



**HAL**  
open science

## Apprendre et partager la nature

Vincent Bawedin

► **To cite this version:**

Vincent Bawedin. Apprendre et partager la nature : L'accès à l'environnement : diffusion des connaissances et partage des espaces... un besoin d'éthique?. 2002. hal-00280464

**HAL Id: hal-00280464**

**<https://hal.science/hal-00280464>**

Submitted on 18 May 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Actes du colloque « apprendre et partager la nature »

L'accès à l'environnement : diffusion des connaissances et partage des espaces... un besoin d'éthique ?

sous la coordination de **Vincent BAWEDIN**

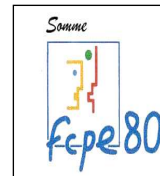
*Colloque national organisé par le*

*Comité Nature et Citoyenneté*

le samedi 01 décembre 2001 à Amiens (Somme)  
- grand amphithéâtre Dewailly -

*avec le soutien de*

- la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN Picardie),
- la Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen (LDH - fédération de la Somme),
- la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE de la Somme) et
- la Confédération Paysanne de la Somme



**Juin 2002**

**Comité Nature et Citoyenneté, 3, place Dewailly - OVACAM - BP40326 80003 Amiens CEDEX 1**

## Actes du colloque « *apprendre et partager la nature* »

### L'accès à l'environnement : diffusion des connaissances et partage des espaces... un besoin d'éthique ?

**Vincent BAWEDIN (Coord.)**

Président Fondateur du Comité Nature et Citoyenneté  
&  
Doctorant à l'I.G.A.R.U.N. - Géolittomer-Nantes LETG - UMR 6554 \*

\* Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227 44312 Nantes Cedex 3

#### Liste des auteurs et intervenants

**Jacques AUBRY**, Inspecteur d'Académie, Inspection Académique de la Somme, 4 rue Germain Bleuet, BP 2607, 80026 Amiens cedex 01

**Pierre BARGE**, Secrétaire Général Adjoint, Ligue des Droits de l'Homme, 138 rue Marcadet 75018 Paris ; courriel : ldh@wanadoo.fr

**Vincent BAWEDIN**, Président, Comité Nature et Citoyenneté, 2 rue Flatters 80000 Amiens ; courriel : vincent.bawedin@wanadoo.fr

**Pascal DACHEUX**, Confédération Paysanne, 80160 Le Bosquel ; courriel : pascal.dacheux@wanadoo.fr

**Daniel DELAIRE**, Délégué Régional Adjoint, ONCFS Nord - Pas de Calais - Picardie, 7 bis rue du Mont - BP 11 62134 Bergueneuse

**Amélie DELAVAL**, Diplômée de 3<sup>e</sup> cycle de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille II, 16 rue Carpeaux / 8 Cour Prévost 59000 Lille

**Pierre DRON**, Président de l'APBG Picardie, 42 rue de la Chaussée 80680 Sains en Amiénois

**Thierry HANOCQ**, Chargé de missions, DIREN Picardie, 56 rue Jules Barni 80040 Amiens cedex 01 ; courriel : Thierry.hanocq@picardie.environnement.gouv.fr

**Jean-Marc HOEBLICH**, Maître de conférences, Université de Picardie Jules Verne, Faculté d'Histoire et de Géographie, chemin du Thil, Campus-sud 80025 Amiens cedex 01 ; courriel : hoeblich@club-internet.fr

**Ketty KATTALAN**, Professeur, Lycée Professionnel Romain Rolland, rue Romain Rolland 80080 Amiens

**Patrick LETANGRE**, Délégué Régional, ANCER Nord-Picardie, 4 rue du Moulin 80800 Heilly ; courriel : patrick.letangre@wanadoo.fr

**Etienne PETITJEAN**, Délégué Régional, ONCFS Nord - Pas de Calais - Picardie, 7 bis rue du Mont - BP 11 62134 Bergueneuse

**Jean-Pierre RAFFIN**, Responsable du DESS « Espace & Milieux », Université Paris VII - Denis Diderot, UFR GHSS, case postale 7071, 2 place Jussieu 75251 Paris cedex 05

**Pierre RECHENMANN**, Président, GRAINE Picardie, 25 rue du Connétable, 60500 Chantilly, courriel : Prechenman@aol.com

**Laurent ROY**, Directeur, DIREN Picardie, 56 rue Jules Barni 80040 Amiens cedex 01

#### Comité de lecture :

**V. Bawedin** (Comité Nature et Citoyenneté, Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes), **E. De Feraudy** (Direction Régionale de l'Environnement - Picardie), **P. Dron** (Président de l'Association des Professeurs de Biologie-Géologie de Picardie), **JM. Hoeblich** (Maître de conférences en géographie à l'Université de Picardie Jules Verne), **JM. Laout** (Président de la Ligue des Droits de l'Homme - Fédération de la Somme), **JP. Legrand** (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Picardie), et **JL. Piot** (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves - Somme).

## Programme du colloque

### 13h45 : accueil des participants

#### 14h00 : ouverture du colloque

*Vincent Bawedin*, Président fondateur du Comité Nature et Citoyenneté, Doctorant à l'Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes

*Jacques Aubry*, Inspecteur d'Académie de la Somme

*Laurent Roy*, Directeur Régional de l'Environnement (DIREN Picardie)

#### 14h20 : première séance

**La diffusion des connaissances en matière d'environnement : une exigence d'éthique. Le rôle des associations, des collectivités et de l'État.**

**Président de séance** : *Pierre Dron*, Président de l'Association des Professeurs de Biologie-Géologie de Picardie (APBG)

**14h30** : des associations agréées d'éducation populaire et d'initiation à la nature rassemblées pour l'éducation à l'environnement

*Pierre Rechenmann*, Président du GRAINE Picardie (Groupement Régional d'Animation et d'Information à la Nature et à l'Environnement)

#### 14h50 : Natura 2000 : mythes et réalités

*Thierry Hanocq*, chargé de mission à la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN Picardie)

**15h10** : l'accès à la citoyenneté par l'éducation à l'environnement : un exemple concret

*Ketty Katalan*, enseignante au Lycée Professionnel (LP) Romain Rolland d'Amiens

**15h30** : quelle éducation à l'environnement dans nos universités ?

*Jean-Marc Hoeblich*, Maître de conférences en géographie à l'Université de Picardie Jules Verne

**15h50** : discussion en rapport avec la première séance (questions-réponses)

**16h15** : pause

#### 16h40 : deuxième séance

**L'accès aux espaces naturels publics : vers plus d'égalité ? Plaidoyer pour une meilleure harmonie entre les différentes catégories d'usagers de la nature**

**Président de séance** : *Pascal Dacheux*, représentant de la Confédération Paysanne à la CDOA de la Somme (Commission Départementale d'Orientation Agricole)

**16h50** : territoire et gestion démocratique des espaces publics

*Pierre Barge*, membre du Bureau National de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), enseignant-chercheur à Paris 8

**17h10** : rapports chasseurs - non-chasseurs dans les espaces naturels publics : en progrès ?

*Jean-Pierre Raffin*, ancien conseiller en charge du patrimoine naturel et de l'éducation à l'environnement auprès du MATE (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement), enseignant-chercheur à Paris 7

**17h30** : Chasse Pêche Nature et Traditions (CPNT), son programme et son répertoire d'action : l'appropriation de la nature ?

*Amélie Delaval*, diplômée de 3<sup>e</sup> cycle de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Lille 2

**17h50** : des chasseurs inclinés à la protection des sites et ouverts aux autres usagers de la nature : le cas de l'ANCER

*Patrick Letangre*, Délégué Nord-Picardie de l'ANCER (Association Nationale pour une Chasse Écologiquement Responsable)

**18h10** : l'application du droit en matière de chasse et la législation concernant le partage des espaces...quelques cas concrets

*Etienne Petitjean* et *Daniel Delaire*, Délégué et Délégué régional adjoint de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) Nord-Pas de Calais-Picardie

**18h30** : discussion en rapport avec la seconde séance  
(questions-réponses)

**18h55** : conclusion et clôture du colloque

*Vincent Bawedin*, Président fondateur du Comité Nature et Citoyenneté, Doctorant à l'Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes

*Daniel Cadoux*, Préfet de la région Picardie, Préfet de la Somme (ou son représentant)

**19h15** : pot de clôture et verre de l'amitié





## Sommaire

Programme du colloque	page 2
<b>Ouverture du colloque</b>	page 6
Allocution de <i>Vincent Bawedin</i> (Comité Nature et Citoyenneté)	page 6
Allocution de <i>Jacques Aubry</i> (Inspection Académique de la Somme)	page 8
Allocution de <i>Laurent Roy</i> (DIREN Picardie)	page 10
<b>Première séance</b>	page 13
La diffusion des connaissances en matière d'environnement : une exigence d'éthique. Le rôle des associations, des collectivités et de l'Etat.	
Propos introductifs de <i>Pierre Dron</i> (APBG - Picardie)	page 13
Des associations agréées d'éducation populaire et d'initiation à la nature rassemblées pour l'éducation à l'environnement. <i>Pierre Rechenmann</i> (GRAINE de Picardie)	page 17
Natura 2000 : mythes et réalités. <i>Thierry Hanocq</i> (DIREN Picardie)	page 21
L'accès à la citoyenneté par l'éducation à l'environnement : un exemple concret. <i>Ketty Katalan</i> (Lycée Professionnel Romain Rolland)	page 26
Quel enseignement de l'environnement, quelle éducation à l'environnement dans nos universités ? <i>Jean-Marc Hoeblich</i> (Université de Picardie Jules Verne)	page 30
<b>Débat</b> (questions-réponses) en rapport avec la première séance	page 34
<b>Seconde séance</b>	page 43
L'accès aux espaces naturels publics : vers plus d'égalité ? Plaidoyer pour une meilleure harmonie entre les différentes catégories d'utilisateurs de la nature.	
Propos introductifs de <i>Pascal Dacheux</i> (Confédération Paysanne)	page 43
Territoire et gestion démocratique des espaces publics. <i>Pierre Barge</i> (Ligue des Droits de l'Homme)	page 44
Rapports chasseurs – non-chasseurs dans les espaces naturels publics : en progrès ? <i>Jean-Pierre Raffin</i> (Université de Paris VII - Denis Diderot)	page 48
Chasse Pêche Nature et Traditions (CPNT), son programme et son répertoire d'action : l'appropriation de la nature ? <i>Amélie Delaval</i> (Institut d'Etudes Politiques - Lille II)	page 63
Des chasseurs inclinés à la protection des sites et ouverts aux autres utilisateurs de la nature : le cas de l'Association Nationale pour une Chasse Ecologiquement Responsable. <i>Patrick Letangre</i> (ANCER Nord - Picardie)	page 70
L'application du droit en matière de chasse et la législation concernant le partage des espaces...quelques cas concrets. <i>Etienne Petitjean</i> et <i>Daniel Delaire</i> (ONCFS Nord, Pas-de-Calais, Picardie)	page 74

<b>Débat</b> (questions-réponses) en rapport avec la seconde séance	page 77
<b>Conclusion et clôture du colloque</b>	
Allocution de <i>Vincent Bawedin</i> (Comité Nature et Citoyenneté)	page 88
Allocution de <i>Laurent Roy</i> , représentant <i>Daniel Cadoux</i> (Préfet de la région Picardie, Préfet de la Somme)	page 89
<b>Annexes</b>	page 92
Plaquette « <i>pour une éducation sur l'environnement équilibrée, large et objective</i> », Comité Nature et Citoyenneté, DIREN Picardie, Inspection Académique de la Somme et FCPE - Somme	document joint
Extrait de la charte du réseau « Ecole & Nature »	page 93
Liste des sigles utilisés	page 95
Liste des participants inscrits au colloque	page 97

## Ouverture du colloque



**Vincent BAWEDIN**

Président Fondateur du Comité Nature et Citoyenneté  
 Doctorant à l' I.G.A.R.U.N. - Géolittomer-Nantes, LETG-UMR 6554

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs bonjour et bienvenue.

« Apprendre et partager la nature », ce sont les deux axes auxquels nous allons nous intéresser en nous interrogeant, dans un premier temps, sur les modes de diffusion des connaissances en matière d'environnement : quelle éducation à l'environnement ?, par qui ?, pour qui ? et pourquoi ?... Et d'ailleurs pourquoi souhaitons-nous poser ces questions ?

Tout simplement parce que le moment est plus qu'opportun de le faire, étant donné les enjeux qu'elles impliquent. Elles paraissent en effet bien légitimes quelques mois après que l'on ait attribué le débordement du fleuve Somme à, quasiment, un « robinet » situé quelque part dans la capitale ; quelques trop nombreuses années après que la fameuse Directive « Habitats » 92-432/CEE, mieux connue sous l'appellation Natura 2000, soit la cible - le terme est approprié - de tous les maux et soit systématiquement stigmatisée alors qu'elle est une chance réelle pour tous ceux qui sont sincèrement soucieux de développement durable.

Chacun connaît la formule « calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose... »...elle est si vraie.

Quand l'information dans le domaine de l'environnement - mais il vaudrait mieux en l'occurrence parler de désinformation - contribue à servir des intérêts particuliers, le plus souvent politiques dans l'Ouest du département de la Somme, et consiste à effrayer, pour mieux les récupérer, des populations socialement fragiles qui n'ont comme moyen d'évasion qu'une activité

passionnelle, transmise de père en fils...alors l'obscurantisme menace.

La seconde thématique abordée ici, qui intéressera autant les chercheurs en sciences sociales, les professionnels de la nature, les étudiants, que les habitués des espaces naturels - pêcheurs, randonneurs, cavaliers, chasseurs, naturalistes -, sera justement le partage de ces espaces où de plus en plus d'usagers auront à se retrouver.

Il y a plusieurs raisons à cela : citons le gain de temps libre - les trente-cinq heures -, la place plus grande laissée aux loisirs dans notre société, le désir de « verdure » qui se fait ressentir chez de plus en plus de citadins, dont beaucoup d'ailleurs viennent habiter à la campagne - ceux que nous appelons les rurbains -.

Je pourrais ajouter parmi ces raisons l'autoroute A.16.

Il sera question dans cette séance des règles communes, d'utilité publique qui doivent amener à une meilleure entente entre usagers de la nature, dans un département où certains, pour des raisons



précédemment évoquées, n'hésitent pas, au nom de la défense de « leur » territoire - et nous verrons cette notion complexe de territoire - et des coutumes traditionnelles qui y ont cours, à malmener parfois des touristes, voire des élus de la République. Mais si l'on veut que les règles et les lois soient acceptées, il faut que leur raison d'être soit comprise et donc expliquée par des gens compétents, reconnus et n'ayant ni arrières pensées, ni propagande à revendre. Or ce risque est présent, y compris dans les établissements scolaires. Nous voyons là le lien étroit qui existe entre éducation à l'environnement et partage des espaces, entre environnement et citoyenneté, et l'importance qu'il y a à mettre en avant ces corrélations. C'est pourquoi ces thèmes ont été regroupés dans notre colloque dont nul ne s'étonnera qu'il ait lieu dans le département de la Somme.

Le Comité Nature et Citoyenneté est très heureux de vous accueillir à ce rendez-vous. Mais au fait, qu'est-ce que c'est que ce Comité dont on entend parler de plus en plus ? On y trouve qui ? Je sais que certains se posent ces questions, légitimes dans le sens où notre organisation est très jeune. Cette plaquette \*, fournie à l'entrée, permettra à ceux qui nous connaissent mal de mieux nous appréhender. Le Comité Nature et Citoyenneté, c'est un organisme rassembleur, très attaché à l'intérêt général comme le montre le regroupement inédit et

nécessaire qu'il a réussi au niveau départemental ou régional, d'associations par ailleurs toutes connues et reconnues : Ligue des Droits de l'Homme, Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, Fédération des Œuvres Laiques / Ligue de l'Enseignement, Fédération Léo Lagrange, Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active, Picardie Nature... toutes animées par une exigence de citoyenneté et de démocratie. Rassembler ces structures déjà existantes, issues du monde de l'éducation, de l'environnement, de la défense de valeurs républicaines et humanistes, fait l'originalité et la grande cohérence de notre Comité qui occupe donc une place qui était vacante dans le paysage associatif. Nous pourrions dire, vous l'aurez compris étant donné le contexte local et régional, que ce Comité est conjoncturel. Cela ne signifie en aucun cas qu'il soit éphémère...

Ce sont donc bien l'éducation, l'environnement et le partage qui nous réunissent aujourd'hui.

Afin de mieux concrétiser cela encore, je laisse maintenant la parole à Monsieur Jacques Aubry, Inspecteur d'Académie de la Somme, et à Monsieur Laurent Roy, Directeur Régional de l'Environnement qui vont respectivement co-ouvrir ce colloque.

Je les remercie d'avoir accepté d'être là.

\* voir *Annexe I*



**Jacques AUBRY**

Inspecteur d'Académie de la Somme

Merci monsieur le président, et je vous dirai aussi merci d'avoir pensé que, naturellement, l'Education Nationale avait sa place à tenir dans le cadre d'un colloque sur ce sujet.

Nous y avons naturellement notre place non seulement parce que l'éducation commence chez l'enfant et qu'elle se fait, pour beaucoup, dans les établissements scolaires et également dans les familles, mais nous y avons également notre place parce que de nombreux enseignants du premier degré, du second degré, du supérieur sont très fortement engagés dans cette lutte allais-je dire - mais je n'aime pas le terme de lutte - cette promotion, cette défense de notre planète au sens large. Nous évoquons souvent des catastrophes lorsqu'on parle de notre territoire, mais on ne cherche pas beaucoup à quoi elles ont été dues. L'homme maintenant interagit avec la nature. La nature dépend de nous et nous dépendons d'elle : nous sommes en pleine interaction. Nous sommes peut-être à une charnière et il est important, comme vous l'avez rappelé, de s'appuyer sur des événements dont certains viennent d'avoir lieu dans ce département. Ils sont peut-être un symbole dans ce département où nous avons cette Baie de Somme, qui fait partie des plus belles baies du monde - du « club des plus belles baies du monde » comme on dit - et qui permet de rappeler qu'il y a des lieux qui gardent cette beauté naturelle - mais est-ce que ça veut encore dire quelque chose naturel ? -, ... allons en Baie de Somme et nous verrons que ça veut dire quelque chose.

Dans ce domaine-là, nous avons vu avec ces inondations que le climat a tendance à évoluer et que cette évolution n'est peut-être pas indépendante des actions des

hommes et qu'elle est donc rentrée dans un cadre d'interactions.

Nous avons les professeurs de Sciences de la Vie et de la Terre comme on dit, donc de la terre et de la vie, qui par leur mission d'éducation du jeune contribuent à former le citoyen de demain, à former l'éco-citoyen comme nous disons aussi. Je notais que nous sommes en train de travailler au niveau de l'Education Nationale dans le cadre de l'ERE. L'ERE, c'est un grand mot, je sais qu'en Picardie on a tendance à l'épeler puisque c'est une abréviation. L'ERE - qui signifie l'Education Relative à l'Environnement - devient une composante importante de la formation de l'écolier, futur citoyen ; du collégien, futur citoyen ; du lycéen, futur citoyen parce qu'à chaque niveau les exigences sont différentes.

Pour avoir cette éducation du citoyen, de cet éco-citoyen de demain, nous ne pouvons pas le faire seuls, de même que nous ne pouvons pas former le citoyen « tout court » de demain, seuls.

Et là je tenais à signaler et à rappeler, et je crois que c'est à ce titre que vous m'avez demandé d'être à vos côtés, combien d'associations oeuvrent autour de l'éducation - j'en vois quelques-unes dans la salle et je les remercie d'être présentes aujourd'hui - et ont su s'engager dans la défense de ce patrimoine merveilleux que nous avons.

Donc aujourd'hui si je suis là, ce n'est peut-être pas à titre de picard que je suis aussi, de picard de Picardie Maritime, je n'ose pas dire d'Abbevillois parce que

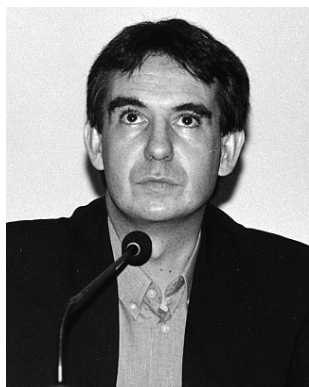
vous avez en effet rappelé que ... « le robinet »... Cette histoire m'a un peu choqué car le matheux que je suis connaît les problèmes de robinets. Mais là, j'ai trouvé cela « un peu gros » et j'ai réfléchi : « pourquoi une rumeur passe si bien alors qu'elle dit des contre vérités manifestes ? », et j'ai essayé d'employer des termes simples car je crois que l'éducation c'est aussi d'employer des termes simples :

S'il est si facile de prendre de l'eau à Paris pour l'amener dans notre Baie de Somme il devait être encore plus facile de prendre de l'eau à Abbeville pour la mettre en Baie de Somme. On a vu que c'était très difficile, donc réfléchissons à cela. Réfléchissons aussi, quand on parle d'éducation, que certains ont été faire constater que l'eau arrivait d'amont ! Heureusement que des professeurs de lettres sont à nos côtés également.

On atteint un niveau qui, tout de même, montre que l'éducation « tout court » a

encore à progresser, que l'éducation à l'environnement a encore plus à progresser et je dirai au travers de cela que respecter la nature, c'est d'abord se respecter soi-même et respecter les autres.

Et dans ce cadre-là, le travail que vous faites monsieur le président s'inscrit tout à fait dans les objectifs qui nous sont définis par la loi d'orientation de l'Education Nationale - qui date de 1989 - qui n'est pas une loi d'opportunité, sur laquelle nous continuons de travailler et sur laquelle beaucoup de mes collègues enseignants, dans les établissements, travaillent au jour le jour - j'en vois dans la salle, je les remercie -. Donc, je puis vous assurer que si certains ne sont pas là cela ne veut pas dire qu'ils ne travaillent pas avec vous, dans le même sens, pour que nos enfants et nos petits enfants aient demain à être fiers de la France bien sûr, puisque nous sommes en France, et que nous nous inscrivons dans un cadre national, mais je dirais plutôt de la planète et de la Picardie.



**Laurent ROY**

Directeur Régional de l'Environnement (DIREN Picardie)

Je suis quant à moi ici à double titre puisque j'y suis en tant que Directeur Régional de l'Environnement, et que la DIREN est partenaire de ce colloque, d'ailleurs Thierry Hanocq, de la DIREN, reviendra plus précisément sur la procédure Natura 2000, source de biens des conflits. J'y suis également en tant que représentant du Préfet puisqu'il m'a confié le soin de le représenter aujourd'hui.

Pourquoi ce colloque est-il particulièrement pertinent ?

Je crois qu'un bref rappel historique ne fera pas de mal. La nature en France, c'est d'abord un concept à manier avec des guillemets, puisqu'en pays tempéré la nature porte toujours peu ou prou la marque de l'homme sauf peut-être à très haute altitude, et encore. Donc on parle bien ici de milieux qui ont été peu ou prou anthropisés, façonnés par l'homme. Ils l'ont été jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sans que cette question de partage de la nature ne se pose vraiment parce que, de fait, ils étaient utilisés par une France à majorité rurale, par une société et une population à majorité rurale qui géraient et entretenaient les milieux en question en fonction de leurs besoins. Et comme sous produit, comme conséquences, cela produisait des paysages et des milieux. L'exemple le plus évident est celui du bocage, une pure création humaine. C'est une création humaine d'ailleurs récente puisque datant du XIX<sup>e</sup> siècle pour l'essentiel, correspondant au besoin de l'élevage en terme de clôtures, en terme de fourrages, et qui a produit, par ricochet, des milieux et des paysages intéressants. Il n'y avait alors pas de conflit d'usage à proprement parler parce qu'on avait une population rurale implantée dans son milieu et qui le gérait pour produire ce dont elle avait besoin. Evidemment le contexte a fondamentalement changé tout au cours du XX<sup>e</sup> siècle, sous les conséquences de la désertification, de l'exode rural, de l'industrialisation et donc

de la mutation d'une société à dominante rurale vers une société à dominante urbaine ce qui a, entre autres choses comme conséquence le fait que dans les campagnes il y a de moins en moins de monde et de moins en moins de bras, notamment pour entretenir les milieux. Ce contexte a alors changé parce que ceux qui sont restés dans les campagnes, les agriculteurs en particulier, ont complètement modifié leurs pratiques et leur manière de produire et ceci en conséquence, notamment, des évolutions des politiques agricoles. On sait que les politiques agricoles actuellement en place ont tout misé sur la production, sur le soutien à la production, pas sans raison d'ailleurs puisqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale il s'agissait de nourrir la France dans un contexte de pénurie alimentaire. Mais cela a entraîné une mutation sans précédent de l'agriculture : industrialisation, modification des pratiques dont les conséquences en terme d'environnement sont évidentes, qu'il s'agisse de la banalisation des paysages, qu'il s'agisse du retournement des prairies et donc de la perte de milieux intéressants ou qu'il s'agisse des problèmes de pollution de l'eau par les nitrates ou les produits phytosanitaires. Donc nous avons une double modification : dans les campagnes, des pratiques agricoles qui subissent une mutation - que l'on peut qualifier de

révolutionnaire - et, en parallèle, l'apparition du concept de préservation de la nature, l'apparition de la nature en tant que patrimoine à préserver. Rappelons que l'écologie en tant que science est quelque chose de récent puisqu'elle date du début du XX<sup>e</sup> siècle et, petit à petit, s'est développée la notion que la nature en elle-même avait une valeur, que les espèces en elles-mêmes avaient une valeur, qu'on a inventé la notion de biodiversité spécifique -, si bien que l'on arrive maintenant à une situation avec trois pôles en situation d'affrontement potentiel plus ou moins marqué selon les cas :

- **les producteurs d'espaces** : ceux qui vivent des espaces qu'ils produisent, c'est à dire pour l'essentiel les agriculteurs ou les forestiers puisque les espaces agricoles ou forestiers représentent 75 % de la superficie française, plus encore sans doute dans une région de plaine comme la notre,
- **les utilisateurs et consommateurs d'espaces** : tous les usages récréatifs de la nature - ces usages pouvant aller de la randonnée à la chasse - ; soit une forme de « consommation » de l'espace et
- **le pôle de conservation de la nature** : qui cherche à défendre la nature pour sa valeur patrimoniale, pour ce qu'elle représente en elle-même.

Ensuite, on peut imaginer toutes les catégories de conflits d'usage entre ces différents pôles voire même au sein de ces pôles. Par exemple, les discussions autour de Natura 2000 avec le monde de la chasse : c'est un conflit entre la défense patrimoniale de la nature et une catégorie particulière d'usagers - les chasseurs en l'occurrence -. Mais on peut dire aussi qu'il peut y avoir des conflits entre ces mêmes chasseurs et les producteurs de l'espace que sont les agriculteurs dans certains cas, autour de la problématique de dégâts de gibier par exemple, dégâts dus aux sangliers dans certains secteurs notamment. On peut dire aussi qu'il y a des conflits au sein du collège des « usagers » eux-mêmes puisque entre - toujours - les chasseurs et les randonneurs il y a bien un

partage spatio-temporel des milieux qui s'impose et donc des questions de conflits d'usage qui peuvent également se poser.

Avec ces trois pôles, on est arrivé à cette situation où nous devons essayer de trouver les méthodes pour discuter, dialoguer, se concerter de façon à résoudre cette multiplicité de conflits potentiels et ce de manière à définir une stratégie un tant soit peu globale et cohérente de gestion et de mise en valeur des milieux naturels. Donc l'enjeu actuel est celui-ci, c'est un enjeu compliqué et qui suppose de se parler beaucoup.

C'est pour cela notamment que l'initiative du Comité Nature et Citoyenneté d'organiser le colloque est importante puisqu'il est important de multiplier les occasions de discussion entre représentants de sensibilités diverses et d'intérêts divers, de se parler beaucoup, pas seulement au niveau général - au niveau des concepts -, cela suppose de se parler beaucoup au niveau du concret, au niveau du terrain. On reviendra tout à l'heure, je l'ai dit, sur Natura 2000. Ce que nous enseigne actuellement le plus Natura 2000, c'est que c'est au niveau local, sur un site donné - quand un site est proposé au titre du réseau Natura 2000 - quand on réunit l'ensemble des acteurs concernés qu'on y arrive le mieux, parce qu'on parle là réellement de concret, on dit : « voilà, on a un territoire, on a un espace, on a des milieux intéressants, des activités humaines, comment on fait ?, comment on gère ? ; on a tels intérêts et vous, vous avez telles pratiques, concrètement comment ça se passe pour que les pratiques soient compatibles avec la préservation du territoire ? ».

Cela suppose évidemment, pour se parler et pour avoir une quelconque chance de s'entendre et se comprendre quand on se parle, d'avoir un minimum de culture commune. D'où la question de la connaissance, d'« apprendre la nature », la nécessité fondamentale d'actions de formation, de pédagogie pour disposer



d'un minimum de bases communes afin de pouvoir parler en se comprenant, et pouvoir se parler en se comprenant pour définir ces méthodes de gestion commune, de concertation dont nous avons besoin. C'est donc pour cela qu'il est particulièrement bienvenu que le premier thème de votre colloque soit consacré à cette thématique de la connaissance. L'exemple de la rumeur d'Abbeville, lors des inondations, démontre assurément que l'on a tenu un dialogue impossible entre des autorités, des experts d'obédiences diverses qui disaient tous la même chose, invariablement, et une population sur le terrain qui refusait de l'entendre, qui parlait simplement d'autre chose et se posait d'autres questions. Donc, si l'on

veut sortir de cette impossibilité de discussion, il faut avoir des lieux de discussion, il faut savoir de quoi l'on parle, avoir une culture commune, une connaissance commune. J'espère que ce colloque y contribuera. Je vous remercie.

**Vincent BAWEDIN** : Merci monsieur le Directeur Régional. Nous allons tout de suite entrer dans le vif du sujet avec la première séance : « la diffusion des connaissances en matière d'environnement : une exigence d'éthique. Le rôle des associations, des collectivités et de l'Etat » et j'appelle pour présider cette première séance Pierre Dron, président de l'Association régionale des Professeurs de Biologie-Géologie.

## Première séance

### La diffusion des connaissances en matière d'environnement : une exigence d'éthique. Le rôle des associations, des collectivités et de l'Etat.



**Pierre DRON**

Président de l'APBG de Picarde (Association des Professeurs de Biologie-Géologie)

Je suppose que Vincent m'a demandé de présider cette partie parce que j'ai un long passé d'enseignant de biologie-géologie sur la ville d'Amiens. J'ai passé trente ans dans un lycée - ce qui fait pas mal de temps - et vous avez pu constater avec l'intervention de monsieur l'Inspecteur d'Académie qu'effectivement, la partie institution scolaire peut être très importante dans l'apprentissage de l'environnement.

Cette intervention portera sur la transmission des connaissances en milieu scolaire et plus particulièrement en matière d'environnement et sur certaines difficultés que l'on peut rencontrer. Pourquoi transmission plutôt que diffusion ? La diffusion semble indiquer que les connaissances partent en de multiples directions, un peu comme les akènes de pissenlit du symbole du dictionnaire Larousse, « je sème à tous vents ». Semer, c'est bien beau, encore faut-il que les graines germent ! La transmission suppose qu'il y ait un récepteur. Il n'y a véritablement transmission d'un message que si celui-ci est reçu, décodé - le cas échéant - et compris. Apporter des informations n'a pas d'utilité en soi, si elles ne sont pas transmises. Les akènes de pissenlit nécessitent un sol ayant certaines caractéristiques ; les informations que vous apportez à un public donné ne peuvent être transmises que si l'esprit de ce public est suffisamment ouvert, formé pour qu'il les comprenne et qu'il en fasse ensuite bon

usage. Ces remarques sont valables en milieu scolaire mais également pour tout public et donc vous devez, vous, organismes de formation et d'éducation présents aujourd'hui dans cette salle, être confrontés au même problème.

#### 1) **Rappel du texte de la circulaire (BOEN n° 20 du 16.05.85.) :**

Dans la petite notice qui a été mise au point par le Comité Nature et Citoyenneté\*, je me suis basé sur une circulaire et j'ai eu, un peu comme monsieur l'Inspecteur d'Académie, une position administrative. La circulaire est la suivante :

*« Durant la scolarité obligatoire, l'observation d'animaux familiers ou sauvages dans leur milieu de vie est souvent la base d'activités dont l'objet est la connaissance du monde vivant, la compréhension des équilibres biologiques et l'éducation au respect de la vie dans toutes ses formes. »*

\* voir *Annexe 1*

Ce texte peut paraître limitatif par rapport à la vision globale de l'environnement que l'on a actuellement et qui inclut des notions plus larges que celles liées à une étude purement écologique du milieu, telle celle de développement durable. En effet, il semble se limiter à un environnement biologique, ce qui est très restreint, mais il faut le replacer dans son contexte : celui de l'enseignement élémentaire.

Cependant, l'étude de ce texte va permettre de soulever deux problèmes fondamentaux en matière d'éducation et donc d'éducation à l'environnement :

a) Le premier est celui des *connaissances* à transmettre et de leur *mode* de transmission. *Les connaissances* évoquées sont celles du monde vivant et la compréhension des équilibres biologiques. *Le mode* de transmission est basé sur des observations et sur des activités ; effectivement, nous, enseignants, nous ne sommes pas là pour annoncer des connaissances mais pour les faire acquérir et il est donc nécessaire, pour ce faire, de se baser sur des activités pratiques.

b) Le deuxième problème fondamental apparaît à la fin de cette circulaire. Il n'y a pas acquisition de connaissances sans une réflexion sur celles-ci. Bien sûr, cette réflexion doit être adaptée au niveau de celui qui les acquiert, ce n'est pas nécessairement une dissertation philosophique de haut niveau. Et dans cette circulaire cet aboutissement est « *l'éducation au respect de la vie sous toutes ses formes* ».

Il est donc nécessaire d'avoir une réflexion sur les connaissances acquises. Nous pouvons illustrer cela en nous posant quatre questions en rapport avec la notion de progrès scientifique :

- Y-a-t-il progrès lorsque de nouvelles connaissances scientifiques sont acquises ?
- Y-a-t-il progrès lorsque ces nouvelles connaissances entrent dans un projet ?

- Y-a-t-il progrès si ce projet est néfaste à l'homme (au monde vivant) ?

- Y-a-t-il progrès si ce projet est favorable à l'homme (au monde vivant) ?

C'est à dire, si l'on revient au texte, qu'en fin de compte, toute acquisition de connaissances doit amener à une réflexion et la dernière partie de cette circulaire « *l'éducation au respect de la vie sous toutes ses formes* » c'est la réflexion que l'on peut tirer des conclusions que l'on a à partir des activités réalisées avec les élèves auparavant : il faut élargir le problème et apprendre à réfléchir, c'est essentiel. Si on n'apprend pas à réfléchir, l'eau viendra toujours de Paris...

Il n'y a pas progrès s'il n'y a pas réflexion sur les connaissances acquises et ceci constitue l'essence de l'humanité, de ses progrès, et par cette réflexion l'essence de l'humanisme.

## 2) Les connaissances : qui peut les transmettre ? qui peut les faire acquérir ? (et comment ?)

a) L'institution scolaire à ces différents niveaux :

Ecole, collège, lycée, université (par exemple la circulaire précédente, les programmes du collège, du lycée, et pour l'université, voir l'intervention de Monsieur Hoeblich). L'institution scolaire comme toute institution a ses limites. Nous en reparlerons. Certains parmi vous pensent - peut-être - que l'on n'apprend rien à l'école en matière d'environnement ; c'est, bien sûr, faux. La circulaire dont nous venons de parler montre par ses objectifs l'importance qui lui est donnée dans l'enseignement élémentaire.

Dans l'enseignement secondaire et en ce qui concerne plus particulièrement les Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), c'est en 6<sup>ème</sup> que le programme est le plus orienté vers l'environnement. Il comprend trois parties :

- La première est intitulée « notre environnement » et va permettre de le définir, de dégager ses caractéristiques (géographiques, biologiques - répartition des êtres vivants, action de l'homme -, ...);

- La seconde porte sur « l'organisation du monde vivant » et comporte l'étude du peuplement d'un milieu et les relations alimentaires, ce qui permet de dégager des données écologiques importantes.

- La troisième comprend une partie portant sur « la responsabilité de l'homme vis à vis du cadre de vie et de l'environnement » et permet de développer les dimensions sociales de la responsabilité de l'homme (étude du POS, par exemple) et de l'élève. Dans les autres classes, c'est ponctuellement que l'on rencontre des thèmes en rapport avec l'environnement. L'enseignement de culture scientifique de 1<sup>ère</sup> L et ES, les TPE de 1<sup>ère</sup> S et Terminale S peuvent être des occasions de développer une culture environnementale.

b) Les autres :

Un programme est par essence limitatif et donc peut difficilement apporter la vision globale de l'environnement et c'est pour cela que certains parmi vous pensent qu'il n'y a pas assez d'éducation à l'environnement dans nos programmes, mais tous les spécialistes disent la même chose en ce qui concerne leur spécialité. Est-ce la fonction de l'école de satisfaire le spécialiste ? Ne doit-elle pas plutôt apporter des connaissances de base et développer l'aptitude à les utiliser ?

Il y a donc nécessité d'un apport complémentaire de connaissances et de méthodes par des canaux extérieurs à l'Education Nationale, par exemple par les

médias - mais cet apport manque souvent d'une réflexion sur la connaissance apportée - ou par des associations intervenant dans le domaine de l'environnement, dont de nombreuses sont ici présentes aujourd'hui.

Pour quelles actions ? :

- actions dans un cadre général : organisent des sorties tout public comme peut le faire toute association loi de 1901.

- actions dans le cadre de l'Education Nationale et ceci nécessite un *agrément*, ce qui est normal car le monde de l'E.N. intéresse beaucoup d'organismes dont les objectifs sont parfois bien loin de l'humanisme évoqué tout à l'heure, en particulier les sectes qui sous divers déguisements essaient d'intervenir dans les domaines de l'éducation à la santé, à la sexualité et à l'environnement. Ceci est connu, très connu.

Cet *agrément* est donc nécessaire sinon on risque de tomber vers des dérives sectaires.

*L'agrément* est une habilitation à la fois du point de vue des connaissances - scientifiques, par exemple -, du point de vue pédagogique - action en coordination avec l'enseignant qui reste responsable de sa classe et d'ailleurs aussi de ce qui est dit par l'intervenant -, mais qui devrait l'être aussi du point de vue éthique.

L'intervenant est là pour un acte éducatif et non pour faire du prosélytisme en faveur de son association.

Si l'on se réfère encore à la circulaire précédente, sa dernière partie « éducation au respect de la vie sous toutes ses formes » doit être respectée par les intervenants. Si on est amené à expliquer que des populations animales doivent

être limitées, il faut le faire en se basant sur des arguments scientifiques sérieux et reconnus par la communauté scientifique. Si le propos dérive, l'enseignant est responsable de la dérive du propos.

Pour terminer, je reviendrai sur le cas du collègue qui est un cas intéressant : à ce niveau, l'éducation à l'environnement doit être comme l'éducation à la santé, une éducation à la citoyenneté - même si cette expression est depuis quelques temps mise à toutes les sauces et, de ce fait, assez galvaudée -.

L'éducation à la santé n'a pas qu'une implication personnelle, elle fait intervenir également un comportement collectif vis à vis des grands problèmes de santé publique. L'«éducation au respect de la vie sous toutes ses formes» est aussi une éducation au respect de l'autre quelle que soit son apparence, quelles que soient sa

culture, son éducation et la philosophie qui mène sa vie et ses comportements.

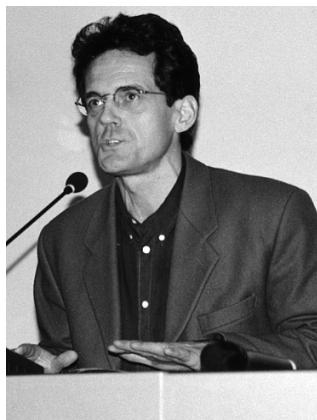
L'éducation à l'environnement, en sortant du cadre strictement humain, amène à une compréhension globale du fonctionnement du monde qui nous entoure et au respect que nous devons porter à toutes ses composantes.

Les intervenants suivants vont illustrer ces quelques propos très généraux.

L'intervenant suivant est monsieur Pierre Rechenmann, président du G.R.A.I.N.E. de Picardie - Groupement Régional d'Information et d'Animation à la Nature et à l'Environnement -. Je viens de parler des associations et de leur importance, Monsieur Rechenmann va nous parler des associations agréées d'éducation populaire et d'initiation à la nature rassemblées pour l'éducation à l'environnement.



## I) Des associations agréées d'éducation populaire et d'initiation à la nature rassemblées pour l'éducation à l'environnement



**Pierre RECHENMANN**

Président du GRAINE Picardie (Groupement Régional d'Animation et d'Information à la Nature et à l'Environnement)

Bonjour à tous, merci à Vincent de m'avoir invité et de me donner la parole. Je suis en effet président du GRAINE de Picardie et c'est à ce titre que je vais intervenir mais j'aimerais auparavant définir de quoi on parle.

L'éducation à l'environnement est un concept assez récent et évolutif. Mon intervention se fera en quatre points :

- d'abord les champs de l'éducation à l'environnement
- le réseau « Ecole & Nature » qui existe au plan national, qui est un réseau d'éducateurs à l'environnement
- l'inter-réseau qui regroupe l'ensemble des réseaux régionaux et pour finir, en tant que président,
- le GRAINE de Picardie qui est un des réseaux régionaux en France.

### 1) les champs de l'éducation à l'environnement : un rapide historique :

L'éducation à l'environnement a été au départ l'initiation à la nature : une découverte de la nature arpentée sur le terrain, très pragmatique, en compagnie d'un animateur, amateur passionné en général. Il s'agit là d'une approche où la nature est régie par ses lois propres et où le rôle de l'Homme n'y est guère évoqué. C'est aussi la création des premiers Parcs Naturels nationaux, aux Etats-Unis, au début du XX<sup>e</sup> siècle, et la création du Ministère de l'Environnement en 1971. Cela est la première étape de ce long cheminement.

Ensuite, ça a été l'éducation **pour** la nature et l'environnement, c'est à dire connaître pour aimer, aimer pour protéger et protéger pour transmettre . Il s'agit donc de penser l'environnement pour mieux panser - réparer - l'environnement. Et donc l'animateur devient militant, les principaux repères étant la charte de Belgrade, le premier choc pétrolier de 1973 et la loi sur la protection de la nature de 1976.

Ensuite, ça a été l'éducation **par** la nature et l'environnement, et la nature devient un moyen d'éduquer plutôt qu'un objet d'études. On profite d'être en extérieur pour développer les sens et l'imaginaire, la sensibilité, et c'est l'occasion d'aborder le global, le complexe, la diversité, la complexité et l'animateur devient professionnel. C'est à ce moment là que l'on trouve ce profil d'animateur-nature : pédagogue, naturaliste, deux compétences nouvellement associées.

C'est vivre la nature avec les enfants qui est une approche très sensorielle, d'origine canadienne.

Au final, c'est l'éducation relative à l'environnement qui est un concept beaucoup plus récent celui-là. Il s'agit là d'associer les moyens éducatifs avec l'objet de la découverte, du milieu.

Il y a donc une cohérence entre paroles et actes qui est recherchée, l'animateur devient un technicien et c'est Rio (1992), Johannesburg bientôt, c'est une approche francophone et de plus en plus internationale.

Donc nous parlons maintenant d'Education Relative à l'Environnement : l'ERE, c'est en effet un nouveau sigle.

Du point de vue des acteurs et des structures, ça a également évolué avec l'émergence du concept, ce qui est normal.

- Au début, dans les années 1960, les premiers, les pionniers, il faut quand même le rappeler, sont les CEMEA, qui ont été vraiment à l'origine - moi-même, j'ai été formé par eux et c'est eux qui m'ont donné la passion et la vocation de ce que j'ai découvert ensuite -, ce sont les BTS protection de la nature, les Centres d'Initiation à la Nature (CIN - Boulton aux Bois).

- les années 1970 ont été celles d'une certaine structuration et organisation avec le Ministère de l'Environnement, les Parcs Naturels, les CPIE.

- les années 1980 : ça a été le réseau « Ecole & Nature » qui a été l'occasion de rassembler les éducateurs à l'environnement très dispersés, qui se croyaient isolés, les GRAINE (Groupements Régionaux d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement).

- les années 1990 vont structurer : avec les rencontres de Planète ERE : Planète ERE-1 à Montréal, Planète ERE-2 il y a une semaine à Paris, à l'UNESCO, et la place de l'ERE, de l'Education Relative à l'Environnement dans les programmes de l'éducation nationale, les chartes multiples. Maintenant, la suite, il s'agit d'institutionnaliser et là ça devient plus difficile. L'ERE est reconnue par les politiques, les décideurs et les experts comme un facteur de première importance pour réaliser le développement durable. C'est ce que dit l'UNESCO. Mais le

développement durable c'est quoi ?

Pour Lucie Sauvai, sociologue québécoise qui parle beaucoup d'éducation à l'environnement, le développement durable cache quoi ?, c'est le développement durable de quoi...de la globalisation des marchés ? de la croissance économique ? de l'ultra libéralisme ? Alors l'ERE peut devenir un moyen de produire toujours plus, au service du développement durable, c'est à dire une ressource marchande comme une autre ?

Ou bien il s'agit du développement des individus et des sociétés dans le respect des générations futures et des ressources à venir ? Le développement est-il une finalité intangible et constitue-t-il le fondement des valeurs que nous voulons réunifier pour rétablir le réseau des relations : personnes / sociétés / environnement. ? Ce n'est pas sûr...

## 2) le réseau « Ecole & Nature »

Ce réseau est né en 1983 au sein d'un réseau régional. Il a pris un statut associatif en 1990 et c'est à partir de cette constitution en réseau national que les réseaux territoriaux se sont développés : les GRAINE. Il y en a partout, dans toutes les régions.

Ce sont des réseaux d'éducateurs qui se rencontrent, qui échangent, qui mutualisent leurs expériences, leurs compétences et leurs outils.

Mais c'est surtout un réseau, c'est à dire une structuration qui se caractérise par son horizontalité et son absence de hiérarchie entre ses membres (définition de la charte d' « Ecole & Nature »\*).

Ce type de structure se distingue donc d'une fédération ou d'une union dans lesquelles peut exister une tentation d'uniformisation ou de hiérarchisation.

\* voir *Annexe 2*

Le réseau constitue donc une structuration appropriée à la mise en œuvre de la démocratie participative. Donc il y a des valeurs éthiques, d'ailleurs « Ecole & Nature » trouve ses origines dans les mouvements d'éducation populaire, d'éducation nouvelle, de protection et de gestion de la nature, de développement local des territoires et intègre des composantes comme l'action sociale, le développement durable, la non-violence, les relations nord / sud, la culture et la citoyenneté. « Ecole & Nature » est gérée par des co-présidents. Il n'y a pas de président, il y a huit co-présidents, c'est intéressant...

### 3) les GRAINE et la dynamique d'inter réseaux

L'inter réseau, correspond à des services que les GRAINE s'échangent entre eux, c'est très porteur, et au plan national l'inter réseau organise des rencontres nationales et régionales. Il y a une feuille de l'IR - IR, comme Inter Réseau - qui est produite par le GRAINE Pays du Nord, nos voisins, pour l'ensemble des GRAINE de France et qui est distribuée à l'ensemble des adhérents de tous les GRAINE. On a également produit des ouvrages comme « *éduquer à l'environnement par la pédagogie de projets* », des guides pratiques pour monter son projet d'éducation à l'environnement, le guide d'animateurs de réseaux, très récent, suite à des co-formations entre animateurs, il y a la création de « *Roule ta boule* » à propos des déchets, de « *Ricochet* » sur l'eau, des outils pédagogiques conçus avec la Fondation de France, entre autres, « mon jardin secret », un outil sur les jardins, un site Internet - ça ça devient banal - et des expertises entre les réseaux qui s'entraident.

### 4) le GRAINE de Picardie

Il est né tardivement, il y a à peine trois ans. Nous nous sommes fait beaucoup aider par cette dynamique très porteuse des réseaux et d'« Ecole & Nature ». Le contexte de la naissance du GRAINE a été

la rencontre avec les partenaires existants qui nous disaient « *et bien écoutez, il y a ce qu'il faut : il y a une charte existante, des partenaires nombreux mais institutionnels avec les trois CPIE* ». On s'est dit : non, qu'il n'y avait pas que cela, il n'y a pas qu'eux, il y a la société civile, avec une diversité d'associations qui existaient déjà, nombreuses et qui se trouvaient un peu seules. On a proposé, à l'occasion de la promotion de l'outil « *Ricochet* » en Picardie de créer un réseau. Il représente une trentaine de membres actifs dont, les CEMEA, le CAUE, les CPIE - deux sur trois -, les lycées agricoles qui sont des partenaires très actifs du service public, « En Savoir Plus », qui est sur Amiens, les PEP-80, Picardie Nature, les fermes pédagogiques, la Bergerette à Beauvais, « Format Nature », à Compiègne...et divers autres.

On a créé une revue qui s'appelle Pic hardi-infos, qui permet d'échanger entre nous, on a également décidé d'adhérer à la charte d'« Ecole & Nature » devant la difficulté qu'on avait à en créer une, nous nous sommes dit : on prend celle d'« Ecole & Nature » et nous avons adhéré à cette charte et donc à « Ecole & Nature », à l'inter réseau, on a créé un collectif régional d'éducation à l'environnement pour ouvrir les membres actifs à d'autres membres qui souhaitent s'associer à des projets d'envergure en Picardie comme la formation des animateurs de « *Ricochet* » et « *Roule ta boule* » puisque des animateurs membres actifs forment des animateurs voire des enseignants à ces outils. Il y a aussi eu les assises régionales d'Education à l'Environnement en Picardie pour préparer aux assises nationales à Lille. Il y a eu une dizaine d'enseignants que le Rectorat a mis à disposition pour participer aux assises nationales et je l'en remercie. Ces assises régionales en Picardie ont été un succès, avec un forum et une table ronde rassemblant plus de 200 personnes. Une autre action importante a été l'organisation, en Picardie, de Planète ERE-2. La réunion des éducateurs francophones en France : environ 500

éducateurs francophones se sont répartis dans onze régions pendant trois jours dont la Picardie qui les a invités. Il y avait une certaine diversité de pays dont beaucoup de canadiens et de québécois. Il y avait trois sites qui accueilleraient ces éducateurs étrangers : le Lycée Agricole de Thiérache, un à la Bergerette à Beauvais et le troisième à « Thiérache Point Nature ». Ces trois sites ont ensuite été réunis près d'Amiens, au Lycée Agricole du Paraclet où la synthèse de ce qui a été vécu dans chaque site a été effectuée. Ces opérations n'auraient pas pu se faire sans le partenariat technique et financier de l'ADEME\*, du Rectorat, du Conseil Régional avec les semaines de l'environnement, très utiles pour cela, la DRAF \*, la DRDJS \* et la DIREN \*. Voilà pour les actions.

En ce qui concerne les projets du GRAINE de Picardie, ce que nous souhaitons, maintenant qu'on a appris à se connaître entre nous - puisque ces trois ans ont été nécessaires pour apprendre à nous connaître entre acteurs - c'est de mettre en place une stratégie de reconnaissance. Vous parliez d'agrément, nous pensons à un agrément collectif via le GRAINE qui pourra élaborer un cahier des charges auxquels les membres adhérents devront souscrire par le biais d'enquêtes - on songe

à un emploi jeune pour faire cela -, donc vérifier que les membres souscrivent bien et répondent bien à ce cahier des charges qui permettra d'offrir une garantie aux partenaires et notamment à l'Education Nationale, mais pas seulement : aux universités, aux entreprises - le public est large - pour faciliter des actions d'animation auprès du public mais aussi de formation de formateurs dans ces structures dont je parlais. Cela concerne les enseignants qui le souhaitent (professeurs d'histoire - géographie, de sciences, instituteurs), les documentalistes dans une dynamique de pédagogie de projets. C'est cette pédagogie de projets qui fait la spécificité de notre démarche et qui met l'apprenant en situation de monter son projet et d'acquérir des connaissances par lui-même. C'est une démarche active que les CEMEA pratiquent déjà, par exemple. Les projets du GRAINE sont fondés sur cette méthode active.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur le GRAINE, je vous remercie.

*Pierre DRON* : Dans son introduction Vincent a parlé de Natura 2000 ; monsieur Thierry Hanocq, chargé de mission à la Direction Régionale de l'Environnement va donc nous parler de : « Natura 2000 : mythes et réalités ».

\* voir liste des sigles utilisés, page 95

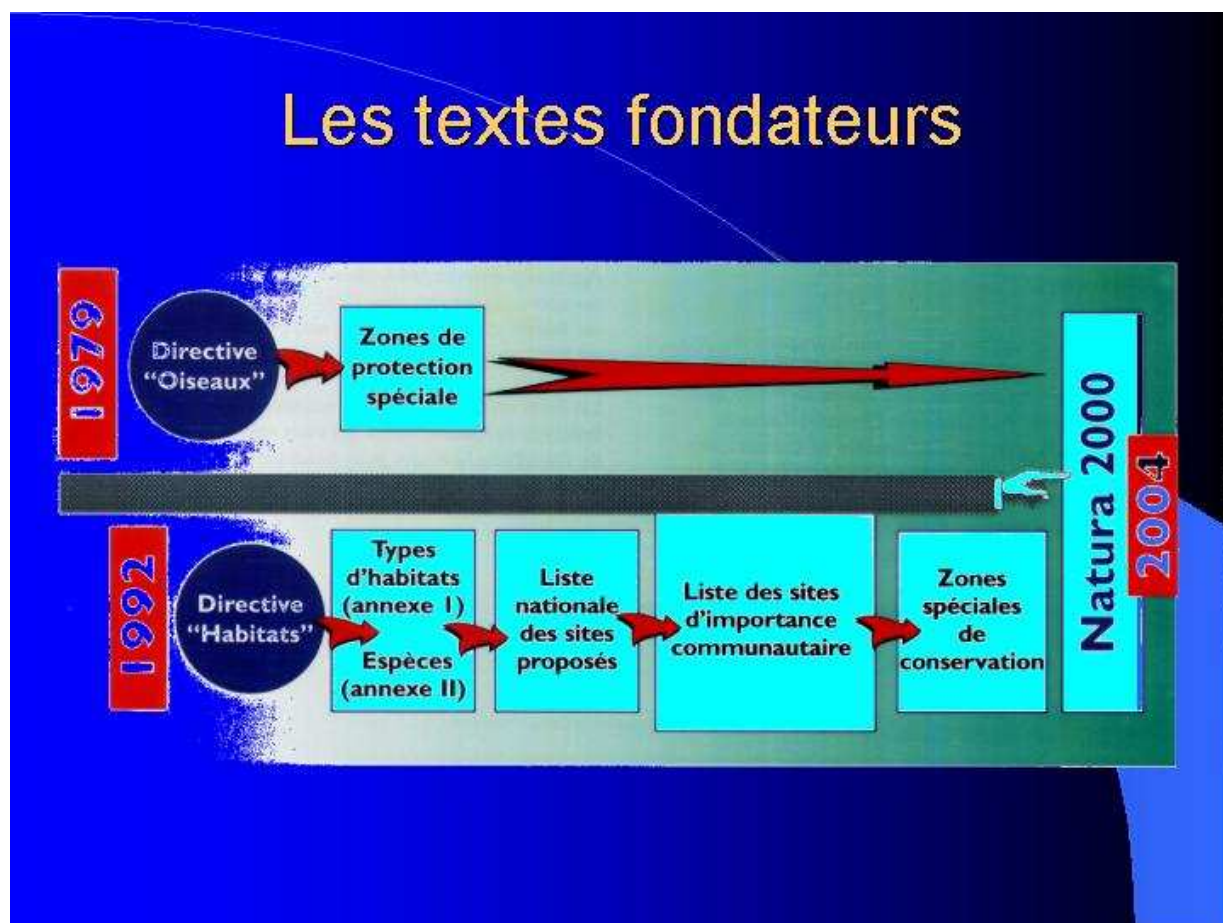
## II) Natura 2000 : mythes et réalités



**Thierry HANOCQ**  
Chargé de missions à la DIREN

Bonjour,  
je vais vous parler de Natura 2000. Le thème de la discussion sera « mythes et réalités » parce qu'il a paru intéressant de faire un point sur les fantasmes qui entourent cette directive qui, effectivement, a stigmatisé un certain nombre d'oppositions. Nous allons essayer de comprendre aujourd'hui pour quelles raisons et d'expliquer un peu la manière dont, en Picardie, on applique cette directive.

Le réseau Natura 2000 s'appuie sur deux directives européennes, la directive « Oiseaux » de 1979 et la directive « Habitats » de 1992 (document 1).



Document 1



## 1) Les textes fondateurs

La directive « Oiseaux » définit des Zones de Protections Spéciales (ZPS) qui sont des zones reconnues d'importance européenne pour la protection des oiseaux et qui doivent faire l'objet d'une attention toute particulière de la part des états membres pour garantir le maintien de la capacité d'accueil de ces zones de façon durable.

La directive « Habitat » est un peu plus complexe dans le principe. Elle définit un nombre de types d'habitats naturels qui sont définis par un cortège floristique poussant dans des conditions édaphiques similaires, des milieux similaires et qui définissent ainsi un habitat naturel. Un certain nombre de ces habitats naturels ont été listés en annexe 1. En annexe 2, c'est un certain nombre d'habitats d'espèces animales autres qu'oiseaux. La directive indique aux états membres qu'ils doivent préparer une liste nationale de sites qui contiennent des habitats d'espèces et des habitats naturels et qui doit être proposée au niveau européen pour, si elle est validée, devenir des sites qui seront reconnus d'importance communautaire.

Il y a donc dans la directive habitat, contrairement à la directive oiseaux, plusieurs étapes :

- une proposition nationale
- une validation au niveau européen

Ces listes de sites d'importance communautaire seront déclarées Zones Spéciales de Conservation (ZSC) à partir du moment où les états membres auront fixé un système de garanties qui permettent d'avoir une gestion durable de ces zones.

En 1992, la directive habitat indique que les ZSC + les ZPS (créées dès 1979) seraient réunies au sein d'un même réseau appelé réseau Natura 2000. La directive fixe également une échéance qui est pour 2004.

## 2) Quelle perception ?

Ces textes ont suscité de nombreuses interrogations, voire des oppositions locales. En 1979, alors que certains voyaient en la directive « Oiseaux » un outil de protection des espèces, d'autres l'ont vécu comme une restriction unilatérale de la chasse. Cette directive qui préconisait une non-chasse des oiseaux migrateurs, en période de retour notamment, a entraîné une diminution des périodes de chasse traditionnelle, puisque depuis 1979, les dates d'ouverture et de fermeture ont été attaquées devant les tribunaux. Donc, certains, les chasseurs notamment, ont cru ressentir une substitution de la politique nationale par des décisions de tribunaux supranationaux activés par la « technocratie européenne ». Cette frustration a entraîné une méfiance extrême envers la politique de protection de la nature européenne. Or, de fait, dans l'Union Européenne, c'est le principe de subsidiarité qui s'applique, principe selon lequel les directives européennes fixent des objectifs et les états membres sont libres d'appliquer les moyens qu'ils veulent pour atteindre ces objectifs. Dans ce contexte tendu et conflictuel est arrivée la directive « Habitats » en 1992. Elle a été très mal prise dès le départ étant données les impressions laissées par la directive « Oiseaux » et dans les années qui ont suivi, le monde rural s'y est aussitôt opposé en dénonçant l'absence de garanties quant à la pérennité des activités économiques et traditionnelles.

Cette directive Habitat s'est traduite dans le droit français par un décret en 1995 préconisant un certain mode d'emploi pour définir les sites Natura 2000, notamment en terme de consultation du monde rural. Pour répondre aux interrogations de ce dernier, le gouvernement a rédigé un Mémoire à l'attention de l'Union Européenne spécifiant la vision française de la directive Natura 2000 (document 2).

# Mémorandum

- Janvier 1997 : un Mémorandum, rédigé par la France et approuvé par la Commission Européenne précise :
- « La gestion des sites relève de la responsabilité des États membres, il leur revient d'adopter les mesures qu'ils estiment les plus appropriées pour atteindre les objectifs fixés par la directive . »
- La Commission reconnaît que les dispositions contractuelles sont un moyen de satisfaire aux objectifs de la directive.
- Elle accepte que le document d'objectifs de la France constitue le document de référence.

## Document 2

Une fois le Mémorandum approuvé par l'Union Européenne en 1997, le gouvernement français étant assuré que l'application de la directive se ferait de manière concertée et contractuelle - basée sur le volontariat -, la procédure a repris son cours et les différentes phases depuis l'établissement de la liste de sites jusqu'à la rédaction du document d'objectifs, s'est déroulée en concertation avec les différents représentants du monde rural.

Enfin, en 2001 une ordonnance est parue, permettant de fixer, en matière législative, la notion de ZPS et de ZSC.

## 3) Les oppositions

Il n'y avait pas eu de transposition dans le droit français de ces notions depuis une dizaine d'années - depuis 1992 pour la directive « Habitats », voire même 1979 pour la directive « Oiseaux » -.

C'est pourquoi cette transposition a parfois été présentée comme une application des Directives européennes à la hussarde, sans garanties apportées au monde rural. La manière dont cette directive a été mise en place contribuait donc à stigmatiser les oppositions.

Ces oppositions étaient telles qu'en 1996, le gouvernement de l'époque a décidé de geler la procédure de mise en place de Natura 2000 pour mettre au point des règles de travail formalisées dans le Mémoire. Cependant, la mise en pratique de cette politique a continué à être observée de manière extrêmement méfiante et critique, puisque ce Mémoire précise que la gestion des sites Natura 2000 relève de la responsabilité des Etats membres, donc pas des propriétaires, pas des usagers. Il revient aux Etats membres d'adopter les mesures qu'ils estiment les plus appropriées pour atteindre les objectifs fixés par la directive. Cela réaffirme le principe de subsidiarité. La Commission Européenne reconnaît que les dispositions contractuelles, qui sont vraiment la volonté politique française, sont un moyen de satisfaire aux objectifs de la directive. Cela signifie que pour le maintien des ZPS ou des ZSC au titre de la directive Oiseaux ou au titre de la Directive Habitat dans un état de conservation favorable, la France s'engage dans la signature de contrats entre les usagers ou les propriétaires. Ceux-ci comportent un engagement de bonne gestion du point de vue environnemental, et en contre-partie l'Etat s'engage à financer les surcoûts. L'UE accepte que le document d'objectif, qui fait la liste des mesures susceptibles de faire l'objet de contrats et qui définit les objectifs de conservation sur un site soit le document de référence qui garantisse la pérennité des sites du réseau Natura 2000.

Suite à ce mémoire et à ses dispositions contractuelles, la mise en place de Natura 2000 s'est poursuivie. La Directive imposait d'établir une liste de propositions de sites d'intérêt communautaire. Cela s'est fait par la définition d'une enveloppe de référence où on savait qu'il y avait des habitats intéressants au niveau européen. Une volonté de concertation a été mise en œuvre très en amont de la démarche de désignation des sites, sans connaître

précisément les mesures de gestion qui allaient être proposées puisque les milieux n'avaient pas encore fait l'objet d'études approfondies à ce stade. Les questions qui se sont alors posées, de façon fort logique, étaient « quelles contraintes cela impose-t-il ?, quelle gestion va être imposée à l'intérieur de ces enveloppes (espaces délimités désignés) ? ». Or, comme nous n'en n'étions qu'au début des démarches, les études n'ayant pas été lancées, il n'y avait pas de réponse. Cela a été considéré soit comme une démarche non transparente, soit comme un manque de sérieux. Les interlocuteurs ont cru qu'il s'agissait d'une lacune dans la démarche puisque, disaient ils, il leur était demandé de se prononcer sans connaître les tenants et les aboutissants.

Pour répondre à ces interrogations, dans deux départements - l'Oise et la Somme -, le préfet de la région Picardie a donné un certain nombre de garanties sur ce que ne serait pas Natura 2000 vis à vis des activités socio-économiques sur chaque site - maintien des activités notamment dans les domaines de la sylviculture, de la chasse, de l'agriculture, de l'industrie...-. Ce document s'intitule « les engagements du Préfet sur Natura 2000 ».

Dans le troisième département, l'Aisne, il a été choisi de commencer la démarche du document d'objectifs avant la désignation et la transmission officielle du site, ceci dans le but d'avoir un maximum de précisions sur la gestion qui sera préconisée.

Les sites ont été transmis sur la base d'inventaires existants comme les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique) pour la plupart avec une définition au 1/100 000<sup>ème</sup>.

Enfin, la réalisation de documents d'objectifs a débuté, les premiers sites servant à affiner la démarche. Leur élaboration se fait en différentes phases (se reporter au document 3).

## Élaboration des documents d'objectifs

- Cartographie fine des habitats
- Inventaire des activités socioéconomiques
- Définition des objectifs de conservation
- Définition des mesures de gestion
- Mise en œuvre d'une démarche contractuelle

### Document 3

Là encore, une multitude d'interrogations voire de défiances sont apparues. Les acteurs de terrain ont un grand besoin d'être écoutés et informés, et les problèmes rencontrés ont toujours une solution dès lors que l'on s'attache à les résoudre au plus près du terrain. Ainsi, sur l'exemple d'un document d'objectifs réalisé sur la Moyenne Vallée de l'Oise dans le département de l'Aisne, les acteurs de la vallée et leurs représentants, farouchement opposés à la démarche à son démarrage, veulent aujourd'hui être pleinement partie prenante dans sa mise en œuvre contractuelle.

Nous pourrions retenir de cela que lorsqu'on travaille à partir de principes généraux on rencontre des oppositions - philosophiques même - par contre, dès que l'on rentre sur des cas concrets de terrain, on trouve toujours des solutions qui permettent aux acteurs locaux et à l'environnement en général de sortir gagnants.

Il est cependant à regretter que ce compromis atteint localement - c'est un compromis puisque l'on sort vraiment gagnant / gagnant - est assez fragile car il peut être remis en cause par une décision rendue par tel ou tel tribunal ou par des décisions politiques qui se basent, elles, sur des principes généraux.

**Pierre Dron** : Je vous remercie beaucoup monsieur Hanocq. Je crois que votre conclusion sur les aspects concrets est extrêmement importante et conforte un peu ce que disait monsieur Roy tout à l'heure, à savoir que se retrouver autour d'une table et discuter, c'est important.

Maintenant, madame Ketty Katalan, enseignante au Lycée Professionnel Romain Rolland d'Amiens, va nous parler de l'accès à la citoyenneté par l'éducation à l'environnement : un exemple concret. Nous restons dans le concret.



### III) L'accès à la citoyenneté par l'éducation à l'environnement : un exemple concret



**Ketty KATALAN**

Professeur au Lycée Professionnel Romain Rolland – Amiens

Messieurs les présidents, mesdames et messieurs bonjour. Je vais vous apporter un témoignage d'une expérience de l'accès à la citoyenneté par l'éducation à l'environnement.

Avant de vous parler de l'expérience menée avec mes élèves sur l'environnement, il me semble indispensable de situer l'établissement dans lequel je travaille. J'enseigne les lettres - histoire au lycée Romain Rolland, lycée professionnel tertiaire, en zone d'éducation prioritaire (ZEP), au nord d'Amiens.

Nos élèves arrivent donc pour la plupart, des collèges voisins de ZEP et ils sont nombreux, ceux qui vivent dans les quartiers Nord de la ville - quartiers difficiles -, où la violence sous toutes ses formes fait partie de leur quotidien.

Ces jeunes, que nous accueillons au lycée appartiennent en majorité à un milieu défavorisé en raison de leur environnement social, économique et culturel - un nombre important d'élèves, d'ailleurs, fait appel au fonds d'aide social pour l'achat de leur matériel scolaire -. On pourrait croire que je suis en train de tracer un tableau bien sombre de la jeunesse qui fréquente notre établissement scolaire. Mais il s'agit trop régulièrement d'adolescents qui n'ont rien choisi de leur vie, ni leur quartier où règne une atmosphère pesante, ni leur voie professionnelle qui est généralement la conséquence d'un échec scolaire.

Ces élèves, chez qui tout est à construire quand ils arrivent au lycée, doivent se réconcilier avec l'école, et accepter les règles de notre société. Ils ont peu l'occasion de sortir de leur quartier et ils

s'enferment facilement dans une atmosphère de "ghetto" qui génère méfiance, animosité envers l'autre, et même rejet de l'autre. En effet, ils sont trop souvent habitués à faire reconnaître leurs droits et à oublier leurs devoirs.

Et dans notre rôle de professeur en ZEP, nous devons accompagner nos élèves de lycée professionnel à devenir des citoyens à part entière.

Mais citoyen, que cela signifie-t-il pour eux qui, dans de très nombreux cas, ont perdu tout repère ? Il s'agit donc pour nous, enseignants, de percevoir les qualités de chacun et leur intérêt pour le travail en classe, de valoriser ce travail et de redonner confiance à ces jeunes combien attachants, malgré leur attitude parfois très désinvolte.

Je dirai que c'est pour cela qu'il faut être sans cesse à la recherche de pratiques susceptibles de donner du sens aux apprentissages et à favoriser la socialisation de nos élèves. Et, les expériences qui se déroulent en dehors de l'école permettent d'élargir l'univers de l'élève et de favoriser une certaine motivation de celui-ci, de retour en classe.

C'est pourquoi au printemps 2000, lorsque monsieur et madame Hoeblich, professeurs en géographie à l'Université de Picardie Jules Verne, m'ont proposé, avec l'association "pour le Littoral Picard et la Baie de Somme", une sortie de sensibilisation à l'environnement sur la



côte picarde, j'ai été enthousiasmée par ce projet et l'intérêt que lui avaient porté mes élèves alors en seconde année de BEP des métiers du secrétariat. Avec cette découverte, ils ont pris conscience des risques naturels que connaît la côte.

Une exposition "*de la falaise au sable fin*" correspondant à cette première sortie a été organisée afin de faire partager leur découverte.

C'est ainsi que devant l'engouement que ces lycéens ont manifesté, je décidai de poursuivre ce travail par la réalisation d'un "projet éducatif et culturel" l'année scolaire suivante, alors qu'ils poursuivaient leur cycle scolaire en terminale BEP.

Ainsi de la prise de conscience des risques naturels que connaît la côte picarde, est né le projet sur l'environnement sous l'intitulé "*éco-citoyens*".

Cette action s'est articulée autour de trois sorties pédagogiques planifiées en collaboration avec monsieur et madame Hoeblich sur le littoral afin d'appréhender sur le terrain, l'éducation à l'environnement.

Notre objectif a été de faire naître chez les élèves une éthique environnementale à travers trois thèmes : les risques naturels et la prévention ; l'environnement et l'économie ; l'environnement et l'aménagement d'un site touristique.

Trois sites ont été retenus pour mener à bien cette étude.

Avant chaque sortie, le thème a été préparé soit en autonomie soit avec l'aide d'un professeur ou de la documentaliste par :

- la lecture de journaux et revues
- des recherches sur Internet
- l'élaboration de questionnaires pour les enquêtes sur le terrain auprès des intervenants extérieurs : représentants de différentes associations, collectivités territoriales ou acteurs de l'économie - représentants du SMACOPI \*, de la DDE \*, du GEMEL \*, de l'IFREMER \*, de

pêcheurs de la pêche embarquée et à pied, du directeur de l'école de chars à voile de Quend-plage, un des directeurs de Belle Dune et le propriétaire du gîte rural de la ferme de la Motte dans l'arrière pays -.

### 1<sup>ère</sup> sortie : **Risques naturels et prévention sur le littoral picard.**

Ault / Cayeux avec l'observation des risques naturels et de leur prévention :

- le recul de la falaise à Ault.
- le risque d'inondations dans les bas champs de Cayeux.

Les élèves ont analysé l'attitude adoptée par les citoyens face à ces risques et les choix d'aménagement de la cote.

### 2<sup>ème</sup> sortie : **Environnement et économie en Baie de Somme.**

Travail sur le thème : L'ensablement en Baie de Somme et la vie économique.

Du Hourdel à la pointe de saint Quentin, la Baie de Somme s'ensable inexorablement et la vie des hommes s'en trouve modifiée :

- Certaines activités ont dû être déplacées.
- Certains hommes luttent contre ce phénomène pour sauvegarder leur activité.
- D'autres évoluent pour rester entre terre et mer dans cet estuaire qu'habite, depuis des générations, leur famille.

Ce constat a éveillé chez nos jeunes la capacité d'adapter une attitude responsable face à l'environnement

### 3<sup>ème</sup> sortie : **Environnement et tourisme sur la côte picarde.**

Lors de la troisième sortie, les lycéens se sont penchés sur un aspect important de cette région : Environnement et tourisme sur la côte picarde.

Le site choisi pour ce travail a été : Quend-plage les pins avec Belle Dune éco-village et le gîte rural de la ferme de la Motte.

Au cours de ces sorties les élèves ont compris l'interaction des différents éléments en milieu naturel, ils ont identifié la complexité du paysage, ils ont pris

\* voir liste des sigles, page 95

conscience des erreurs du passé pour un avenir meilleur. Et ils ont concrétisé leurs recherches par une documentation photographique.

Ensuite, leur réflexion s'est portée sur le choix que tout citoyen doit faire pour vivre le plus intelligemment possible dans son environnement.

Après avoir réuni tous les documents concernant le résultat de leurs découvertes au moment des sorties, les élèves ont organisé le vernissage d'une exposition mise en place du 3 au 10 mai 2001 sous le titre : **"La côte picarde : Entre terre et mer que choisir ?"**

Dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire à caractère professionnel, et sous la direction de Rose-Marie Fleury professeur de secrétariat, de Franck Adriaenssens, professeur de mathématiques et de moi-même, ils ont eu le plaisir de présenter leurs travaux réalisés à l'occasion du projet éducatif et culturel : *"Eco-citoyens"*, réflexion sur l'environnement et sur l'attitude citoyenne à adopter pour le protéger.

Cette exposition a regroupé les photos, croquis et commentaires des élèves exécutés à l'occasion de sorties pédagogiques au printemps 2000 alors qu'ils étaient en 2<sup>nd</sup>e BEP et durant l'hiver 2001, en terminale.

Les élèves ont préparé le vernissage et la présentation de leur exposition aux autres lycéens, parents et invités.

A cette occasion, les élèves ont organisé l'exposition :

- Préparation des panneaux avec la volonté de mettre en valeur leurs découvertes et analyses.

- Préparation du cadre de l'exposition ; autour d'éléments naturels (Tronc d'arbre, filet de pêche, sable, plantes, galets...) les photos, textes, croquis ont été astucieusement installés dans l'ordre chronologique des sorties pédagogiques.

Un film extrait de l'émission Thalassa sur

la Baie de Somme a défilé afin d'animer l'exposition. Au moment du vernissage les élèves se sont investis dans l'accueil avec un discours de bienvenue qui a donné le ton de l'exposition.

Ils ont ensuite présenté leur expérience et fait réfléchir les visiteurs sur les choix possibles en matière d'environnement.

Pour donner plus d'intérêt à leurs travaux, ils ont distribué un questionnaire de satisfaction, un questionnaire d'observation, et ont organisé un concours avec pour prix un livre sur la Baie de Somme.

Et c'est avec beaucoup de regret que les lycéens ont démonté et rangé leur oeuvre en s'interrogeant sur le caractère éphémère de cette exposition mais gardant un excellent souvenir de leurs sorties et des intervenants qui leur ont permis de réaliser ce projet.

Deux élèves de la classe ont participé aux ateliers du samedi 7 avril 2001 lors du colloque "les falaises picardes : Etat des lieux, enjeux, actions." Elles ont rapporté avec beaucoup de précisions leur journée à leurs camarades - spectacle magnifique d'une promenade en mer le long des falaises entre Le Tréport et Ault, découverte du secteur sauvegardé de Mers les Bains, travaux d'autres élèves et étudiants, et une table ronde qui les a fortement impressionnées. -

Cette expérience même si elle a été parfois difficile à mener, même s'il a fallu se battre pour que les élèves soient assidus, qu'ils collaborent par une attitude responsable, a été positive, dans la mesure où certains ont modifié leur comportement en respectant leur lieu de vie, le lycée ; d'autres se sont impliqués activement pour sensibiliser leurs camarades aux problèmes d'environnement auxquels ils avaient été confrontés, d'autres encore sont allés plus loin dans leur réflexion en évoquant le rôle de chacun dans sa responsabilité des choix environnementaux à l'échelle locale mais

aussi mondiale - avec le problème de l'effet de serre -.

Enfin persuadée de la réussite de cette expérience, j'ai renouvelé cette année deux PEC sur l'environnement : d'une part en collaboration avec la même équipe pédagogique que l'an dernier, nous travaillons avec une classe de seconde BEP sur les énergies renouvelables, d'autre part, avec une collègue de lettres-histoire, nous développons le concept d'environnement et solidarité à travers le thème des inondations, avec une classe de Bac commerce.

Pour conclure, je dirai que pour nous, enseignants, il semble très important que nos élèves, acteurs du futur, apprennent à connaître leurs propres valeurs, s'ouvrent le plus tôt possible au monde extérieur, se sentent concernés et responsables de leur

environnement proche mais aussi solidaires à l'échelle planétaire.

Voilà pour mon expérience avec les élèves de mon lycée. Je vous remercie.

*Pierre DRON* : Je vous remercie beaucoup madame. Je crois qu'effectivement, relater ainsi un cas concret, c'est très intéressant. Le vôtre est bien, il est présenté là en ce moment mais je pense que dans l'Education Nationale il y a un certain nombre de cas concrets comme celui-là qui procèdent de l'éducation à l'environnement. Merci beaucoup pour votre présentation. Madame a parlé de monsieur Hoeblich qui est l'intervenant suivant. Donc, Jean-Marc Hoeblich, maître de conférences en géographie à l'Université de Picardie Jules Verne va nous parler de l'éducation à l'environnement dans nos universités.

#### IV) Quel enseignement de l'environnement, quelle éducation à l'environnement dans nos universités ?



*Jean Marc HOEBLICH*

Maître de conférences en géographie à l'UPJV

Mesdames, messieurs bonjour.

Je tiens à préciser que mon intervention n'a pas l'ambition de l'exhaustivité, car ce sujet serait un sujet de thèse. Le titre a été légèrement modifié : « quel enseignement de l'environnement, quelle éducation à l'environnement dans nos universités » ? J'essayerai d'éviter la caricature, même si mon intervention

reste relativement courte.

Dans le cadre des universités françaises, l'environnement a eu du mal à trouver un véritable créneau parfaitement identifiable. Est-ce une science ? Une pratique ? L'éducation à l'environnement a-t-elle une réelle place dans l'université ? Est-ce encore un thème d'actualité ? Je me permettrai de prendre des exemples qui sont plutôt concrets, vécus, ainsi que d'autres expériences que je connais par ailleurs.

L'étude de l'environnement est déjà ancienne si l'on donne à ce terme « environnement » une large acception ; on pourrait même remonter au XIX<sup>e</sup> siècle avec les recherches portant sur les milieux naturels de préférence. Les sciences de la nature et la géographie, entre autres, ont abordé ces thèmes, surtout à l'époque où les frontières entre les sciences n'étaient pas imperméables.

A titre d'exemple, je peux citer des cartes géologiques des années 1930 de Madagascar, ancienne colonie française : l'introduction de la notice géologique laissait une place non négligeable au paysage, à la végétation, aux populations, à leurs coutumes et activités,... l'environnement en quelque sorte. Tout ce préambule, alors que l'objectif premier de cette carte était d'inventorier un possible gisement minéral dans le secteur !... La

géologie fait partie d'un tout ! Que s'est-il passé ensuite, y a-t-il eu un malentendu ?

#### 1) un malentendu en voie d'éclaircissement ?

Plus près de nous, dans les années 1970, les naturalistes plus particulièrement, se sont intéressés à l'environnement, le point de départ étant en général l'écologie, l'étude des écosystèmes et les menaces sur la biodiversité, suivant l'affinité des enseignants et des chercheurs. L'étude des milieux naturels excluait souvent l'homme du champ d'investigations et les recherches s'effectuaient essentiellement dans des milieux extrêmes (terres australes, hautes montagnes) qui étaient le plus souvent le point de départ des études de milieux qui, comme le disait monsieur Laurent Roy, semblaient être naturels.

L'impact des activités anthropiques était aussi là pour pouvoir évaluer les dégâts sur les milieux dits naturels (à mettre en parallèle, la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature). La mise en place des études d'impact (loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées) a donné un coup de fouet supplémentaire à la recherche appliquée. Ceci explique sans doute aussi pourquoi l'environnement est encore trop souvent lié à une image « verte ».

Dans les années 1970 encore, les géographes n'ont pas été de reste, et on peut penser en particulier à J. Tricart, géomorphologue réputé qui, avec J. Kilian, pédologue, avait lancé « l'éco-géographie », en fait une approche systémique sur un espace dans lequel évolue l'homme. Il s'agissait d'une approche globale, d'une étude de l'environnement. Ceci ne concernait qu'une petite partie de la géographie, pas toujours reconnue par certains mandarins en la matière. En effet, durant ces années 1970 et 1980 surtout, les chercheurs voyaient leur avenir dans une recherche extrêmement pointue, spécialisée, le plus souvent loin de cette approche globale nécessaire à l'étude de l'environnement. Dans ce cadre-là, l'environnement ne pouvait être une science, surtout pas exacte, puisque faisant appel à une approche plutôt systémique qu'analytique. Globalité rimait avec « généralités » (pour ne pas dire évidences et « conversations de café du commerce »). Certes tous les chercheurs ne raisonnaient pas de la sorte. En Picardie, un module pluridisciplinaire « espace et environnement » destiné aux étudiants de DEUG était assuré en particulier par R. Regrain, F. Vignon et E. Désiré. C'était déjà mettre deux enseignements (sciences de la vie et géographie) en complémentarité pour approcher un thème commun... .

A partir des années 1990 la conférence de Rio en juin 1992 a eu un véritable impact médiatique, y compris dans nos universités, chacun se rendant compte que dans sa propre matière, il pouvait faire de l'environnement, comme M. Jourdain de la prose sans le savoir...

D'autres sciences universitaires se sont emparées du concept de l'environnement, en l'infléchissant vers la notion de « milieu », « d'espace » qui entoure l'être humain.

Des thèmes en dualité tels que « environnement et santé », « transport et environnement », ... s'inscrivent dans cette optique.

De la même manière des enseignements se sont multipliés donnant naissance à des formations spécifiques, parfois innovantes. Les DEA en milieu et environnement sont plus d'une cinquantaine (« sciences et techniques de l'environnement », « géosciences de l'environnement », « systèmes spatiaux et environnement », « sciences de l'environnement marin », « environnement, sociétés, territoires »...). De nombreux DESS également, à commencer par celui de Picardie : « Environnement, aménagement, développement agricole et agroalimentaire » (dont la réorganisation date de 1994, sous la direction de Paul Oudart, ici présent), « Ecosystèmes méditerranéens », « espace rural et environnement », « ressources naturelles et environnements », « dynamique des paysages », « génie écologique », « gestion de la planète »... Cette formation professionnalisante recherche son originalité dans le partenariat avec des professionnels, dans la pluridisciplinarité et dans les actions concrètes. On pourrait dire que nous avons là un creuset de recherche appliquée à l'environnement, sans vouloir (ou pouvoir) l'affirmer ouvertement.

D'autres diplômes se teintent d'environnement ou basent leur formation sur ce domaine, les maîtrises spécialisées (MST) et tout récemment les licences professionnelles.

On peut retenir à l'aube du troisième millénaire que le champ sémantique s'est alors considérablement élargi, actuellement il est quasiment devenu incontrôlable. On ne peut pas exclure que l'effet de mode, politique (après Rio) et/ou opportuniste ait agi sur de tels développements. Il est intéressant de noter que ces dernières années, le terme « environnement » galvaudé par certains est remplacé par « développement durable » répondant ainsi aux textes et recommandations nationales voire internationales sans que ce concept soit réellement assimilé par le grand public.

Nous pouvons aussi nous demander s'il n'y a pas un effet de mode...

## 2) l'éducation à l'environnement n'a pas parfaitement trouvé sa place

Quant à l'éducation à l'environnement, relativement récente par rapport à l'étude de l'environnement, elle semble le parent pauvre dans l'enseignement supérieur en France.

Le colloque de Belgrade en 1975 et la conférence de Tbilissi en 1977, ont mis en évidence la nécessité de former les enseignants à l'éducation à l'environnement. En France, dès 1971, nous pouvons trouver des traces de circulaires (Bulletin Officiel de l'Education Nationale, BOEN) et de protocoles d'accord entre ministères qui donnent un cadre à l'éducation à l'environnement et sont en quelque sorte les réponses aux recommandations et directives internationales.

Les efforts pour l'éducation à l'environnement portent principalement sur les jeunes (écoles, collèges et lycées). Or, les enseignants devant être formés, cette tâche est dévaluée essentiellement aux IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) avec plus ou moins de bonheur selon les académies. On peut citer l'exemple d'Aix-Marseille où Maryse Clary passait pour une des pionnières en la matière.

Les quatre mots-clés pour l'éducation à l'environnement sont les suivants :

- L'interdisciplinarité (pour ne pas dire la pluridisciplinarité)
- Le partenariat (les services, les acteurs...)
- L'ouverture de l'école vers le monde qui l'entoure
- L'application de méthodes actives

De façon concrète, en Picardie par exemple, l'éducation à l'environnement est intégrée dans l'enseignement pédagogique

pour certaines disciplines : Sciences de la vie et de la Terre, Histoire-géographie, mais aussi Sciences physiques ou encore Maths-sciences pour les professeurs de lycées professionnels (limité à quelques heures).

C'est dans le cadre de l'Action culturelle - dès 1987/88 - et au niveau de la MAFPEN (Mission Académique à la Formation des Personnels de l'Education Nationale) du Rectorat de l'Académie d'Amiens que la pratique de l'éducation à l'environnement est apparue concrètement.

Raymond Regrain - encore - avait encouragé la création d'un groupe de recherches et d'actions pour la formation (GRAF) à l'attention des enseignants des lycées et collèges et dirigé par Danièle Bazin. La particularité de ces groupes de recherches très variées, portait sur le principe d'un encadrement pluridisciplinaire, scientifique obligatoire par plusieurs enseignants universitaires. Le résultat a débouché, entre autres, sur des outils d'aide à l'éducation à l'environnement : la mallette pédagogique « artisans de l'environnement » en est la principale illustration. C'était une réponse concrète à un besoin de formation que ne remplissait pas suffisamment l'université. Si, dans d'autres universités, l'éducation à l'environnement existe, ce n'est pas la règle générale ou bien elle reste discrète.

## 3) pourquoi cette relative discrétion de l'éducation à l'environnement ?

Le champ d'étude est très vaste, puisqu'il devrait aller « du global au local », ou l'inverse. Ceci touche de très nombreuses matières dites « classiques », or la pluridisciplinarité devrait s'imposer. Mais qui sait réellement la pratiquer ? Un chercheur risque-t-il de perdre son identité dans l'environnement ?

L'université n'est pas la seule à assurer l'éducation relative à l'environnement.



Dans bien des cas ce sont les associations qui remplissent en partie ce rôle, en particulier auprès des jeunes durant la période de loisirs, ou encore dans le cadre de la formation continue. Des organismes (ADEME, CPIE ...) ont également leur place dans ce domaine. Certes, au niveau de la qualité, il peut y avoir des distorsions. Les évaluations sont difficiles. Dans un certain nombre de cas, le partenariat est une solution assez heureuse, qui oblige à la pluridisciplinarité et permet de sortir des filières classiques, d'oser, d'inventer, d'imaginer. Chacun y trouve sa place, essaie de répondre à une question environnementale. Mais s'il est difficile de parler pour le moment d'une véritable science de l'environnement, science qui se cherche encore, l'éducation à l'environnement n'est pas encore bien intégrée dans nos universités.

Quant à la citoyenneté, soit elle tombe sous le sens au niveau de l'enseignement, soit, dans le cadre de l'université, on estime qu'elle dépend de certaines facultés - aspects juridiques, sociaux... - si bien que le lien entre citoyenneté et environnement n'est pas toujours explicite.

### Conclusion

Sur un plan général, le lot d'expériences en ce qui concerne l'environnement en milieu universitaire commence à être significatif. L'originalité côtoie l'opportunité, notamment dans le cadre des diplômes plus récents qui conduisent directement à la

professionnalisation (DESS, licences professionnelles, Maîtrises spécialisées...). La mise en place de la pluridisciplinarité, qui est indispensable pour enseigner l'environnement, existe bien dans les textes, les propositions, mais trop peu dans les faits, dans les actions.

Les IUFM prennent en compte l'éducation à l'environnement mais le programme, qui est lourd, ne laisse qu'une place restreinte à cette éducation à l'environnement.

Tout ceci nuit à une bonne lisibilité de la recherche et de la formation relative à l'environnement.

Je vous remercie d'avoir été patient.

### Bibliographie :

« Artisans de l'environnement » (1998), Pour une citoyenneté active et vécue, CRDP Amiens, 3 livres, 24 livrets.

BAZIN Danièle, HOEBLICH Jean-Marc (1998), L'éducation à l'environnement en France, un concept récent et évolutif, *Espaces pour demain*, n° 56, 2<sup>e</sup> trimestre 1998, p. 10-11.

GIOLITTO Pierre (1997), L'éducation à l'environnement dans l'Union européenne, OCDE.

GIOLITTO Pierre, CLARY Maryse (1994), Profession enseignant. Eduquer à l'environnement, Hachette, Paris, 375 p.

**Pierre DRON** : Je vous remercie monsieur Hoeblich. Nous avons prévu maintenant vingt-cinq minutes de débat, de questions-réponses.

Pour lancer le débat je vais peut-être poser la première question. Monsieur Hoeblich a dit qu'à l'IUFM il y avait un certain horaire qui était assuré dans le cadre de l'éducation à l'environnement : comme Danièle Bazin est dans la salle, peut-être pourrait-elle préciser ?

**Danièle BAZIN**, formatrice à l'IUFM :

Il y a, pour cette année, en sciences de la vie et de la Terre, l'équivalent d'une journée d'enseignement assurée, qui est obligatoire et qui s'articule avec l'éducation à la santé ; en histoire-géographie il y a plusieurs journées aussi ; en sciences physiques une journée et demie et en sciences pour Lycées Professionnels une journée également. Ce qui est quand même pas mal, ce n'est qu'un début. Ceci est obligatoire et il y a également une option qui là est optionnelle. Il s'agit d'une option longue de trois jours, qui cette année, à notre grande joie, comprend quarante candidats, et une option courte d'une journée qui va avoir lieu ces jours-ci où on compte 20 candidats. Ceci s'ajoute à ce qui est obligatoire. Quelles sont les disciplines où il n'y a pas grand chose ? Ce sont les disciplines à lourds horaires que sont le français, les langues, les mathématiques. Mais là, les choses sont en cours de négociation, c'est assez difficile d'arriver à démontrer que l'on peut travailler en interdisciplinarité, mais ça se fait. En français par exemple, sur le plan de la littérature, pas mal d'enseignants commencent à aborder les problèmes environnementaux comme les problèmes de Ault avec Victor Hugo, ou par les comptes rendus d'expériences ou les visites de sites ou encore la mise en forme de vidéos. Pour la seconde année, toutes les disciplines confondues de professeurs de collèges et de lycées - je suis moins capable de vous parler du premier degré,

je sais que l'an dernier il y a eu trois semaines sur l'environnement en formation continue, donc ça se développe - ont tous, pour la deuxième année, une demi-journée complète - ils sont autour de 440 - pour entendre parler d'environnement, qu'ils soient professeurs de latin, de math, de physique ou de chimie ou conseiller pédagogique....

En février où on va leur présenter l'éducation à la santé, la sécurité et l'environnement dans la mesure où la citoyenneté est sous-jacente à tous ces problèmes et où il y a à la fois la compréhension de l'organisation sociale qui est très complexe ainsi que des changements d'attitude et de comportements souhaités que sont le respect de soi, des autres et de leur environnement. C'est pas Byzance, on en est convaincu, mais petit à petit il y a un frémissement du côté de l'Education Nationale.

Maintenant en ce qui concerne les textes, là je suis quand même un petit peu au courant, j'ai beaucoup planché pendant X années là-dessus : tout est dit et très bien dit chez nous depuis 1980, depuis les Projets d'Actions Educatives (PAE) ou même les classes vertes. Il y a beaucoup de textes qui parlent de cela, mais le vrai problème - je n'engage que moi - c'est que les programmes sont terriblement lourds pour nos collègues de toutes disciplines, que la difficulté du métier, malheureusement, s'est aggravée vu le public hétérogène et difficile de certains quartiers et cette approche obligatoire en interdisciplinarité, cette ouverture de l'école - et il faut aussi protéger l'école, inversement, de problèmes que nous ne connaissions pas quand nous étions jeunes enseignants nous même, que sont les sectes, que sont les agressions, ... - sont des freins au développement de l'éducation à l'environnement actuellement.

Le partenariat est difficile à établir et au

demeurant je sais qu'il y a petit à petit, par la pression de la vie quotidienne et de la société civile, une prise en compte dans l'école et une volonté de développer cette éducation à l'environnement. Ce qui est très dommage, c'est que selon les enseignants que nos chères têtes blondes - ou brunes - ont, ils vont être très performants en éducation à l'environnement, ils auront fait les choses de façon tout à fait performante, mais c'est loin d'être généralisé, or qu'on le veuille ou pas dans le quotidien (là je descendais en écoutant France Inter et c'était une émission typiquement sur l'environnement ; sur le problème d'éolienne, etc...) on parle constamment d'environnement, il en est constamment question. La grande difficulté, c'est que l'école qui se veut sérieuse et qui est sérieuse se doit d'avoir une culture très solide dans le domaine et comme elle est interdisciplinaire, je vous assure qu'on n'a pas trop d'une vie pour commencer à comprendre la complexité des choses et les interactions. Et ce qui me fait très peur en fin de carrière, c'est que, pour faire, on en finisse par faire tout et n'importe quoi, et qu'il y a énormément d'erreurs qui sont faites par méconnaissance, et là je pense que la plus belle fonction de l'école c'est bien d'apporter cette connaissance qui galope - vu que les sciences et les connaissances galopent ; connaissance des problèmes, de leurs solutions - et que cette fonction est immense. On ne sera pas trop nombreux avec les associations à condition d'avoir un langage cohérent entre nous et une recherche de qualité et d'humanité. C'est ce que les associations savent faire en général qui est le contrepoids de ce que l'intellect peut faire, c'est à dire une profonde humanité...

**Pierre DRON :** Voilà Danièle, je t'interromps parce que vous savez, quand Danièle Bazin commence à parler de l'environnement, elle va vous parler pendant des heures étant donné les fonctions qu'elle a eues au Rectorat, ça pourrait durer très longtemps.

**Delphine DEBAST,** étudiante en DESS à l'UPIV :

Vous avez parlé de la sensibilisation des plus jeunes, à partir du collège jusqu'à l'université. Mais quelles sont vos actions, si vous en avez, au niveau de la sensibilisation à l'environnement pour les adultes ? Une deuxième question par rapport à l'intervention de monsieur Hanocq qui a parlé de Natura 2000, vis à vis des chasseurs qui étaient contre, est-ce que concernant ce thème de la sensibilisation des adultes il n'y a pas un problème de communication, justement ?

**Pierre DRON :** Evelyne Marchand, de l'ADEME souhaite répondre

**Evelyne MARCHAND,** ADEME :

A l'ADEME - c'est l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie -, on intervient sur les champs des déchets, de la maîtrise de l'énergie, sur le développement des énergies renouvelables, de la qualité de l'air et c'est vrai qu'on s'occupe beaucoup moins de toutes les problématiques comme celles des paysages, de l'eau...Ceci dit je peux vous parler de ce que l'on peut mettre en place vis à vis de nos thèmes. Ce que l'on fait en partenariat, avec beaucoup d'associations justement, c'est d'essayer de sensibiliser et d'inciter la sensibilisation des adultes notamment à travers les structures intercommunales qui s'occupent des déchets. On forme les chargés de communication, les ambassadeurs de tri... Il y a, par exemple, six jours de formation pour ces gens là avec l'ADEME sur la professionnalisation dans le cadre de la communication orale ou écrite qui est destinée aux adultes. Maintenant, globalement, on vous invite à un colloque qui se passe le 4 décembre prochain et qui se fait sur le développement durable, où l'on essayera ensemble de trouver des actions pour agir, pour aller voir plus loin, de manière globale. C'est tout ce que je peux vous dire, maintenant on peut se rapprocher si vous souhaitez effectivement

avoir des dates. Comme on agit avec nos partenaires, il y a beaucoup de choses qui se font, beaucoup de colloques dans les structures intercommunales, beaucoup aussi de sensibilisation des adultes, je crois que ça c'est important : par exemple le SMVO (Syndicat Mixte de la Moyenne Vallée de l'Oise) avec lequel il y a eu un colloque où 300 élus sont venus, il y a quinze jours ou trois semaines. Cela pour vous dire qu'on essaye d'informer tout le monde, et aux élus ensuite de faire leur métier d'information.

**Delphine DEBAST :**

Mais est-ce que vous ne croyez pas que ces colloques, justement, sont dirigés essentiellement vers les élus - parce que eux sont finalement un peu intéressés - et aussi essentiellement vers ceux qui sont déjà sensibilisés à l'environnement...

**Pierre DRON :** Le GRAINE intervient également dans la formation des adultes...

**Pierre RECHENMANN :** Oui, en effet, il y a un des membres du GRAINE - il s'agit des Ateliers de la Bergerette à Beauvais : qui connaît ? - (*plusieurs doigts se lèvent dans la salle*) Voilà, c'est une recyclerie - une ressourcerie comme disent les Québécois - et toutes les semaines ils récupèrent des objets abandonnés, des rebus, des « monstres » comme l'on dit et ils les retapent et les revendent. Seize emplois ont quand même ainsi été créés. Donc toutes les semaines il y a une vente au public, et c'est l'occasion une fois que le public est arrivé de faire une formation de ces personnes sur le recyclage ou la réduction des déchets voire de la consommation : mieux consommer, moins rejeter, moins consommer de déchets. C'est l'occasion quand les gens viennent de leur donner une information, et il s'agit de tout le monde, des gens de la rue, de vous et moi, ce n'est pas réservé aux élus, au contraire, c'est vraiment le public que nous sommes.

**Jean-Marc HOEBLICH :** Pour répondre à Mademoiselle Debast, on ne peut pas non plus mettre les adultes derrière une table à l'école sauf s'ils le demandent. Vous avez, par exemple, l'Université Tous Ages (UTA) destinée à un public très large qui veut voir ce que l'on fait dans l'université. Il est vrai que cela prend souvent la forme de colloques, de forums, de manifestations, on met même parfois le banquet à la fin pour attirer les gens, pour faire passer un certain nombre de messages. Tout dépend de la qualité de la formation et du message que l'on veut donner. Ce n'est pas de la même manière que l'on s'adresse à un public d'adultes, encore que, ce que vous dites : proposer une formation qui donne vraiment son nom, en disant que c'est pour une mise à niveau, peut-être que cela attirerait un certain nombre de personnes qui n'osent pas ou qui n'ont pas l'opportunité de se déplacer dans ce genre de manifestation.

**Delphine DEBAST :**

...Moi je pensais plus au niveau de la publicité ou quelque chose comme ça...

**Jean-Marc HOEBLICH :**

Oui, la sensibilisation. La sensibilisation, cela se fait, par exemple « en ville sans ma voiture » le 22 septembre c'est vraiment pour sensibiliser tout le monde, je ne sais pas si c'est suffisant.

Mais il y a aussi des formations assurées par des entreprises privées qui ont développé ce créneau dans les usines. Cela touche souvent la santé, la qualité et pas seulement l'environnement.

**Pierre DRON :** Monsieur Raffin, vous souhaitez répondre

**Jean-Pierre RAFFIN**, ancien conseiller en charge du patrimoine et de l'éducation à l'environnement auprès du MATE, enseignant-chercheur à l'université de Paris VII :

Non pas répondre mais apporter quelques compléments d'informations. Il se trouve que j'étais parlementaire européen lorsque la Directive « Habitat » a été élaborée, j'y ai donc participé et j'ai toujours beaucoup d'intérêt à en entendre parler parce que souvent ce que l'on dit n'est pas dans la directive. C'est notamment tout ce qui a été véhiculé par les opposants, le « groupe des neuf » en 1995 / 1996. Je voudrais revenir sur quelques points en complément de ce qu'a dit monsieur Hanocq : le mémorandum, la contractualisation et les documents d'objectifs, c'est dans la directive. Et en fait, on a fait un mémorandum en disant « nous la France, nous souhaitons que... » mais c'était déjà dans la directive. Il n'y a rien de nouveau.

Deuxième élément, et c'est ce qui a été un point de blocage en France, c'est lorsqu'il y a eu la confusion entre la phase d'inventaire et la phase de concertation sur « une fois que l'on a fait l'inventaire : qu'est ce que l'on en fait ? ». Pour avoir discuté avec des élus là-dessus, je leur disais : quand un archiviste vient dans la sacristie de votre commune pour essayer de dater un psautier ou un évangélaire, est-ce que vous demandez à négocier la date ? Il dit non bien sûr, ce n'est pas de notre ressort sauf si, parfois professionnellement, on est compétent.

Lorsqu'un architecte des bâtiments de France vient dans votre commune pour voir de quand datent le calvaire, le lavoir, est-ce que vous voulez négocier la date ? Il dit non, bien sûr. Alors je dis Natura 2000 c'est exactement la même chose. Au stade d'inventaire, que se passe-t-il ? Vous avez des scientifiques - en général bénévoles, je reviendrai ensuite sur cet aspect - qui vont essayer de faire l'inventaire de l'existant, et l'existant n'est pas matière à négociation. Qu'ensuite on discute pour savoir comment va-t-on gérer, ce qu'on va

en faire, alors là d'accord. Il faut que le partenaire concerné soit amené à discuter sur la façon dont on va gérer, et c'est ce qui s'est fait dans le guide méthodologique où justement a été choisi en 1995 une trentaine de sites représentant des situations totalement différentes, où on a associé sur place qui des chasseurs, qui des pêcheurs, des forestiers, des agriculteurs etc...pour voir quelles étaient les modalités de gestion qu'on allait mettre en place. Mais c'était après la phase d'inventaire, et ce qui s'est passé en France, c'est qu'il y a eu confusion et blocage au moment où on en était au stade d'inventaire. Aussi une chose qu'il faut rajouter, c'est que l'essentiel des inventaires a été fait à partir des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêts Faunistiques et Floristiques) qui étaient des photographies à un instant donné de l'existence de la diversité biologique en France.

Mais ces ZNIEFF avaient besoin d'être réactualisées, ce qui fait que dans certains cas, on a travaillé sur des éléments bibliographiques faute de moyens parce que ce qu'on oublie toujours de dire, c'est : qui a fait les ZNIEFF ? A qui a-t-on confié les premiers inventaires des contours de référence des sites Natura 2000 ? : aux comités scientifiques régionaux du patrimoine naturel où les gens ont travaillé bénévolement. Et quand il fallait les réactualiser point par point, sur le terrain, pour savoir ce qu'on avait connu dans la littérature quatre ou cinq ans avant, on a demandé de faire ça aux gens bénévolement. Or d'autres pays européens ont fait autrement : c'est le cas de l'Espagne qui a demandé des fonds à l'Europe, qui a mis des fonds propres et qui a engagé 300 scientifiques pour faire ces inventaires. Donc il est évident que la qualité du travail rendu..., même si la qualité du travail rendu en France est bonne, mais on a fait fonctionner en France, comme toujours dans ces domaines- là, les bénévoles et après on



s'étonne que les bénévoles n'aillent pas aussi vite que les professionnels. Cela pose tout le problème de la connaissance. Edwige de Feraudy qui est là pourrait vous en parler : comment étaient fournies, au Muséum, les bases de données sur la faune et la flore ?... C'est essentiellement sur la base du bénévolat, ça c'est aussi une réalité et quand on compare avec les autres pays étrangers, on peut quand-même se poser des questions. Là aussi intervient le problème de l'information qu'a soulevé madame tout à l'heure et Laurent Roy pourra s'en rappeler. Lorsqu'on était ensemble au cabinet en 1997 on a dit : Natura 2000, c'est « une affaire de bistrot ». Il faut qu'on ait des gens qui puissent aller discuter dans les communes où il y a des propositions de sites avec le Maire, avec l'agriculteur, comme ça, à la base, sur le terrain comme on le disait tout à l'heure concernant les problèmes de gestion. Seulement la réponse, pour les « affaires de bistrot », il faut avoir des gens. Ce n'est pas uniquement un problème de foi, il faut avoir des gens qui soient disponibles, et les DIREN n'avaient pas les personnels disponibles. Il y a aussi toute cette bonne partie de cette information qui s'est faite sur la base du bénévolat associatif, du bénévolat d'enseignants qui connaissaient le site et qui en ont discuté. Mais tant qu'on fait des politiques comme Natura 2000 à 80 % - c'est ce qui s'est fait en 1993 quand on a lancé Natura 2000 - sur du bénévolat, on ne peut pas non plus attendre des miracles.

**Thierry HANOCQ** : Pour répondre sur le défaut d'information : oui effectivement, il y a un défaut d'information, on s'aperçoit que cette intervention a eu lieu aujourd'hui parce qu'il y a effectivement un certain nombre d'idées qui sont véhiculées et qui ne sont pas forcément correctes. Cela dit, comme ça a été rappelé, la stratégie qui a été adoptée est de faire vraiment une information au plus près du site plutôt qu'une information générale,

puisqu'on s'aperçoit que toute information sur des principes généraux autour de la directive est systématiquement mal interprétée. C'est donc véritablement un choix de stratégie de travailler au plus près du site même si effectivement il y a des problèmes de personnel à régler. Sur le mémorandum, ça n'apportait en effet pas grand chose par rapport à la directive. Simplement, la réaction de nos interlocuteurs, localement, s'explique parce que c'était quand même la voix française de la directive, donc même si ça n'apportait pas grand chose, c'était quelque chose de fort et d'important.

**Pascal DACHEUX**, Confédération Paysanne : Bonjour, j'ai une question à poser : face à l'investissement des fédérations de chasseurs dans la sensibilisation à l'environnement du public scolaire et étant donné la dérive sectaire du mouvement des chasseurs, locaux notamment, je voulais savoir ce qu'en pensent les responsables de l'enseignement et ce qu'ils font pour prévenir des présentations qui pourraient être tendancieuses.

**Pierre DRON** : Vous avez posé la question aux administrateurs, les administrateurs ne sont plus là...c'est une façon facile de fuir vous allez dire. Moi je pense que nous avons des programmes et comme je l'ai dit dans mon intervention au début, lorsque nous avons un travail avec un intervenant extérieur qui vient dans notre classe nous gardons la responsabilité de ce qui est dit. Le professeur - je parle du professeur parce que moi je suis prof - est toujours responsable en fin de compte de ce qui est dit. Cela veut dire qu'avant de faire intervenir quelqu'un dans une classe on doit le rencontrer, on doit discuter avec lui. Et à la suite de cette discussion, on se rend compte de ce qui peut être dit, et si effectivement ce qui est dit ne relève pas de l'éthique de la profession du professeur et de la biologie, l'enseignant n'a pas à faire intervenir cette personne.



**Vincent BAWEDIN** : Si j'ai bien compris la question également, l'une des réponses à cette question réside aussi peut-être dans cette plaquette \*...

**Pascal DACHEUX** : ...C'est probable mais est-ce qu'il est possible de quantifier l'intervention des fédérations au sein de l'enseignement, est-ce que quelqu'un a des éléments là-dessus ?

**Pierre DRON** : Pour moi, dans le cadre des professeurs de biologie-géologie que je connais, dans le cadre du secondaire - collèges, lycées - je pense que ce sont des choses qui sont rares.

**Vincent BAWEDIN** : Je crois que Madame Bazin va répondre, mais j'ai un élément de réponse à donner. Statutairement les Fédérations des Chasseurs peuvent intervenir dans le domaine scolaire uniquement de façon ponctuelle, c'est à dire une fois ou deux par an, et non pas sur des programmes suivis et réguliers.

**Danièle BAZIN** : J'ai quitté le Rectorat depuis un an - ce n'est pas que je me défile - mais j'ignorais d'ailleurs qu'ils avaient, à priori, d'après la réaction que ça a suscitée, une importance aussi grande en matière d'interventions dans les classes. De toute façon je pense que ce sont des classes du premier degré et rien n'empêche de se manifester - mais je pense que c'est un peu votre objectif - auprès des Inspections Académiques ou du Rectorat à l'Action Culturelle par exemple, pour demander à le savoir. Il y a une surveillance de plus en plus sérieuse des associations de toutes sortes qui interviennent dans les établissements scolaires, en particulier pour protéger des sectes puisqu'il faut appeler un chat un chat, et il y a même des sectes qui sont un petit peu côté environnementaliste, il faut le savoir aussi, donc dans ce cadre là, les chefs d'établissement sont responsables. S'il n'y a pas eu ce fameux agrément - il y a une commission avec une mini enquête bien

entendu -, ils ne peuvent théoriquement pas entrer dans l'établissement scolaire. Mais moi - je n'engage que moi - j'ai un souvenir vraiment magnifique de gens que je vois dans la salle grâce auxquels on a fait un travail à Frémontiers, avec des enfants d'Etouvie, avec les chasseurs et Picardie Nature sur un comptage de chevreuils dans la forêt de Frémontiers. On a d'ailleurs terminé tous ensemble autour d'un feu de bois, à manger des pommes de terre. Chacun a expliqué aux enfants son point de vue : je pense que l'important en environnement, c'est ce que je peux tirer comme leçon, c'est d'avoir le maximum d'informations, d'essayer de faire le tri dans ces informations et d'essayer de voir où sont les enjeux. Ce n'est toujours qu'une question « à qui profite le crime, quels sont les enjeux, quels sont les compromis ? », et c'est une excellente éducation à la laïcité - et je n'engage que moi -.

**Pierre DRON** : Il est vrai aussi que dans certaines petites communes rurales ou des chasseurs connaissent l'enseignant, ils peuvent dire « bon, et bien on va aller faire un tour dans ta classe... », je pense que c'est une façon effectivement facile de pénétrer.

**Vincent BAWEDIN** : Oui, et je pense qu'il ne faut pas avoir la langue de bois. On n'empêche aucunement, par l'initiative de la plaquette, l'intervention des chasseurs dans les écoles mais on essaye de parer à d'éventuelles dérives : je rappelle que l'on est dans le département de la Somme et que certaines Fédérations de Chasse, parfois, sont difficilement dissociables d'un certain mouvement politique et qu'au-delà même du prosélytisme, c'est le risque de propagande politique qui existe. C'est un risque dont il faut être conscient ! Et, excusez-moi j'ai l'esprit d'escalier, pour répondre à mademoiselle tout à l'heure - mademoiselle Debast - quant à l'éducation à l'environnement pour les adultes, il existe tout un éventail d'associations dont a parlé Danièle Bazin,

\* voir *Annexe 1*

comme Picardie Nature, qui font de l'éducation à l'environnement - je pourrais aussi citer la Société Linnéenne Nord-Picardie -, et qui inculquent une culture scientifique à tous les adultes, et non-adultes, qui le désirent.

**Anne GALLOO-LAMBLIN**, enseignante à Bray / Somme (80) :

Je suis enseignante dans un petit collège en SVT et j'essaye de faire un peu d'éducation à l'environnement. Je souhaite revenir sur les questions de formation, de pluridisciplinarité, de partenariat, d'ouverture de l'école, de méthodes actives. Il y a donc beaucoup de choses qui existent déjà dans l'école, mais moi mon problème c'est plutôt le financement, la motivation pour travailler en équipe, l'accompagnement pour des projets et ma réponse - peut-être personnelle - c'est : ça marche quand on est militant, et militant c'est plus un terme d'association. Pour parler de l'intervention sur « comment intéresser les adultes ou les jeunes, comment les amener à une découverte, à une approche, donc à un projet par rapport à leur environnement » : là, ma réponse c'est peut-être par les associations, par nous, comment on fait boule de neige à notre niveau pour intéresser d'autres et les amener à une réflexion. Et j'ai encore une petite question : toutes ces formations sur l'environnement, elles débouchent sur des grands diplômés... quelles sont leur profession future ? Est-ce que vraiment il y a du travail dans ce domaine pour tous ces étudiants ?

**Jean-Marc HOEBLICH** : Sur le financement et comment monter un projet : vous avez les fameux PEC dont madame Bazin pourrait vous parler et madame Katalan pourrait très bien vous dire ce qu'il en est. Alors, déjà, il y a un mot qui m'étonne : vous parlez de militante, et bien madame Katalan ce n'est justement pas la personne militante qui soit...

**Anne GALLOO-LAMBLIN** : ...Elle a dit dans son approche que vous l'aviez

contacté pour programmer des sorties, moi on ne m'a jamais proposé de sorties. Il faut que je trouve le financement toute seule.

**Vincent BAWEDIN** : Vous n'êtes pas militant non plus...

**Jean-Marc HOEBLICH** : ... Je ne suis pas militant non plus !

Disons simplement que dans le cadre de l'Association pour le Littoral Picard que préside Jacques Mortier qui n'est pas là aujourd'hui - et qui s'en excuse -, il y a toujours eu l'esprit du Recteur Mallet qui dit que l'éducation à l'environnement c'est pour tous. Pensons aux gens et aux jeunes qui n'ont même pas entendu ce mot là. C'était là un hasard, j'aurais pu tomber dans votre établissement. On a dit : « on va voir du côté de Romain Rolland », comme cela avait été le cas avec le collège voisin, comme ça a été le cas avec des écoles de la côte, c'est un petit peu le hasard. Maintenant le PEC, c'est Madame Katalan qui l'a monté. Il y a eu cette opportunité, elle s'est rendue compte qu'avec les élèves cela marchait et que ce n'était pas simplement sortir prendre de l'air en Baie de Somme, qu'il y avait quelque chose d'autre et elle m'a appelé pour le support scientifique. Elle ne voulait pas juste faire passer le message citoyenneté-environnement, elle voulait comprendre ce que cela pouvait contenir. Elle vous l'a dit, elle est professeur d'Histoire et de Lettres. Donc cela a été un travail - monsieur Thuillier, proviseur adjoint ici présent peut en parler -, avec tous les collègues de l'école et c'est un investissement complet de toute une équipe pédagogique. Ce qui est intéressant, c'est que cela se poursuit avec d'autres projets auxquels je ne suis pas du tout partie prenante. Je crois que c'est une question d'initiative personnelle actuellement. Danièle Bazin pourrait également vous parler du projet « *L'homme dans sa vallée* » : qui a très bien marché car le thème semblait intéresser beaucoup de personnes.

Pour la formation à l'environnement, les Parcs Naturels Régionaux, par exemple,

n'embauchent pas beaucoup - même si j'ai appris que j'ai un étudiant d'il y a deux ans qui est rentré dans celui du Boulonnais - parce qu'il n'y a pas beaucoup de place. Actuellement, vous avez beaucoup d'étudiants qui rentrent dans les communautés de communes, les collectivités territoriales, par exemple, pour monter des projets environnementaux. J'ai ainsi un étudiant qui est sorti au mois d'octobre et le 1<sup>er</sup> novembre, il était embauché à Saint Martin de Crau, à six cents kilomètres de chez lui. Il est « responsable environnement et aménagement » avec des personnes sous sa responsabilité et avec des projets à monter, d'autres à gérer, et la mise en cohérence de tout le volet environnemental.

Il y a aussi d'autres débouchés dans les entreprises comme l'agroalimentaire où vous avez le management environnemental qui est un créneau très étroit qui va vite se boucher mais où il y a des choses à faire. Il y a aussi des débouchés dans l'éducation à l'environnement. Beaucoup d'anciens étudiants, d'anciens DESS, se trouvent responsables en haut lieu, parfois même président ou directeur de certaines associations que vous connaissez en Picardie. Je ne vais pas les nommer mais ils se connaissent très bien. Donc il y a des places, il faut être imaginatif.

**Pierre DRON** : Nous avons pris un peu de retard ; encore une question...

**Christian MANABLE**, Conseiller Général de la Somme :

Merci. Bien qu'ayant des liens de sang très étroits avec Danièle Bazin, je m'efforcerai d'être bref. Je souhaiterais intervenir sur le thème information et formation des élus sur l'environnement, étant moi-même Conseiller Général de la Somme. Comme le nom de notre fonction l'indique, un conseiller général c'est un généraliste, c'est-à-dire que dans une journée nous sommes amenés à aborder des problèmes extrêmement variés, extrêmement divers, que ce soit social, culturel, scolaire, de

transports, d'environnement... et certes, nous n'avons pas la science infuse. Donc nous nous remettons très souvent - nous écoutons du moins - à l'avis des spécialistes, des « technocrates », lesquels sont parfois soumis d'ailleurs à des lobbying pour tout ce qui concerne justement ces problèmes d'environnement. J'ai pour ma part la chance d'être en même temps historien et géographe ce qui me donne quelques éléments d'appréciation mais, loin s'en faut, pas d'avoir toutes les cartes en main. On est donc un peu dépendant, effectivement, de l'avis des dits spécialistes. Or les lois de décentralisation ont confié aux départements de nombreuses compétences en matière d'environnement, que ce soit la gestion de l'eau, la gestion des déchets ménagers ou encore la gestion des zones sensibles. Et qui plus est dans ce département de la Somme, je dirai qu'on est servi, avec la vallée de la Somme et avec le littoral Picard. On s'en est donc remis pour le littoral Picard à un bras séculier, qui est devenu d'ailleurs un véritable Etat dans l'Etat, et qui est le SMACOP (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Côte Picarde) et qui essaye tant bien que mal de concilier développement économique et touristique avec protection, effectivement, de ce littoral, qu'on ne peut pas qualifier véritablement de naturel parce que je crois que les espaces naturels c'est une vue de l'esprit depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et même depuis l'époque néolithique en fait, depuis que l'homme a commencé à maîtriser les paysages et la nature.

Donc voilà ce qu'il en est pour les élus et c'est vrai qu'il y a un risque. Il y a un risque que leurs décisions politiques, qui engagent l'avenir, soient, parfois, déterminées par ce qu'on appelle des spécialistes, par les services qui nous entourent. Or dans ce département il faut bien dire qu'on a quand même un lobbying chasse particulièrement puissant. Sur quatre conseillers généraux CPNT, le département de la Somme en compte à lui tout seul deux. Et j'ai pu déjà constater que par des alliances politiques plus ou moins

naturelles, ils arrivent à faire passer certains messages, ils arrivent à obtenir la mise en place de certaines politiques, et je pense en particulier à une décision qui a été prise il y a quelques jours seulement, qui est la mise à l'étude de la création d'une maison de la chasse qui sera située vraisemblablement dans l'ouest du département. Essayer de combattre ces lobbying, ce n'est pas facile et en ce qui me concerne, Vincent Bawedin le sait bien, depuis une dizaine d'années, j'essaye de faire passer au niveau de l'assemblée départementale l'idée de dépoldérisation partielle des bas-champs. Parce que les collectivités publiques et l'argent public sont investis depuis plus de deux siècles

dans cette opération qui est un véritable combat de titan de l'homme contre la nature et où on applique depuis deux siècles la logique Shadocks.

Eh bien, le message est difficile à faire passer, il est extrêmement difficile et je crois qu'en fait il faut du temps, il faut effectivement de l'information et il faut notamment ce genre de colloque, auquel devraient participer un peu plus d'élus - je regrette qu'il n'y en ait pas davantage dans la salle - pour faire avancer ces idées.

Donc je crois que c'est une question de temps, il faut être tenace, il faut vraiment agir sur la durée pour que ces idées percent.

***Fin de la première séance***

## Seconde séance

### L'accès aux espaces naturels publics : vers plus d'égalité ? Plaidoyer pour une meilleure harmonie entre tous les usagers de la nature.



*Pascal DACHEUX*

Représentant de la Confédération Paysanne à la CDOA  
(Commission Départementale d'Orientation Agricole)

Bonjour,

je tenais d'abord à remercier Vincent Bawedin, d'une part de m'avoir sollicité pour présider cette deuxième partie de colloque, puis également et surtout pour être à l'initiative de ce Comité qui me paraît très utile dans le contexte local.

En effet, nous sommes dans une région assez particulière où après la connaissance que nous pouvons avoir du paysage avec des partitions gauche / droite de la société, avec des partitions républicains / extrémistes, nous semblons assister à une nouvelle partition entre urbains et ruraux. Il y a, en effet, un certain discours qui se développe dans la campagne où, en fait, les ruraux, qui sauraient de quoi on parle quand on parle de nature, seraient envahis par des urbains qui n'y connaissent rien. Il y aurait ceux qui savent, qui habitent la campagne, et les autres, qui viennent de la ville, qui n'y connaissent rien.

Ma présence ici est un témoignage puisque je chasse depuis l'âge de seize ans et que je suis agriculteur. Donc à ces deux titres je suis un utilisateur important de l'espace naturel.

Mais ce que je voulais dire c'est que ce n'est pas parce que l'on a ces deux activités que l'on se coupe forcément de la société. Le monde agricole, par sa dérive productiviste, a eu un peu tendance à oublier le « sceau du citoyen » et le monde de la chasse en est arrivé aujourd'hui à peu

près aux mêmes errements si je puis dire. Il y a aujourd'hui la nécessité de faire des tableaux, la nécessité de « marchandiser » l'espace. Mon engagement à la Confédération Paysanne est arrivé là pour, un peu, témoigner, agir, pour éviter une telle dérive du monde agricole. Et je souhaite que de telles actions puissent aussi être menées dans le domaine de la chasse.

Cette chasse, je la voudrais respectueuse, non productiviste et supportable pour les citoyens. Ce constat est alarmant et je ne me reconnais pas plus dans le monde agricole dominant que nous connaissons que dans le monde de la chasse tel qu'il nous est présenté. C'est pour cela que je suis très heureux d'être ici.

Mais sans plus attendre, je vais demander à nos invités de nous présenter cette nouvelle répartition du paysage que nous connaissons. En premier lieu, je demanderai à Monsieur Pierre Barge de nous présenter le thème « territoire et gestion démocratique des espaces publics ».



## D) Territoire et gestion démocratique des espaces publics



**Pierre BARGE**

Secrétaire Général Adjoint de la Ligue des Droits de l'Homme, enseignant-chercheur à l'université de Paris VIII

Merci de m'avoir invité.

Sur le papier de présentation, je suis aussi présenté comme universitaire, ce n'est pas à ce titre-là que je vais intervenir mais plutôt en tant que membre du Bureau National de la Ligue des Droits de l'Homme. Cependant je voudrais faire deux premières observations à la suite de ce qui a été dit tout à l'heure.

La première, malgré tout, en tant qu'universitaire sortant d'une université qui au départ se voulait pluridisciplinaire et ayant une longue expérience de cette affaire si j'ose dire, je voudrais dire qu'il n'y a pas de perte d'identité de l'enseignant chercheur quand il essaye de faire de la pluridisciplinarité. Mais par contre, la perte de reconnaissance que peut avoir l'universitaire quant il fait de la pluridisciplinarité, ça c'est une autre question qui mériterait fortement d'être abordée tant l'université nous enferme dans des thématiques : je suis économiste et je vais vous parler maintenant de droits de l'homme, je ne suis ni juriste ni géographe, mais je tenais quand même à souligner cette question qui est une question récurrente depuis des années et qu'il faudra quand même un jour que nous abordions au sein de l'université.

La deuxième question, c'est, et je vais l'aborder longuement, la question de la citoyenneté. Je crois que l'on ne devient pas citoyen mais que l'on naît citoyen. Et la question qui est posée, c'est effectivement, comment on a les moyens d'exercer sa citoyenneté ? Parce que la question centrale que je voudrais aborder maintenant, c'est bien la question de « comment se pose la question de la citoyenneté et des droits de l'homme ? » et « comment se fait le passage des droits individuels à la construction des droits collectifs ? » qui est, à mon sens, l'essence

même de la citoyenneté. Alors vous allez me dire, c'est peut-être un peu loin de la question de l'environnement et des questions de territoire. Je vais essayer avec vous à la fois de revenir sur ces questions de territoire et de citoyenneté et d'être, je l'espère, concret par rapport à ce qui nous préoccupe.

La première question est celle du territoire et de l'espace et la mobilité des individus dans l'espace. On peut distinguer plusieurs espaces en réalité : des espaces de vie, des espaces de propriété, des espaces de pouvoir... Il n'y a pas si longtemps, la population n'était pas mobile sur l'espace, elle était dans un espace immédiat qui était le canton et la paroisse, sauf quelques privilégiés qui se déplaçaient dans l'espace : les marchands, les représentants du pouvoir, les armées - je crois que la Picardie connaît bien cette question -. Il y a encore plus longtemps, la mobilité dans l'espace, l'occupation de l'espace était un privilège donné au prince et c'est, par exemple, en 1493 que le Pape a partagé le monde entre l'Est et l'Ouest, c'est à dire à l'Ouest les Espagnols, à l'Est les Portugais. Les Anglais et les Français ne l'ont pas entendu comme cela, ils sont partis à la conquête de l'Amérique du Nord mais il y avait des princes, des autorités qui décidaient comment se partager le monde et il y en a des restes toujours : si l'on regarde en Angleterre, par exemple, les pouvoirs qu'ont les Lords sur les terres par



rapport à ceux qui les occupent. J'étais récemment en Bretagne et quelqu'un rappelait à juste titre qu'en ce qui concerne le fermage et le métayage, la loi qui permet aux fermiers, et dans une moindre mesure maintenant aux métayers, de pouvoir rester sur leurs terres - les premières lois datant de 1936 - date exactement du 13 avril 1946. Donc jusqu'à une période récente, métayers et fermiers étaient à la disposition de leur propriétaire et c'était bien un reste de l'Ancien Régime. Et c'est cela qui s'est passé en **1789**, c'est que tout d'un coup, l'individu est passé de l'état de sujet à l'état de citoyen. Toute femme, tout homme, n'est plus le sujet d'un noble local - d'un prince ou d'un roi -, il est citoyen, il a des droits. Si chaque individu a le droit de proposer d'accompagner et de participer aux décisions qui le concernent, de contester ou d'évaluer les décisions, ses droits sont aussi des droits socialement construits. C'est le rôle de la loi, votée par les représentants des citoyens de définir les droits individuels en même temps que de les limiter.

La limite des droits individuels, ce sont les autres droits individuels et les droits collectifs. Avoir des droits, ce n'est pas avoir des privilèges repris au prince, ce n'est pas faire de chaque individu ou groupe d'individus le propriétaire d'un fief de droits, au contraire, les droits individuels ne sont que des droits partagés. Il n'y a de droits que dans l'égalité des droits. Je voulais rappeler tout ceci, parce que dans le sujet qui nous concerne aujourd'hui, bien entendu, qui est la question de la gestion démocratique des espaces publics, il est évident que si on n'a pas compris fondamentalement ce qu'est l'exercice de la citoyenneté, comment pourrait-on avoir un partage démocratique des espaces publics ?

Je vais revenir sur cette question mais il y a une autre chose qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est celle que j'ai abordée à l'entrée, c'est que pendant longtemps en France en particulier, la question de

l'exercice de la citoyenneté a été une question relativement simple : on vivait sur un territoire donné et on avait des représentants chargés de gérer ce territoire. En France la gestion se faisait de façon centralisée, avec une délégation sous tutelle aux communes et aux départements, et la France se partageait grosso modo en un monde rural agricole et en un monde urbain. Aujourd'hui les questions ont totalement changé ; je ne vais pas revenir sur des statistiques sur le monde rural mais au XIX<sup>e</sup> siècle, trois français sur quatre vivaient dans le monde rural. L'effet ciseaux, c'est à dire monde rural / urbain se fait aux alentours de 1930, c'est-à-dire que, en 1930, 50 % de la population vit dans le monde rural et 50 % dans le monde urbain. A la libération, environ 30 % de la population active était une population agricole. Aujourd'hui, nous en sommes bien-sûr très loin. Donc nous sommes aujourd'hui dans une société où le monde urbain est dominant, et d'autre part, où ce que l'on appelle le monde rural est fortement dominé par une culture urbaine, c'est-à-dire où les habitants du rural ne sont pas des personnes qui vivent principalement de l'activité agricole mais qui sont plutôt des employés et - je regardais avant de venir des statistiques sur les communes rurales - aujourd'hui dans les communes rurales 50 % des personnes qui vivent dans une commune rurale travaillent sur le territoire d'une autre commune, ce taux est de 80 % en ce qui concerne les périphéries urbaines, et les ruraux aujourd'hui font en moyenne pour aller travailler 18 kilomètres par jour. C'est d'ailleurs un vrai problème dans le monde rural pour ceux qui n'ont pas des moyens de locomotion mais je pense que ce n'est pas l'objet du débat aujourd'hui. Je veux simplement dire par-là qu'aujourd'hui, nous sommes dans une société de la mobilité : mobilité dans le temps, mobilité dans l'espace, alors qu'avant on pouvait naître, aller à l'école, se marier, travailler et mourir dans son village, aujourd'hui on naît quelque part, on va faire ses études

quelque part, on va travailler quelque part, on va faire des enfants quelque part. Je me souviens d'une étude que j'avais fait faire autour de la région de Morlaix où on voyait très bien comment les populations sur un espace restreint faisaient des mutations dans leur vie puisqu'ils se mariaient, ils faisaient des enfants, ils allaient habiter une petite maison et puis après cela ils reviennent vers la ville centre. Il y a la mobilité du travail, il y a aussi ceux que l'on appelle les hommes et les femmes TGV, c'est-à-dire qui se déplacent tous les jours. Donc nous avons un bouleversement complet, structurel entre ce qui était le monde rural et le monde urbain et nous avons un changement très profond dans les habitudes des populations. A partir de là, la question qui se pose est, bien entendu, la question de « comment j'exerce ma citoyenneté, sur quel espace j'exerce ma citoyenneté ? ». C'est une question qui était évidente à une certaine époque, tout simplement : je l'exerce dans mon village, je l'exerce dans mon département et je l'exerce sur le territoire français. Aujourd'hui, cette question se pose de façon fondamentalement différente dans la mesure où les espaces se sont multipliés. D'autre part, nous avons eu dans notre pays une décentralisation. On a décentralisé un certain nombre de compétences et se pose la question de la légitimité des compétences, et en même temps cette décentralisation a posé la question des identités alors qu'une partie des personnes se reconnaissent dans plusieurs identités. Je l'avais dit un petit peu dans mon papier de présentation : d'où suis-je ? Et à partir du moment où je me reconnais quelque part, en tant que citoyen, j'ai le droit d'agir sur mon milieu. Suis-je breton parce que je suis né en Bretagne ? - et la question est récurrente aujourd'hui -, suis-je Breton parce que j'habite à Brest, alors que je suis né ailleurs ?, suis-je breton parce que une partie de ma vie, j'ai vécu en Bretagne ?, est-ce que je suis breton parce que j'ai ma résidence secondaire du côté de

Roscoff ?, suis-je breton parce que je prends ma retraite en Bretagne et pourtant j'aimerais bien revenir dans ma région d'origine et je me sens toujours de ma région d'origine ?, la question de la citoyenneté aujourd'hui nous amène à poser à la fois une question de friction dans les espaces de citoyenneté et aussi de friction entre les espaces et en particulier entre les espaces institutionnels. Pourquoi ? Parce que je vais habiter un village, je vais travailler dans un autre village et je vais peut-être aller à l'hôpital dans un autre endroit. D'autre part se pose la question de ce microcosme qu'est le local par rapport au mondial et de l'organisation de cet espace dans un autre espace mondial où finalement je vais avoir des intérêts qui seront différents mais néanmoins complémentaires. Comment je peux respecter l'identité locale tout en faisant que l'intérêt général qui se pose au niveau régional, au niveau national, au niveau européen ou au niveau du monde soit respecté ? Comment je peux à la fois être citoyen au niveau local et en même temps citoyen du monde ?

Il est évident que ce sont là de grandes questions et ces questions il nous faut bien entendu les aborder, et c'est la question fondamentale, je pense, qui est posée dans la gestion démocratique des espaces et dans l'ouverture et la fermeture de ces espaces.

Si on regarde la question de la légitimité d'agir dans l'espace, la gestion démocratique c'est quoi ? C'est d'abord :

- préparer la décision
- deuxièmement, c'est décider
- troisièmement, c'est accompagner la décision

1) **La préparation de la décision**, on appelle ça généralement la démocratie de participation, c'est-à-dire comment tous les citoyens, tous ceux qui sont concernés vont, sur un espace donné, participer à la décision. Souvent, vous allez me dire, c'est quelque chose de très théorique ce dont vous nous parlez parce que, au quotidien

ce n'est pas vraiment cela qu'on voit dans nos villages. La Ligue des Droits de l'Homme en tous les cas, participe à faire en sorte que ce processus démocratique de la décision puisse avoir lieu et ce sera l'un des enjeux d'ailleurs de ce qui va sortir du sommet de Laken et de la future convention européenne.

2) **La question de la décision.** La question de la décision en démocratie, c'est toujours la question de la représentation politique et de la fixation de la loi et de la règle commune.

Alors, en droit on va pouvoir distinguer la loi et la règle, ce qui est un gros débat qui nous anime aujourd'hui.

3) **L'accompagnement, la gestion de la décision :**

Après la prise de décision c'est la question du suivi de la décision, de la gestion de la décision, et à ce moment-là, la question est de savoir qui participe à la gestion de la décision. Certains appellent ça la gouvernance aujourd'hui, c'est-à-dire, finalement, comment des individus, des associations peuvent être associés à l'évaluation et au suivi de la décision et éventuellement, comment ils peuvent être associés à, disons, voir comment les droits sont respectés et sur quel espace. Et là il y a à débattre sur ce qui est du domaine de « qui fait la règle générale ? » : est-ce que c'est au niveau du local, du régional, du national, au niveau européen, mondial ? Qui fait la règle générale et comment peut-il y avoir des règles particulières qui s'appliquent au niveau en dessous ? C'est à dire comment j'obéis...

Je vais prendre un exemple...on va parler des oiseaux par exemple :

Est-ce qu'il y a une protection quelque part du patrimoine de l'humanité ? Cela c'est une règle générale, en règle générale il y a une protection du patrimoine de l'humanité. Comment cette protection générale du patrimoine de l'humanité se décline au niveau de l'Europe, au niveau de l'Etat français et au niveau d'un

territoire local ? Comment je pars de la règle générale et des droits fondamentaux de l'humanité à des droits particuliers qui sont l'exercice social au sein d'une petite communauté ? Et bien je pense qu'une des grosses questions qui nous est posée aujourd'hui, dans la gestion démocratique des espaces publics, c'est justement la stricte application de ce concept de citoyenneté. Aujourd'hui la citoyenneté s'exerce sur des espaces multiples, conséquence de l'articulation des espaces et, en particulier, des espaces de vie et des espaces institutionnels. Parce qu'une des grosses questions qui est posée aujourd'hui et je ne vais pas m'attarder là-dessus - on pourrait en parler longuement - c'est « comment il y a des espaces institutionnels qui sont hérités - dans notre pays : la commune, le département, la région, qui est plus récente, et l'Etat - et comment il y a des espaces de vie qui ne correspondent pas forcément à ces espaces institutionnels et comment j'arrive à articuler espaces institutionnels et espaces de vie dans une gestion démocratique des espaces publics ? »

Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'aborder ces questions de l'évolution institutionnelle ni de parler de l'évolution de l'espace européen mais je pense fondamentalement que **s'il y a un espace collectif, l'établissement des règles passe par la garantie des droits individuels et des droits collectifs entre tous ceux qui se partagent un territoire.**

Merci.

*Pascal DACHEUX* : Merci monsieur Pierre Barge pour ces éclaircissements sur le concept récent de citoyenneté. Je m'adresse maintenant à Jean Pierre Raffin, ancien conseiller en charge du patrimoine naturel et de l'éducation à l'environnement auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement pour aborder le thème des rapports chasseurs / non-chasseurs dans les espaces naturels publics.

## II) Les rapports chasseurs / non-chasseurs dans les espaces naturels publics : en progrès ?



### *Jean-Pierre RAFFIN*

Ancien conseiller en charge du patrimoine naturel et de l'éducation à l'environnement auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE),

Maître de conférences à l'université Paris VII - Denis Diderot

Merci et bonsoir...après Paris VIII, Paris VII, on continue dans la numérotation. L'exercice d'éthologie qui m'a été demandé, c'est-à-dire l'analyse des comportements de différents groupes sociaux, n'est pas aisé. Parce que, premièrement, ces comportements ne s'inscrivent pas dans le cheminement d'un long fleuve tranquille - tout le monde a entendu parler des conflits entre chasseurs et non-chasseurs - et, deuxièmement, parce que les trois éléments du débat sont d'une certaine manière assez incertains.

Avant de chercher à mieux comprendre les rapports entre ces deux catégories de citoyens et leur évolution, encore faut-il définir le sens que l'on accorde aux termes utilisés. Qu'est-ce qu'un espace naturel public ?

### 1) Les espaces naturels publics

La notion d'espaces naturels en qui certains voient des lieux soustraits à l'action de l'homme n'a pas grand sens en un pays que l'homme a travaillé depuis des millénaires. Ce que nous appelons "nature" est tout autant le résultat du travail de nos ancêtres paysans ou aménageurs que le fruit de l'évolution spontanée d'une flore et d'une faune sauvages qui ont dû cohabiter, co-évoluer pour survivre. Sans l'homme, bien des zones humides, bien des pelouses sèches riches en orchidées, par exemple, n'existeraient pas. Il est non moins vrai qu'entre une culture de maïs abondamment fertilisée et traitée par des pesticides, une prairie du bocage charollais ou une prairie de fauche alluviale, il y a de profondes différences. Mais il s'agit plus de différences liées au degré et à la durée des interventions de l'homme que de différences entre une nature "vierge" et

une nature "humanisée".

La notion d'"espace public" est ambiguë. Si l'on s'en tient au droit, le domaine public est constitué des biens qui ne sont pas susceptibles d'appropriation privée, c'est-à-dire : cours d'eau, rivages, routes, voies ferrées et casernes. Si l'on prend en compte le vécu de nos concitoyens, les espaces publics sont des espaces ouverts, c'est-à-dire, dont l'accès n'est pas interdit, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne soient pas, *de jure*, des espaces appropriés, des espaces privés. Certains propriétaires manifestent clairement leur volonté d'interdire la fréquentation de leurs territoires ou d'en limiter l'accès - clôtures, pancartes -. D'autres, heureusement plus nombreux, pratiquent, vraisemblablement sans le savoir, l'*Allemansrätt*, droit coutumier suédois qui permet à chaque citoyen de pénétrer et séjourner sur les terrains privés pour peu que soient respectées quelques règles de bonne conduite.

L'on se tiendra donc ici à l'acception commune de la notion d'espace naturel public. Mais satisfaire le développement de la demande de "nature" par nos concitoyens pose quelques problèmes car ceux qui expriment cette demande ne sont que rarement propriétaires ou gestionnaires

des espaces où se trouve cette “ nature ”. Sauf à partager le territoire en ghettos dévolus à telle ou telle activité, il faut bien trouver un *modus vivendi* entre les usagers et les détenteurs de ces espaces.

Voyons maintenant quelles sont les différentes catégories d'acteurs :

## 2) Les chasseurs

Ce sont des personnes, essentiellement de sexe masculin, qui pratiquent une activité fort ancienne dont on sait qu'avec la cueillette et la pêche elle a été source de subsistance importante avant que ne vienne la sédentarisation des premiers agriculteurs. Au fil du temps, la chasse a perdu, peu à peu, en Europe occidentale, son rôle nutritionnel pour devenir plus ludique tout en gardant un aspect gastronomique et convivial qui en fait toujours l'attrait pour nombre de nos concitoyens.

La chasse et donc ceux qui en sont les adeptes ont une légitimité pour peu que la pratique et les pratiquants se plient aux règles régissant la société française à l'échelle nationale mais aussi à l'échelle européenne puisque nous nous inscrivons dans une dynamique communautaire qui doit transcender les égoïsmes des états-nations. Cette légitimité n'exclut pas qu'il ne faille aussi tenir compte de ceux qui, pour des raisons d'ordre éthique ou autres, récusent la chasse et ont autant de légitimité à vouloir défendre leur point de vue.

Les chasseurs ont une organisation que l'on doit bien qualifier de “corporatiste” puisque fortement marquée par la philosophie de l'Etat français qui, en juin 1941, instaura des sociétés - maintenant fédérations dotées d'un statut-type depuis 1975 - départementales des chasseurs à adhésion et cotisation obligatoires. Schématiquement, après avoir acquis un permis de chasser - à l'issue d'un examen depuis 1976 - le postulant chasseur acquitte diverses redevances et taxes qui lui donnent, en quelque sorte, le droit de prélever une partie du patrimoine naturel

commun français voire européen qu'est la faune sauvage. Il doit ensuite adhérer obligatoirement à la Fédération des Chasseurs de son département. Le président y a été longtemps nommé par le ministre chargé de la chasse - ministre de l'Agriculture puis de l'Environnement à partir de 1971 - avant que des mesures de déconcentration récentes ne confient cette nomination au préfet. Cette organisation conduit à ce que les fédérations départementales des chasseurs disposent de ressources financières importantes qui leur permettent de peser fortement sur la vie publique. Comme le faisait remarquer, en mars 2000, un rapport de la Cour des Comptes :

*“ L'Etat n'a pas choisi entre deux systèmes d'organisation dont l'un découle des textes de 1941 et l'autre de la nouvelle organisation mise en place en 1974-1975.*

*Si le choix était fait de renforcer l'autonomie des fédérations, chacune d'elles devrait être libre de fixer ses propres cotisations, dans le cadre de ses missions, et ces cotisations cesseraient d'être obligatoires, comme c'est le droit commun des associations.*

*Si, au contraire, le caractère obligatoire de ces cotisations est confirmé, l'Etat doit assumer pleinement son rôle et se donner les moyens, juridiques et administratifs, de définir limitativement le rôle des fédérations, d'ajuster les cotisations de chacune d'entre elles à sa situation particulière et de contrôler réellement l'emploi qui en est fait.*

*Sur ce point, le projet de loi n'apporte aucune amélioration ”.*

En 1986, un rapport de l'Inspection Générale des Finances demandait déjà une clarification des circuits financiers concernant certains aspects de l'organisation de la chasse, tout comme, d'ailleurs, le rapport de la commission de médiation sur la chasse, pilotée par l'Inspecteur général Cailleteau en 1997 / 1998 où l'on peut lire : *“ Malheureusement, de crainte sans doute des réactions des fédérations*



*auxquelles l'adhésion et la cotisation obligatoires ont donné un potentiel d'influence considérable, les dernières évolutions n'ont été traduites dans le droit positif qu'avec de telles précautions que nous nous trouvons dans des situations juridiques ambiguës qui sont à l'origine d'un contentieux abondant”.*

Deux remarques peuvent être faites à propos du maintien par les pouvoirs publics d'une organisation de la chasse figée avec laquelle sont entretenus des rapports ambigus depuis les années quarante.

La pérennisation d'une structure notabiliaire ( cf. DARBON, La crise de la chasse française, la fin d'un monde. L'Harmattan, 1997 et TRAÏNI, Les braconniers de la politique, les ressorts de la conversion à Chasse, Pêche, Nature et Traditions, Cahiers du CEVIPOF, n°28, 2000) et népotique n'a pas favorisé l'évolution de la chasse dans un monde où tout changeait - destruction du tissu humain et du paysage rural, évolution des attentes de la société, etc...-.

Le maintien de l'ambiguïté des rapports entre l'appareil d'Etat et la chasse a donné lieu et donne lieu à des connivences malsaines y compris financières. Il faut bien constater qu'une bonne part de cet appareil - préfets, services du ministère de l'Agriculture en charge de la chasse au niveau départemental, services fiscaux, magistrature, etc...- ferme les yeux sur des agissements plus proches de ceux qui ont cours dans un système mafieux que ceux que l'on attendrait d'un système démocratique. Cette tolérance illustre tout à fait ce qu'Yves Mény appelait les corruptions blanche et grise dans son magistral “La corruption de la République” (Fayard, 1992).

Les tentatives du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement pour assainir cette situation se sont heurtées à une étonnante mauvaise volonté tant de services de l'Etat que de hauts responsables politiques. C'est

ainsi que la nouvelle loi sur la chasse, votée en juin 2000, n'a effectivement pas fondamentalement amélioré la situation.

Les pratiques de chasse ont changé depuis l'immédiat après-guerre et certaines des crispations observées ces dernières décennies trouvent leur origine dans ce changement.

L'introduction, en 1952, du virus de la myxomatose par un scientifique irresponsable qui cherchait à limiter le lapin de garenne sur sa propriété en Eure-et-Loir a provoqué, en quelques années, l'effondrement des populations d'une espèce qui était le gibier préféré du chasseur français. Cet événement s'est produit au moment où de profondes modifications commençaient d'affecter les milieux ruraux - par exemple : remembrement, mise en culture de zones de friches, fermeture de milieux ouverts par boisements spontanés ou volontaires - qui n'ont pas permis la réinstallation du lapin de garenne lorsqu'une certaine résistance à la myxomatose s'est instaurée. Il s'en est suivi un report de la pression de chasse sur d'autres espèces moins prolifiques : perdrix, faisans, lièvres. Cette pression s'exerçant au moment où ces espèces subissaient, elles-mêmes, les effets négatifs de pratiques agricoles peu soucieuses de la diversité biologique, a contribué, peu à peu, à la raréfaction du petit gibier sédentaire et au développement de tentatives de “repeuplements”, voire d'introductions - cf. par exemple le cas du *Sylvilagus*- plus ou moins anarchiques, inefficaces et coûteuses. Cette artificialisation de la chasse était d'ailleurs assez contradictoire avec le slogan cynégétique « la chasse, c'est naturel ». L'on en arrivait à une situation paradoxale : un nombre des chasseurs augmentant - 1,7 million de permis de chasser dans les années 1950, près de 2,2 millions dans les années 1980 - alors que le petit gibier sédentaire déclinait. Il s'en est suivi un certain report de la pression de chasse sur le gibier migrateur qui allait

provoquer quelques conflits entre protecteurs de la nature et chasseurs.

Parallèlement à une modification progressive des pratiques de chasse, l'image de marque des chasseurs a changé dans l'opinion publique. Alors que dans les années 1950-1970, le chasseur était encore essentiellement un rural perçu sans grande hostilité - seuls 16 % de personnes interrogées en 1977 demandaient l'interdiction de la chasse -, le pourcentage de personnes tout à fait contre ou plutôt contre la chasse dépasse 50 % en 1998. Les raisons sont multiples. L'on peut citer, sans ordre hiérarchique :

- . l'adhésion aux idées de non-violence et la recherche d'une certaine harmonie avec une nature idéalisée qui font rejeter tout comportement agressif ou tout ce qui est perçu comme tel,

- . le vêtement. Le chasseur rural ne se déguisait pas en guerrier avec tenue camouflée pour pratiquer son loisir favori - le seul fait d'évoquer ce point provoquait en 1976 lors d'un congrès national de chasseurs les huées à l'encontre de l'auteur de ces lignes alors taxé d'être un antimilitariste primaire...-,

- . le développement d'un sentiment d'insécurité chez les promeneurs citadins en période de chasse - sentiment vraisemblablement accentué par la tenue et la pratique de chasses en battue conduisant à ce que le promeneur ignorant l'art cynégétique se trouve confronté à des "guerriers" ratissant la campagne militairement et faisant preuve encore trop souvent d'un comportement agressif vis-à-vis de promeneurs considérés comme des gêneurs -. L'on ne peut oublier que des non-chasseurs ont été victimes de tirs accidentels voire volontaires lorsqu'ils s'opposaient à des pratiques de chasse chez eux - par exemple, en 1984, dans le Var ; en 1991 dans les Alpes-maritimes...-,

- . l'utilisation trop fréquente de la violence comme moyen de pression -

manifestations, saccages de locaux, destruction volontaire d'espèces protégées, etc...-, violence tolérée de manière étonnante par la puissance publique tout comme celle d'ailleurs d'une partie du syndicalisme agricole. Il s'y joint l'expression d'un machisme inacceptable dont on a eu des exemples lors de manifestations organisées par les unions et fédérations de chasseurs ces dernières années. L'on a le sentiment que le monde de la chasse est atteint du syndrome de "la forteresse assiégée" par suite, notamment, de la baisse régulière de ses effectifs de 25 à 30.000 adeptes par an. Atteignant 2,4 millions en 1980, ils sont passés à 1,4 million en 2000. Comme le faisait remarquer une étude publiée en janvier 2000 par la COFREMCA : *"L'attitude défensive des chasseurs, en posture de "victimisation", les conduit à radicaliser leurs positions. S'estimant l'objet d'une vindicte injustifiée, ils adoptent des comportements jusqu'au-boutistes, renforçant leur coupure avec le reste d'une société qui ne leur est pourtant pas a priori hostile. Pour les crispés, le mythe du complot n'est pas loin"*,

- . l'artificialisation croissante de la chasse - par exemple lâchers d'un petit gibier d'élevage peu apte à se défendre, "les cocottes", attirant la sympathie des promeneurs et induisant une lutte acharnée contre les petits prédateurs auxquels les naturalistes portent un vif intérêt ; lâchers de "cochongliers", nourrissage de sangliers qui commettent les uns et les autres des dégâts importants, etc. -,

- . l'adoption, en 1964, de la loi sur les associations de chasse agréées, dite loi Verdeille attribuant aux chasseurs un droit exorbitant, celui de pouvoir imposer à un propriétaire l'exercice de la chasse chez lui, même s'il ne chasse pas et ne souhaite pas que l'on chasse chez lui. Cette disposition était d'autant plus paradoxale qu'elle contrevient à un principe édicté le 20 avril 1790 par une Assemblée nationale

révolutionnaire : « *Il est défendu à toutes personnes de chasser en quelque temps et quelque manière que ce soit sur le terrain d'autrui sans son consentement* » à laquelle le monde de la chasse se réfère en permanence pour légitimer son loisir,

- . la pression de chasses dites “ traditionnelles ” - mais où est la “ tradition ” lorsque l’on utilise un filet de fibres synthétiques, de la glu synthétique, un magnétophone, un véhicule 4 x 4, etc. à la place du chanvre, de l’écorce de houx, des appeaux et des... pieds - sur des espèces migratrices traversant la France et ce sans tenir compte du plus élémentaire bon sens, d’une convention signée en 1902 et ratifiée en 1905 par la France et d’une directive européenne tendant à ce qu’il y ait une gestion commune pour un patrimoine naturel commun aux différents états de la Communauté,

- . la montée en puissance d’associations de protection de la nature demandant le respect des lois en vigueur et d’un mouvement politique écologiste dont une bonne partie des militants est issue de ce monde associatif et ne manifeste pas une passion pour l’art cynégétique,

- . le développement de nouvelles formes de loisirs “ de nature ” conduisant aussi bien à des conflits de territoires qu’à un certain désintérêt pour la chasse,

- . l’accroissement de la population urbaine au détriment de la population rurale dont une des conséquences est la commercialisation de la chasse. Là où le rural chassait épisodiquement à l’occasion de déplacements sur son exploitation, le citadin détermine une période précise où il va chasser. Il loue fréquemment un territoire et cherche à rentabiliser son investissement,

- . le manque d’intérêt, pendant de longues années, pour la protection des milieux et une certaine schizophrénie du monde de la chasse. Bien des notables cynégétiques ruraux ont été - et certains le sont encore -

ceux-là même qui ont développé une agriculture intensive dont on connaît bien les effets catastrophiques sur le patrimoine vivant sauvage. L’auteur de ces lignes, parlementaire européen entre 1989 et 1994, s’est toujours étonné de n’avoir vu aucune plainte de responsables cynégétiques relatives aux mécanismes de la Politique Agricole Commune dont les conséquences étaient pourtant désastreuses sur le maintien des zones humides indispensables à la sauvagine. Ces responsables n’en proclamaient pas moins leur volonté farouche de défendre les conditions de maintien et de restauration du gibier d’eau. Les associations de protection de la nature manifestaient, au contraire, une vigilance sans faille pour la défense des zones humides. C’est par exemple, le cas de la plainte relative à la destruction du Marais Poitevin déposée en 1989. Elle a permis la condamnation de la France par la Cour de Justice des Communautés européennes le 25 novembre 2000 au vu notamment d’un rapport de la Ligue pour la Protection des Oiseaux montrant que l’effectif des canards hivernants dans cette zone avait diminué de 75 % entre 1986 et 1996,

- . la politisation de la chasse au travers de l’émergence et de l’installation du mouvement Chasse Pêche Nature & Traditions (CPNT).

### 3) Les non-chasseurs

Ils constituent un ensemble difficile à cerner. De la personne isolée, de sexe aussi bien féminin que masculin, à l’association d’exploitants agricoles ou forestiers, de randonneurs ou de protection de la nature manifestant indifférence ou hostilité envers le principe de la chasse ou ses adeptes, tous les cas de figure se présentent.

Il est bien entendu impossible de définir les traits principaux du citoyen isolé. Dès 1982, lors de la VIII<sup>e</sup> Journée cynégétique de Châteauroux, un sociologue du Centre de Communication avancée, faisait remarquer qu’il s’établissait, peu à peu, un

consensus social “mou” hostile à la chasse et à ses adeptes pour de multiples raisons dont certaines de celles évoquées ci-dessus. Le citoyen opposé à la chasse n’était pas prêt à descendre dans la rue pour manifester son opposition mais il participait à la construction d’une opinion publique hostile à la chasse.

C’est, sans doute, l’une des explications de l’augmentation du pourcentage de personnes opposées à la chasse et aux chasseurs telle que l’indiquent différents sondages depuis 1977 :

. SOFRES - Le Pèlerin (1977) : 16% pour l’interdiction de la chasse purement et simplement.

. Publimétrie - Le Quotidien de Paris (1978) : Approbation de la chasse telle qu’elle se pratique en France : approuvent, 24 % ; n’approuvent pas, 47%.

. Ifop - La Vie (1980) : Suppression complète de la chasse sur l’ensemble du territoire français ? Pas du tout d’accord, 22,3% ; plutôt pas d’accord, 18, 3% ; tout à fait d’accord, 32 % et plutôt d’accord, 18,2%.

. Indice Opinion - Le Quotidien de Paris (1981) : la chasse est une activité humaine traditionnelle qu’il faut conserver à tout prix : 46 % d’accord, 45% pas d’accord.

. Centre de Communication avancée - Union nationale des Présidents de Fédérations départementales de Chasseurs (1984) : On devrait faire des lois plus sévères pour obliger les chasseurs à respecter d’avantage la nature et les espèces sauvages : 90 % d’accord ; il faudrait interdire la chasse : pas d’accord, 78,8%, d’accord, 20,9 % ; c’est criminel de tuer des animaux sans défense : pas d’accord, 47,2%, d’accord, 52,1% ; la chasse est une boucherie nuisible à la faune sauvage : d’accord, 44,9% ; un dévouement pour ceux qui ont envie de jouer à la guerre : d’accord 47 %.

. Publimétrie - Rassemblement des Opposants à la Chasse (1986) : Approbation du fait de chasser, donc de tuer des animaux uniquement par plaisir : oui, 18% ; non, 74 %.

. SOFRES - Rassemblement des opposants à la chasse (1988) : La chasse est cruelle et barbare ? : D’accord, 53 %.

. BVA - Union nationale des Fédérations départementales des Chasseurs (1990) : opinion sur la chasse en général : Bonne (36%), mauvaise (55%) ; opinion sur les chasseurs en général : bonne (40%), mauvaise (49%),

. BVA - Union nationale des Fédérations départementales des Chasseurs(1991). Bonne (40%), mauvaise (55 %) opinion sur la chasse en général ; bonne (40%), mauvaise (55%) opinion sur les chasseurs en général.

. SOFRES - Rassemblement des opposants à la chasse (1998) : Personnellement tout à fait (8%), plutôt pour (28%) la chasse ; tout à fait (28 %), plutôt contre (32%) la chasse.

. Louis Harris-Science & Nature (1998). Maintien de la chasse en France ? : Tout à fait (9%), plutôt pour (45%). Tout à fait (18%) plutôt (26%) défavorable.

. IFEN (1998) : Approbation de la chasse pratiquée en France ? oui, 39% non, 49 %.

. Ifop - Union nationale des Fédérations départementales des chasseur - Figaro Magazine (1999). Très bonne (7%), plutôt bonne (39%) opinion des chasseurs en général ; très mauvaise (19%), plutôt mauvaise (32%) opinion des chasseurs en général. La chasse est une tradition, un art de vivre (22%), une occupation cruelle (25%), un loisir (25%), le plaisir de se retrouver en contact avec la nature (20%).

L’on constate également de grandes variations dans le pourcentage des personnes interrogées qui ne se prononcent pas (7% en 1977, 29 % en 1978, 9,3% en 1980, 7% en 1988, 4,2 et 13 % en 1998, 3% en 1999), variations interprétées comme la conséquence d’une certaine radicalisation de la chasse.

Pour ce qui concerne les associations d’utilisateurs de la nature, il faut tout d’abord signaler deux traits qui les distinguent fondamentalement des associations cynégétiques :

- certaines peuvent être déclarées d'utilité publique,
- l'adhésion et la cotisation sont volontaires.

Il convient de distinguer schématiquement celles qui regroupent des exploitants - agriculteurs, forestiers - et défendent les intérêts de leurs adhérents, celles qui utilisent des aménités des espaces naturels - paysage, flore et faune - et cherchent à en faciliter l'accès - sentiers balisés - sans forcément se mobiliser pour en assurer la sauvegarde et celles qui ont pour vocation première la pérennité et/ou la restauration de la qualité de ces espaces.

La nature des rapports de ces associations avec le monde de la chasse dépendra donc beaucoup de leur objet social et des occasions de rencontres avec des chasseurs.

Lorsque l'objet social, par exemple la randonnée pédestre, conduit à ce que chasseurs et non-chasseurs fréquentent à certaines périodes de l'année les mêmes territoires, des conflits peuvent se faire jour mais rester ponctuels, anecdotiques pourrait-on dire, car liés à des comportements individuels. S'il y a des chasseurs arrogants, il y a aussi des promeneurs qui se font un malin plaisir à perturber une chasse...

Lorsque l'objet social de l'association est l'exploitation d'une ressource dont le gibier tire aussi parti, les conflits peuvent être durables. C'est le cas d'un antagonisme certain entre chasseurs et agriculteurs et forestiers confrontés aux dégâts de gibier - lapins, cervidés et sangliers, etc. -. Ces conflits ne sont pas nouveaux. Sous l'Ancien Régime, la paysannerie se plaignait des dégâts commis par le gibier comme en témoignent les cahiers de doléances de 1789. Certaines protestations voire manifestations de paysans de la fin du XVIII<sup>e</sup> ne sont guère différentes de celles, très actuelles, de syndicats d'exploitants agricoles en divers départements - Ardèche, Bouches-du-Rhône, Drôme, etc. - ou de l'opération de

“représailles” menée en mai 2001 par la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Isère contre le siège de la Fédération départementale des chasseurs de ce département à la suite de dégâts de sangliers. Comme le déclarait alors le président de la FDSEA : “*La chasse, c'est un loisir. Le champ détruit par le sanglier, c'est notre outil de travail, notre vie. Trop de gens semblent l'oublier*”.

Mais il y avait aussi les effets d'une chasse incontrôlée. Après l'abolition des privilèges dont celui de la chasse, le 4 août 1789, les excès furent tels que le maire de Montargis, par exemple, constatait, en octobre de la même année “*les campagnes sont désolées et dévastées par le nombre prodigieux de chasseurs et de chiens qui produisent les plus grands dommages partout*”...

Lorsque l'objet social de l'association est “la protection de la nature”, les rapports peuvent être fort différents selon qu'à ces termes correspondent des éléments ne donnant pas lieu - ou peu - à des conflits d'usage - minéraux, fossiles, flore, invertébrés, etc. - ou au contraire sources potentielles de conflits - milieux, oiseaux, mammifères directement ou indirectement concernés par des pratiques de chasse - .

#### 4) **Quelle évolution des rapports entre chasseurs et non-chasseurs ? Progrès ou régression ?**

Pouvoir analyser objectivement une évolution implique que l'on dispose de termes de comparaison dans le temps et d'indicateurs précis. Cela n'est pas le cas. Constaté aujourd'hui que les rapports entre chasseurs et non-chasseurs ne sont plus les mêmes qu'à la fin des années cinquante ne permet pas d'apprécier s'il y a eu progrès ou régression, s'il y a eu plus ou moins de conflits, puisque la chasse et la société française ont changé. La relecture des débats parlementaires qui ont précédé le vote de la loi Verdeille (1964) sur les associations communales de chasse



agréées (ACCA) montre, par exemple, que ce qui allait devenir l'occasion d'après débats trente ans après - le droit de non-chasse - était à peine discuté.

C'est donc au travers d'une approche subjective d'un vécu de 35 ans de vie associative - Société Nationale de Protection de la Nature, France Nature Environnement, Association française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, Artus, etc. - enrichie d'un mandat de parlementaire européen (1989-1994) et d'un travail de deux ans (1997-1999) au cabinet de Mme Voynet, ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, que je tenterai d'aborder l'évolution des rapports entre chasseurs et non-chasseurs qui n'ont pas constitué un long fleuve tranquille...

Je tiens à rappeler tout d'abord que je n'ai aucune hostilité de principe à la chasse, j'ai appris à chasser avec mon père et le maire d'un village du Brionnais (Bourgogne charollaise), à la fin des années cinquante et j'ai cessé de pratiquer ce loisir au milieu des années soixante pour diverses raisons. N'ayant pas d'opposition de principe à la chasse et pensant que l'organisation de la chasse pouvait et devait évoluer, j'ai adhéré, dès sa création en 1989, à l'ANCER (Association nationale pour une chasse écologiquement responsable).

Lorsque je regarde, aujourd'hui, l'évolution des rapports du monde associatif de la protection de la nature, monde qui comporte parmi ses adhérents chasseurs et non-chasseurs, je distingue très schématiquement deux grandes phases qui peuvent être illustrées par la manière dont s'est située France Nature Environnement vis-à-vis de la chasse.

#### 4a) *Du conflit à la concertation.*

La première va schématiquement de la création de cette fédération (1968) à la fin des années 1980. On constate que le thème "chasse" est d'abord très peu présent (cf. les motions proposées et votées en Assemblée Générale) puis se limite, à

partir de 1976, à des protestations relatives aux chasses dites traditionnelles- sur les quelles on reviendra plus loin - comme le tir de la tourterelle des bois au mois de mai dans le Sud-Ouest et à l'application de la loi Verdeille.

La montée en puissance des récriminations et le développement d'un climat conflictuel conduit à une rencontre, au mois de janvier 1980, entre Jean-Claude Lefeuvre, président de France Nature Environnement (FNE) et Jacques Hamelin, président de l'Union nationale des Fédérations départementales des Chasseurs (UNFDC). Un communiqué de presse intitulé "les associations de protection de la nature et la chasse" publié le 20 février souligne, en particulier, que "*les protecteurs et les chasseurs se sont montrés unanimes pour dire que les points de convergence étaient plus importants, plus nombreux, que les points de désaccord et qu'il fallait notamment agir ensemble pour arrêter la détérioration des habitats nécessaires à la faune sauvage, voire à les recréer quand cela est possible*". Il conclut qu'"*un consensus favorable est donc établi entre chasseurs et protecteurs. Ils ont décidé ensemble de se rencontrer le plus souvent possible pour discuter de dossiers précis : les premières actions communes seront des démarches de protection des habitats et de conditions de survie de la faune. Ils aborderont ensuite les dossiers les plus litigieux avec une compréhension réciproque d'autant plus élargie qu'ils auront combattu côte à côte pour la défense des milieux naturels*". Cette démarche bénéficie d'un appui fort de M. d'Ornano, ministre de la Qualité de la Vie qui a déjà manifesté une fermeté certaine face aux chasseurs girondins en 1979.

Mais en 1981, le changement de majorité politique va induire une altération progressive dans une dynamique pourtant bien engagée - c'est en 1981, que le Président de l'UNFDC et le secrétaire général adjoint de FNE mènent une mission conjointe en Irlande pour évaluer l'impact des fonds européens sur le

maintien des zones humides -. En effet, alors que le président de l'Union nationale des Fédérations départementales des Chasseurs vient de condamner publiquement -18 avril 1981 - le tir de la tourterelle des bois dans le Sud-Ouest en déclarant "*nous ne pouvons plus tolérer les tirs de printemps d'oiseaux qui remontent pour nidifier*", M. Crépeau, le tout nouveau ministre de l'Environnement, autorise une ouverture anticipée de la chasse à cette espèce en août 1981, prélude à une tentative de légalisation du tir en mai qui deviendra effective en 1982. C'est le début d'une nouvelle guérilla juridique où les associations de protection de la nature auront gain de cause, le Conseil d'Etat annulant, les uns après les autres, les arrêtés de M. Crépeau jusqu'à l'arrivée de Madame Bouchardeau au ministère de l'Environnement. Malgré ce camouflet infligé tant aux chasseurs qu'aux protecteurs, ceux-ci continuent de travailler ensemble à la protection des milieux, par exemple pour l'élaboration d'une stratégie commune de défense des zones humides des départements du littoral atlantique - dont le Marais poitevin - en mars 1984.

Cette année 1984, France Nature Environnement (FNE) présentait une contribution à un projet de loi portant réorganisation de la chasse associant les différentes catégories d'usagers de la nature à la gestion de la faune sauvage, contribution dont le préambule avançait :

*" Les prélèvements exercés par l'homme aux dépens de la faune sauvage ne correspondent plus, à quelques exceptions près, à une nécessité vitale dans la France d'aujourd'hui. Prélever, c'est-à-dire chasser, pêcher, collecter, etc...peut être avec la même légitimité, accepté ou refusé au nom d'une éthique ou de goûts personnels. L'exercice de prélèvements doit tenir compte :*

*- d'impératifs biologiques indispensables à la pérennité ou à la restauration du patrimoine vivant sauvage. Ainsi la gestion de la faune sauvage ne peut être*

*que globale et à long terme. Elle doit pour les espèces migratrices, être internationale. Elle a pour objectif d'assurer ou de reconstituer la diversité d'un patrimoine vivant national et international.*

*- des conventions et accords internationaux ratifiés par la France,*

*- de l'opinion de ceux qui les récuse (NDLA, les prélèvements) car la faune sauvage est un bien commun à l'ensemble de la nation.*

*Ces principes s'appliquent notamment à l'exercice de la chasse".*

Faute d'un appui du pouvoir politique tant dans la défense des milieux - le cas du Marais poitevin détruit année après année avec le concours du Ministère de l'Agriculture en est une illustration - que dans le contrôle de pratiques de chasses contestées par les protecteurs - par exemple la légalisation de chasses dites traditionnelles par le subterfuge d'un cavalier législatif introduit en décembre 1988 - et avec l'arrivée d'un nouveau président de l'Union nationale des Fédérations départementales des Chasseurs en 1988, l'alliance contractée en 1980 s'est peu à peu dissoute.

Les chasses dites traditionnelles ont depuis longtemps constitué une pomme de discorde entre chasseurs et protecteurs, voire même chez les chasseurs.

Il y a tout d'abord le cas des chasses pratiquées avec des moyens non sélectifs comme filets, lacets, gluaux, etc. permettant la capture ou la destruction en nombre d'oiseaux. Ces méthodes prohibées par la Convention de Paris signée en 1902 - ratifiée en 1905 -, par la Convention de Berne signée en 1979 - ratifiée en 1989 - puis la directive 79/409/CEE dite directive "Oiseaux" (1979), ont été cependant "tolérées" malgré les protestations de protecteurs de la nature et de chasseurs - Congrès de la chasse de Carcassonne en 1920, d'Arles en 1923 ; Conseil international de la chasse et

congrès des Présidents de Fédérations des chasseurs de France en 1970 -. Au président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, qui s'étonnait en 1978, que la Convention de Paris de 1902 ne soit toujours pas appliquée en France plus de 70 ans après sa ratification, M. François Delmas, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie répondait qu'il fallait "*tenir compte des périodes de guerre ou d'agitation politique et sociale qui ont valu d'autres préoccupations aux gouvernements successifs*"... Les raisons de cette hostilité des protecteurs à certaines de ces chasses pratiquées au fusil et aux engins tiennent au fait qu'elles donnaient lieu à des destructions d'oiseaux autres que les oiseaux gibiers. C'est ainsi qu'un chasseur racontait lui-même (Sud-Ouest, 2 mai 1969) à propos de la chasse à la tourterelle des bois en mai dans le Médoc "*on matraquait les bondrées apivores, les buses, les martinets, les faucons, les huppés, les loriots, les tourterelles aussi, bien sûr !*".

Par ailleurs, il y a tout lieu de s'interroger sur l'historicité de certaines traditions. A côté de pratiques fort anciennes comme la chasse aux pantes des palombières basques, la chasse au fusil pratiquée sur les cols pyrénéens - Iraty par exemple - ou en Ardèche - col de l'Escrinet - est récente. Certaines de ces chasses conduisent à des affirmations péremptoires fluctuantes qui laissent quelques doutes sur la réalité de leur ancienneté.

Ainsi, en est-il, par exemple, de la chasse de nuit aux anatidés, interdite depuis 1844, mais tolérée dans certains départements au nom de la "tradition".

- Au début de l'année 1982, le Directeur de la Protection de la Nature indique que sont concernés par cette chasse traditionnelle 16 départements côtiers.

- Une enquête de l'ONC publiée à la fin de l'année 1982 donne 35 départements (sur 8016 installations de chasse répertoriées dont la date de création est connue, 78 sont antérieures à l'année 1900).

- En 1986, le Directeur de l'Office national de la chasse - qui était Directeur de la Protection de la Nature en 1982 - annonce 42 départements, chiffre repris dans une circulaire de l'ONC de 1996 annulée par le Conseil d'Etat en 1999.

- La loi de juin 2000 retiendra 27 départements où la chasse de nuit à la hutte est réputée traditionnelle...

Pour sortir de cette ambiguïté récurrente, j'avais suggéré à M. Patriat - lorsqu'il commençait le rapport qui allait donner la loi chasse de juin 2000 - de faire procéder à une analyse de photographies aériennes des zones où se pratique la chasse à la hutte. En effet, ces huttes assorties de mares sont facilement identifiables et l'on dispose, dans certains cas, de séries de photographies aériennes sur plusieurs décennies. Leur examen aurait permis d'infirmier ou de confirmer l'ancienneté de pratiques souvent affirmée par les chasseurs de gibier d'eau comme séculaires. Cette suggestion n'a pas été retenue et pourtant elle aurait permis de constater que, par exemple, les huttes installées au droit de Grand Fort Philippe - Platier d'Oye - sont postérieures aux années soixante, pour la simple raison que les vasières où elles sont situées n'existaient pas avant 1970 et sont dues à l'atterrissement du rivage par sédimentations marine et éolienne. Il en est de même pour certaines huttes de la Baie de Somme installées à partir du début des années soixante (voir aussi document 4).

Dans le même ordre d'idée, l'on peut signaler l'étonnant argumentaire développé récemment par la Fédération départementale des Landes et l'Association départementale des chasses traditionnelles à la matole des Landes pour justifier l'ancienneté de la chasse au Bruant ortolan. Il est fait état d'écrits du XIII<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> attestant ce type de chasse. Or lorsque l'on consulte ces écrits on constate qu'il n'est pas fait mention du Bruant ortolan mais de lièvres, lapins, sangliers, cerfs, chevreuils, daims, oiseaux de forêt, etc. ou de cochevis !

Les protecteurs de la nature, s'ils sont prêts à reconnaître l'ancienneté de certaines pratiques ne sont pas disposés à admettre n'importe quoi au nom d'une « tradition » fabriquée de toutes pièces. Il resterait également à débattre de la « tradition » comme justification en soi. Bien des traditions qui ne correspondaient plus aux changements de la société ont disparu (rapaces nocturnes cloués sur les portes des granges, par exemple). Doit-on systématiquement le regretter ?

#### 4b) *De la concertation au conflit.*

La deuxième phase se caractérise par :

- une montée en puissance de la guérilla juridique prenant pour appui la directive "Oiseaux",
- le développement d'une politisation de la chasse.

Même si localement chasseurs et protecteurs peuvent entretenir des rapports fructueux - par exemple sur la fixation des dates d'ouverture au gibier d'eau dans l'Ain, pour la gestion et la protection de zones humides en Brenne, pour la restauration de haies en Normandie, lors de comptages de chamois dans le Parc national des Ecrins, etc. - l'on est passé globalement d'une logique de concertation à une logique de conflits, par instances juridiques interposées - tribunaux administratifs, Conseil d'Etat, Cour de Justice des Communautés européennes, Cour européenne des Droits de l'Homme - à propos de l'application de la directive "Oiseaux" - périodes de chasse aux oiseaux migrateurs, liste d'espèces à protéger comme le Bruant ortolan - ou de la Convention européenne des Droits de l'Homme sur laquelle se grefferont, ensuite, ceux nés de la mise en œuvre de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive "Habitats" ou "Natura 2000".

Ces conflits concernent essentiellement,

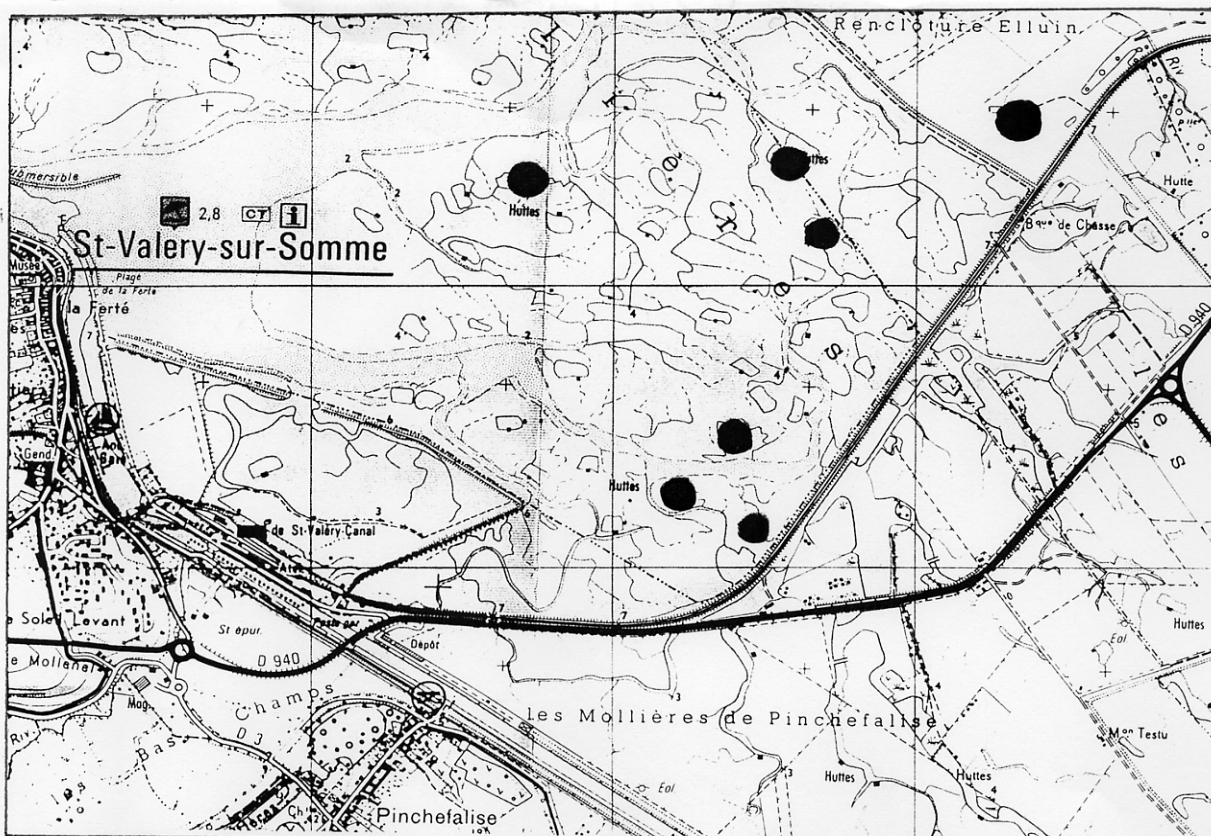
faut-il le rappeler, la fixation de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs - activité concernant surtout les 300 000 chasseurs de gibier d'eau - et la protection d'espèces comme le Bruant ortolan.

Il faut reconnaître une habileté certaine à ceux qui ont réussi à manipuler l'ensemble des chasseurs français en leur donnant à croire que la demande d'application de règles communes pour la chasse aux oiseaux migrateurs était une atteinte intolérable à l'exercice de la chasse. Et pourtant, il est bien évident que ce qui concerne les oiseaux migrateurs ne concerne pas le petit et le grand gibier sédentaires. D'une certaine manière on a l'impression que le monde de la chasse réagit comme les plus farouches tenants du tout automobile qui présentent comme remettant en cause le principe même de l'usage de l'automobile le fait que certains citoyens demandent simplement le respect des limitations de vitesse, des feux rouges ou des lignes continues !

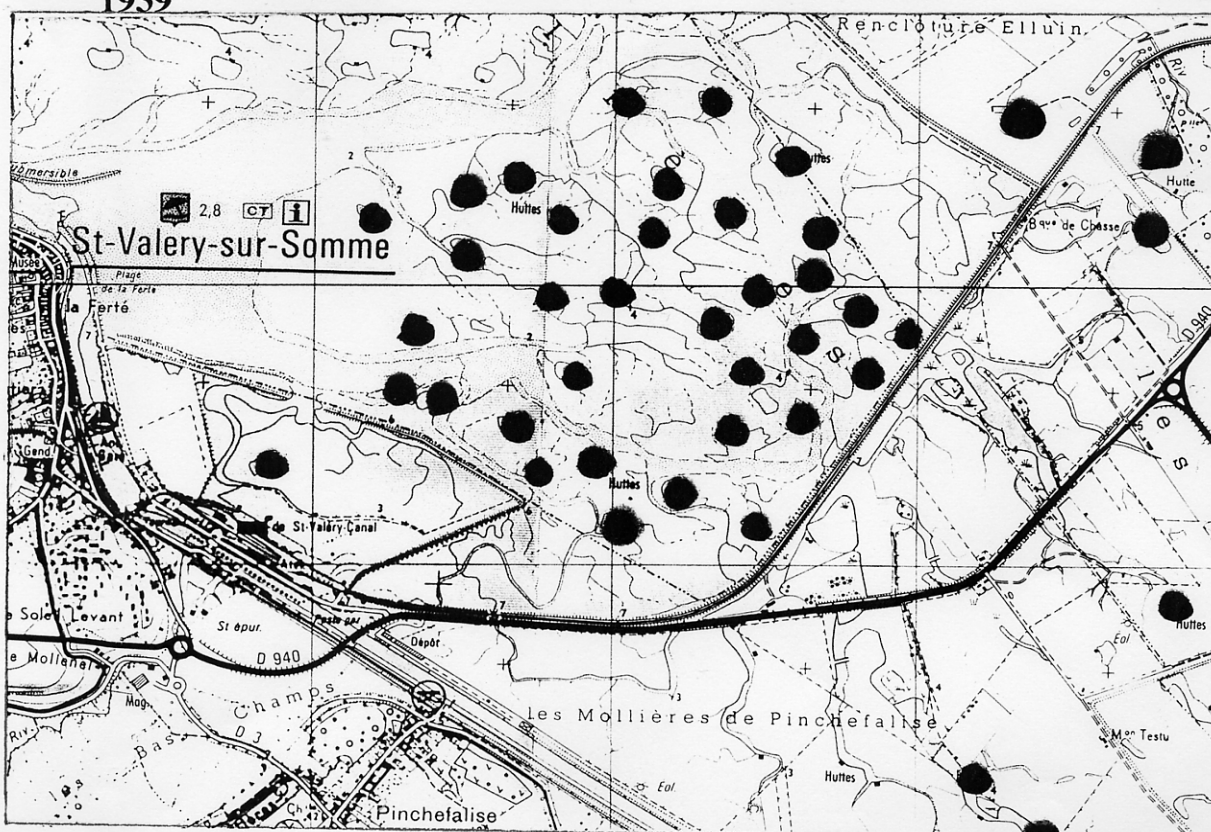
Pour la fixation des périodes de chasse la directive "Oiseaux" arrête deux principes :

- pas de chasse sur des oiseaux en période de reproduction - ce qui est communément admis pour le gibier sédentaire -,
  - pas de chasse sur des oiseaux en migration de retour depuis les zones d'hivernage - ce qui est du simple bon sens en terme de dynamique de population -.
- Or, pour des raisons principalement électoralistes, ces principes ne sont pas appliqués car ils ne s'inscrivent pas dans certaines pratiques de chasse dites traditionnelles. Les associations de protection de la nature qui introduisent des contentieux ont donc quasi systématiquement gain de cause. A titre d'exemple, en arrivant, en 1997, au cabinet de Madame Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, j'ai pu constater que sur les 68 arrêtés d'ouverture anticipée de la chasse au gibier d'eau signés par les





1939



1997

### Les huttes de chasse : des installations séculaires ?

Alors que dans certains cas l'ancienneté de ces installations est réelle, dans d'autres elle est des plus contestable. Ainsi cet exemple pris en baie de Somme. Sur le fond de carte IGN 1/25.000° de 1998 ont été reportées (points noirs) les installations observables sur les photographies aériennes des missions de 1939 et 1997.

JP. RAFFIN (2001)

#### Document 4

Actes du colloque national « apprendre et partager la nature » - Comité Nature et Citoyenneté - Amiens le 01 décembre 2001



prédécesseurs de Madame Voynet et attaqués au Conseil d'Etat, 65 avaient été annulés en se fondant sur la directive "Oiseaux" - en 1999, les chiffres seront de 87 arrêtés annulés sur 89 attaqués -. La différence entre le chiffre des annulations et celui des arrêtés attaqués tient à des questions de forme.

Quant aux arrêtés préfectoraux de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs, pris en vertu de la loi de juillet 1994, sur les 38 attaqués devant les tribunaux administratifs, 23 avaient été annulés par des tribunaux administratifs. La différence entre le chiffre des annulations et celui des arrêtés attaqués tient au fait que les tribunaux avaient tantôt fait référence à la loi de 1994, tantôt à la directive "Oiseaux".

En effet, plutôt que de tenter de faire appliquer en France la directive 79/409/CEE, les gouvernements successifs se sont employés soit à essayer de la faire modifier dans le sens souhaité par les chasseurs d'oiseaux migrateurs français soit à la contourner. C'est un peu comme si, en matière de circulation automobile, constatant qu'un certain nombre d'automobilistes ne respectent ni les lignes continues, ni les limitations de vitesse, les pouvoirs publics décidaient de légaliser ces pratiques afin que leurs auteurs ne soient plus en infraction. Le résultat en a été un imbroglio juridique inextricable.

Cela a été le cas de la loi de 1994 sur les dates de fermeture, de la loi de 1998 sur les dates d'ouverture et de fermeture et de la loi de juin 2000.

#### \* 1994 - Comme en 1870...

Après un arrêt de la Cour de Justice des Communautés européennes de janvier 1994 constatant que les dates de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs pratiquées en France n'étaient pas compatibles avec la directive "Oiseaux", le Premier ministre, M. Balladur, et le ministre de l'Environnement, M. Barnier,

s'emploient à convaincre le Président de la Commission européenne, M. Delors et le Commissaire en charge de l'environnement, M. Paleokrassas, de la nécessité de modifier la directive "Oiseaux" dans le sens souhaité par les chasseurs français. Il faut faire vite avant les élections européennes de juin 1994. Ainsi donc, après passage au Conseil des ministres européens, une proposition de modification est-elle transmise au Parlement européen, avec demande de procédure d'urgence, - c'est-à-dire sans examen en commission et sans désignation d'un rapporteur -. Le Parlement européen refuse l'urgence. Pour calmer le mécontentement des chasseurs français le gouvernement laisse - ou fait subrepticement, selon certaines analyses politiques - adopter, en juin 1994, une loi anticipant la modification de la directive "Oiseaux" proposée au Parlement européen. C'est le développement d'un imbroglio juridique.

En effet, le Parlement européen, aux termes de la procédure normale adoptée en février 1996 les conclusions d'un rapport de Mme van Putten sur le projet de modification de la directive "Oiseaux". Les conclusions ne vont pas du tout dans le sens voulu par les chasseurs français, en ce sens que la rapporteure propose une date de compromis politique entre les exigences de la protection des espèces telles que rappelées par la Cour de Justice des Communautés européennes et le souhait des chasseurs, à savoir une fermeture unique au 31 janvier - date trop précoce aux yeux des chasseurs français -.

Craignant que la position du Parlement européen ne soit reprise par le Conseil des ministres européens, M. Juppé, le Premier ministre de l'époque, intervient alors auprès du nouveau Président de la Commission européenne, M. Santer, pour que soit gelée la procédure de modification de la directive "Oiseaux". Il apparaît, en effet, que la France est politiquement très isolée. En cas de vote au Conseil sur la

proposition du Parlement européen, seuls la Grèce et le Portugal soutiendraient la France dans son opposition aux conclusions du rapport Van Putten.

Le fait que la directive n'ait pas été modifiée ne peut donc que conduire les instances judiciaires saisies à constater que les dates fixées par la loi de 1994 sont incompatibles avec les principes de la directive "Oiseaux", d'où l'exaspération de chasseurs voyant annulés, de plus en plus souvent, les arrêtés autorisant la chasse aux oiseaux migrateurs aux dates qu'ils souhaitent.

#### \* 1998 - La Grande Guerre...

Pour "sécuriser" les dates d'ouverture anticipée et de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs - comme il était d'ailleurs déjà avancé en 1994...-, des sénateurs de groupes politiques divers déposent, en 1996-1997 et 1997-1998, 3 propositions de loi - n°346 rectifié de M. Roland du Luart & al.; n°359 de M. Michel Charasse; n° 135 de M. Pierre Lefebvre & al.-. Il en résulte un texte discuté et adopté au Sénat en janvier 1998. Peu après, quelques 150.000 chasseurs défilent à Paris en février pour demander la modification de la directive "Oiseaux" et clamer leur détestation de Mme Voynet, ministre en charge de la chasse - une femme, qui plus est « verte », donc responsable de tous leurs maux judiciaires- .

Une tentative de compromis politique entre chasseurs et protecteurs de la nature est tentée par Mme Voynet qui réunit à son ministère, les Présidents de l'Union nationale des Fédérations départementales des chasseurs (UNFDC), et de l'Association nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau (ANCGE), les Présidents de France Nature Environnement (FNE), de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et de l'Association nationale pour une Chasse écologiquement responsable (ANCER). Lors des premières discussions sur les dates d'ouverture anticipée de la chasse au gibier d'eau, FNE, la LPO et

l'ANCER se disent prêts :

- à discuter de dates de compromis politique autour de la mi-août,
- à plaider la cause des chasseurs français auprès de la Commission européenne.

L'UNFDC et l'ANCGE, sentant manifestement que la proposition de loi votée au Sénat qui leur offre des dates d'ouvertures plus précoces a toutes chances d'être adoptée par une Assemblée nationale sur laquelle ils exercent une forte pression, refusent d'entrer dans un processus de négociation.

La proposition de loi adoptée au Sénat est présentée à l'Assemblée nationale dans une fenêtre parlementaire. Elle est votée grâce à l'aval tacite du Premier ministre et au concours de son parti. Comme le fait alors remarquer ARS, la lettre du Club socialiste (7 juillet 1998) ce vote est : "*une faute contre la morale : dans cette médiocre affaire, nous perdrons sur tous les tableaux. Comme ce texte ne pourra pas être appliqué en l'état et devra donc être revu, nous perdrons vis-à-vis des chasseurs que l'on a cru amadouer par un vote hypocrite. Et nous perdrons aussi vis-à-vis de ceux - plus nombreux qu'on ne le croit, et d'abord chez les socialistes - qui ne comprennent pas que les parlementaires aient ainsi cédé devant un lobby, aussi vocal et, par endroits, aussi menaçant soit-il*". Les faits ont montré la pertinence de cette analyse d'un courant minoritaire du parti majoritaire.

Ainsi que prévu et comme l'avait annoncé Mme Voynet au Sénat en janvier 1998, les contentieux reprennent de plus belle. Les protecteurs de la nature qui ont fait un pas en avant, quelquefois en prenant le risque de mécontenter leurs troupes, ont le sentiment d'avoir été bernés par les politiques. Sachant que le droit est pour eux, ils réengagent donc la guérilla juridique.

En 1999, le Conseil d'Etat annule des arrêtés pris en vertu des lois de 1994 et 1998. En décembre 2000, la Cour de Justice des Communautés rappelle, à son tour, que les arrêtés d'ouverture anticipée

au gibier d'eau signés par les prédécesseurs de Mme Voynet - et donc, *de facto*, les dates retenues dans la loi de juin 1998 - tout comme les dates fixées par les arrêtés de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs pris en vertu de la loi de 1994 - dates reprises dans la loi de 1998 - sont incompatibles avec la directive "Oiseaux".

#### \* 2000 - La der des der ?

La n-ième loi sur la chasse, celle de juin 2000, comme les lois précédentes a généré de nouveaux conflits juridiques. Ainsi en février et mai 2001, le Conseil d'Etat annulait-il des arrêtés de fermeture à la chasse aux oiseaux migrateurs et d'ouverture anticipée de la chasse au gibier d'eau pris en fonction de cette loi.

#### Conclusion

La situation est donc bloquée. Elle risque de le rester aussi longtemps que des responsables politiques proposeront ou laisseront voter des textes de circonstance pour satisfaire les chasseurs les plus extrêmes, au lieu de s'employer à convaincre que la seule solution réside dans une négociation avec les protecteurs de la nature. Cette négociation peut permettre d'aboutir à un compromis comme cela se passe dans d'autres pays européens - par exemple, Grande-Bretagne ou Danemark -. En ne le faisant pas, ces responsables alimentent eux-mêmes des conflits qui constituent le terreau où

prospère un mouvement comme Chasse, Pêche, Nature et Traditions quitte à s'en inquiéter ensuite.

La chasse n'a rien à y gagner, car l'atmosphère conflictuelle qui la marque maintenant est l'une des causes de l'érosion de ses adeptes.

Les cyniques penseront qu'il suffit d'attendre pour que les conflits cessent par affaiblissement ou disparition d'une partie des protagonistes.

La protection de la nature a peu à gagner au maintien de cette situation. Elle se prive d'alliés qui pourraient être précieux dans la lutte contre la détérioration de milieux indispensables aux espèces tant végétales qu'animales, dont elles souhaitent la pérennité et la restauration.

La vie démocratique de notre pays n'a rien, non plus, à gagner à la pérennisation de conflits entre différentes catégories d'usagers d'un patrimoine commun à l'ensemble des citoyens.

**Pascal DACHEUX** : je vous remercie beaucoup Monsieur Raffin pour ce riche exposé et j'appelle maintenant Amélie Delaval, diplômée de troisième cycle de l'Institut d'Etudes Politiques de l'Université de Lille et qui va nous parler du programme et du répertoire d'actions de CPNT et s'interroger sur l'appropriation ou non de la nature par ce mouvement.

### III) Chasse Pêche Nature et Traditions (CPNT), son programme et son répertoire d'action : une appropriation de la nature ?



*Amélie DELAVAL*

Diplômée de 3<sup>e</sup> cycle de l'IEP (Institut d'Etudes Politiques) de l'université de Lille II

Bonjour à tous et merci à Vincent Bawedin de m'avoir invitée.

"Chasse, Pêche, Nature et Traditions", autrement appelé "le mouvement des chasseurs en colère", et qui semble être à l'origine de manifestations de chasseurs, affiche, depuis quelque temps, un intérêt fort pour le thème de la nature.

Or, cette organisation est indirectement à l'origine de manifestations et d'actions qui doivent être qualifiées de violentes. Cela nous amène à nous poser la question de savoir si l'on ne peut pas parler d'une forme d'appropriation de la nature.

#### *La création de CPNT*

La création du mouvement CPNT est anecdotique. Selon ses dirigeants, il a débuté par des manifestations de "chasseurs en colère" suivies d'un boycott du référendum sur la nouvelle Calédonie en 1989. Cela aurait permis, par la suite, aux actuels leaders de CPNT de prendre conscience de l'ampleur d'un phénomène pouvant déboucher sur la création d'une force politique.

Selon Jean Pilniak, délégué départemental CPNT dans la Somme, en l'espace de seulement 3 ou 4 jours, des chasseurs auraient réussi à transmettre un message de boycott du référendum pour recueillir finalement plus de 8.000 bulletins "chasseurs en colère".

On doit la création de CPNT à des présidents de fédérations départementales de chasseurs, comme Hubert Ballédent pour la Somme, et principalement à André Goustat, qui fût le président du mouvement à partir de la fondation, c'est-à-dire en février 1989, jusqu'à son remplacement par Jean Saint-Josse - qui en est aujourd'hui le président-. La création de CPNT fût à l'origine de conflits entre des fédérations de chasseurs et l'UNFDC (l'Union Nationale des Fédérations Départementales de Chasseurs), certaines condamnant la création d'un mouvement politique.

CPNT aurait été, selon ses membres, créé pour contrer la montée de l'écologie politique qui utiliserait l'Europe pour imposer ses points de vue et qui lutterait particulièrement contre la chasse.

Actuellement, le parti compterait, selon les dires d'Yves Butel, député européen CPNT et conseiller général de la Somme, 50 000 adhérents.

La création de CPNT doit être prise en compte dans le contexte de crise de la chasse. En effet, le nombre de porteurs de permis de chasse ne fait que baisser pour ne représenter aujourd'hui que 1 400 000 individus. De la même manière, l'âge moyen des chasseurs ne fait qu'augmenter. Il est, en effet, de plus en plus difficile pour les fédérations départementales de chasseurs de "recruter" des jeunes chasseurs qui assureront le futur du monde

cynégétique. CPNT ne doit pas être envisagé comme un parti politique mais plutôt comme un mouvement constitué en groupe de pression, dont le but initial, lors de sa création, était de défendre les acquis de la chasse et ce quel qu'en soit le prix à payer : organiser des manifestations violentes par l'intermédiaire des associations de chasse, faire pression sur les élus locaux et nationaux, et même entrer en politique.

Néanmoins, donc, CPNT n'est pas un parti mais plutôt un groupe de pression.

Ainsi, même les membres de CPNT semblent être conscients de ne pas former un parti, puisque CPNT a déclaré lors de sa profession de foi en 1999: *"Notre vocation n'a jamais été de nous installer dans les institutions du pouvoir politique. Nous voulons seulement peser au sein du Parlement européen pour faire entendre les voix de celles et de ceux qui veulent conserver leurs racines et leurs identités."*<sup>1</sup> CPNT ne chercherait donc pas,

selon ses dirigeants, à prendre puis à exercer le pouvoir mais plutôt à exercer une sorte de "contrôle" des institutions de l'intérieur.

### *Ses élus*

Depuis sa création, CPNT a connu des résultats électoraux en progression. Il a atteint un résultat sans précédent lors des élections européennes de 1999 puisqu'il a recueilli 6,77% des voix au niveau de la nation et a connu d'incroyables pics dans certains départements comme la Somme où il a recueilli 27,06% des voix. Cette élection lui a permis d'obtenir 6 députés européens au niveau national dont Yves Butel et Jean Saint-Josse.

CPNT a également obtenu des sièges dans les collectivités territoriales puisqu'un de ses membres, Michel Blondin est actuellement conseiller régional et vice-président de la région Picardie.

De la même manière, les dernières élections cantonales de 2001 ont permis à CPNT d'obtenir dans la Somme deux sièges de conseillers généraux pour Yves Butel et Nicolas Lottin.

### *Les désirs et les propositions de CPNT*

Le "parti des chasseurs" a initialement fondé son programme sur la défense de la chasse, en particulier contre ce qu'il considère être des attaques de la part de l'Europe et des écologistes.

Mais CPNT, lentement, a élargi cette thématique pour intégrer celle de la défense de la ruralité et des traditions. Ainsi, CPNT déclare dans son "livre blanc", qui contient le programme du mouvement, que : *" revitaliser la ruralité, aménager le territoire, préserver le patrimoine naturel et culturel, développer la qualité de vie, harmoniser les activités économiques, de loisirs et de tourisme : tels sont les objectifs de CPNT"*.<sup>2</sup>

<sup>1</sup>CPNT, "élection des représentants de la France au Parlement européen, Scrutin du 13 juin 1999, profession de foi", Problèmes politiques et sociaux, n° 842

<sup>2</sup> CPNT, *Livre Blanc*, p 58



Les idées transmises par CPNT peuvent être rassemblées en deux groupes: celui des valeurs et des activités à défendre et, de l'autre côté, celui des agresseurs à combattre.

CPNT défendrait tout d'abord ce que l'on nomme la ruralité. Cela passerait évidemment par une défense active de la chasse puisque pour CPNT, la chasse est une des dernières activités des campagnes. CPNT propose donc de ne pas limiter le droit de chasse acquis lors de la révolution française. Ce droit de chasse devrait donc être préservé en ne subissant aucune modification. A travers cela, c'est la société rurale traditionnelle qui serait défendue, puisque la chasse garantirait des valeurs rurales "vraies" telles que la solidarité, le savoir-vivre, la convivialité.

CPNT proposerait la défense de traditions rurales qui pourraient, en partie, être des solutions à des problèmes actuels tels que l'insécurité dans les villes. Les campagnes proposeraient un mode de vie proche des centres d'intérêts les plus importants des citoyens.

Il faudrait donc revenir à plus de ruralité "traditionnelle". Pour CPNT, cela passerait par la défense de la chasse, de l'environnement, des traditions, de l'artisanat, de la bonne chair.

Si la chasse est au cœur du programme de CPNT, la pêche, en revanche, semble être oubliée alors qu'elle est incluse en deuxième position dans le nom de l'organisation. Et on peut constater qu'en effet, il y a peu de traces de cette activité dans les publications internes à CPNT mais également dans le discours de l'organisation.

Enfin, le dernier cheval de bataille de CPNT serait la protection de la « Nature ». En effet, CPNT présente les chasseurs comme les seuls vrais défenseurs de la nature. Ainsi, Yves Butel rappelle fréquemment ses actions en faveur de l'environnement, comme le nettoyage des plages. De la même manière, les chasseurs

sont présentés comme des gestionnaires et des protecteurs de la nature qui s'inquiètent pour elle tout au long de l'année. Les membres de CPNT rappellent, par exemple, que ce sont les chasseurs qui nourrissent les gibiers pendant l'hiver.

Face à cet univers cynégétique fragilisé, CPNT propose de s'en prendre à un ensemble « d'agresseurs ».

Le premier est bien évidemment **l'Europe**. L'Europe serait coupable d'attaquer la chasse, un droit issu de la **Révolution**. Elle chercherait à tout diriger depuis Bruxelles en étant trop éloignée de la réalité pour saisir les réels besoins de la population. Le plus grave pour CPNT, serait que la France soit sous domination européenne. Pour André Goustat, en attaquant la chasse, l'Europe a réduit la France à une position de vassal : " *La plus haute juridiction de notre pays nous a donné tort : le droit français avait donc disparu. C'est le droit européen qui s'appliquait désormais : nous n'étions plus français. Il a bien fallu se rendre à l'évidence : la France était devenue vassalisée par Bruxelles.*"<sup>3</sup>

Cette Europe serait donc responsable des maux de la ruralité.

**Les écologistes** sont également fortement critiqués par les membres de CPNT. Ils seraient, un peu comme l'Europe, coupés des réalités de terrain, intolérants et acharnés. CPNT justifie même sa création à cause de l'entrée sur la scène politique de l'écologie politique. Pour André Goustat, les véritables connaisseurs de la nature seraient les ruraux et non les Verts. Il va même jusqu'à les qualifier d'Ayatollahs<sup>4</sup> refusant toute discussion avec les chasseurs. Ainsi les écologistes

<sup>3</sup>Goustat André, *La parole aux terroirs*, éditions du rocher, Monaco, 1994, p 20-21

<sup>4</sup>Goustat André, *La parole aux terroirs*, éditions du rocher, Monaco, 1994, p 39

sont considérés comme les responsables de tous les problèmes de la chasse. Ils sont, selon CPNT, à l'origine des législations limitant le droit de chasse. Yves Butel dira par exemple lors d'un entretien : *"Je vous dis que ces gens-là y sont complètement évaporés et puis que je sais pas pourquoi ils ont été élus"* ou encore *"C'est des mecs qui ont perdu toutes notions des petites gens de la campagne, voyez ? C'est des parisiens. C'est des mecs qui, pour moi, ne savent plus vivre"*<sup>5</sup>.

**Les villes** sont aussi considérées comme les vecteurs de tous les maux. En effet, la disparition des valeurs traditionnelles rurales est imputable pour CPNT à la croissance des villes qui écrasent, par leur puissance, les campagnes. Les urbains déconsidéreraient, de plus, les ruraux. Une des dernières cibles privilégiées de CPNT, c'est :

**le milieu politique.** Le mouvement ne voit en eux que corruption et distance vis-à-vis de la réalité de terrain et des attentes des citoyens. Ils ne se soucient pas, pour CPNT, de leurs électeurs ce qui aurait lassé ces derniers. Ainsi, les électeurs se seraient tournés vers des hommes de bon sens, les membres de CPNT et selon Jean Pilniak le succès de CPNT s'expliquerait par un ras-le-bol des promesses non tenues et de la langue de bois.

### 1) **Organisation et mode de fonctionnement de CPNT**

Après cette brève présentation de CPNT, intéressons-nous à ce qui a été mis en œuvre pour permettre au mouvement de s'agrandir.

#### *a) L'utilisation de boucs émissaires*

La première spécificité de CPNT a été la mise en place dans son programme de "boucs émissaires".

Ainsi, les quatre opposants pour CPNT que l'on a cités précédemment, c'est-à-dire l'Europe, les écologistes, les villes et les élus, répondent à des fonctions précises.

Ils permettent tout d'abord de rassembler. En effet, ils désignent l'ennemi commun, le responsable. Ce faisant, ils délimitent aussi les frontières du groupe. Ils permettent également de mobiliser autour d'une thématique commune. Enfin, ils permettent de détourner la responsabilité de certains acteurs. Par exemple CPNT ne rend pas les chasseurs responsables de leur propre violence puisque ce sont les hommes politiques qui ont négligé trop longtemps le monde cynégétique qui en seraient la cause. Grâce aux "boucs émissaires" CPNT ne se remet jamais en cause.

Ce type de répertoire d'action n'est sans doute pas nouveau. Il rappelle, en effet, celui utilisé par les poujadistes. On y retrouve aussi l'utilisation de "boucs émissaires", les élus, le Fisc mais aussi un certain usage de la violence verbale et même physique.

#### *b) L'utilisation du réseau cynégétique local*

CPNT a également fondé son organisation sur une deuxième spécificité qui est sa proximité avec le réseau cynégétique local. Ainsi, une fois en place, CPNT s'est servi de sa connaissance du milieu cynégétique pour mobiliser son électorat. Jean Pilniak ne cache pas que les "bons" résultats électoraux sont dus à la proximité entre CPNT et le monde de la chasse. Néanmoins, on est en droit de se demander jusqu'où cette proximité est légale.

Au sujet de la Fédération départementale des chasseurs de la Somme, les liens semblent être importants. Nous n'en citerons ici que quelques-uns.

Tout d'abord, les dirigeants de CPNT sont issus de la fédération comme Yves Butel et Jean Pilniak. D'autre part, le siège de CPNT à Amiens se situe juste à côté de la fédération. Enfin, de nombreuses rumeurs courent sur des relations financières d'aide de la fédération vers CPNT, notamment dans le cadre du financement des campagnes. Cela semblerait d'autant plus probable qu'André Goustat a déjà été condamné pour des pratiques semblables

<sup>5</sup> Butel Yves, entretien, 2000

avec la fédération départementale des chasseurs de Dordogne.

Mais, si ces liens financiers n'ont pas été prouvés, la proximité entre les deux organisations est très importante simplement au regard du trimestriel *Picardie Chasse* publié par la fédération. En effet, dans ces numéros de très nombreux articles font état des actions des membres de CPNT, critiquent fortement les mouvements écologistes et les élus et n'hésitent pas à appeler directement à voter pour CPNT. Cette revue est pour CPNT un atout de premier ordre puisque cela lui permet de cibler directement l'électorat qu'il cherche à atteindre.

CPNT est également très proche de certaines associations de chasse spécialisées de la Somme. La principale de ces associations est l'Association Picarde des Chasseurs de Gibier d'Eau (APCGE). Les dirigeants de CPNT ne cachent pas leur recours aux associations pour contacter les chasseurs même s'ils nient toute relation illégale.

### c) *L'utilisation d'un répertoire d'action violent*

CPNT a eu, enfin, recours, à ce qui constitue sa plus grande spécificité pour se mettre en place et se faire connaître, c'est à dire des méthodes violentes. C'est ce que nous appellerons un répertoire d'action violent. Cette notion de "répertoires de l'action collective" est empruntée à Charles Tilly<sup>6</sup>. Pour lui : *"Toute population a un répertoire limité d'actions collectives, c'est-à-dire de moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés"*. Il cite comme exemple les grèves, les manifestations, les réunions électorales, les rassemblements, etc.

Le répertoire d'action utilisé par CPNT est particulièrement violent. Nous ne ferons pas ici de liste exhaustive de toutes les actions violentes du mouvement. Nous pouvons simplement constater que CPNT organise, par l'intermédiaire d'associations

de chasseurs, des manifestations et des actions qui dépassent ce qui est généralement admis. Le discours de CPNT est également très violent, très imagé. Les membres de CPNT, même s'ils condamnent officiellement ces actions, les incitent. Ainsi Jean Pilniak a confié lors d'un entretien que pour lui : *"La violence de certains chasseurs dans la baie de Somme, je dis que c'est une réaction tout à fait logique de ce qui devait arriver. Cette violence est due d'abord, en partie, à ceux qui l'ont créée et ceux qui l'ont créée, ce ne sont pas les chasseurs, ce sont tout d'abord les écologistes anti-chasse et les députés de la gauche plurielle qui ont créé la situation. Donc c'est à eux que revient la violence..."*<sup>7</sup>.

La violence des chasseurs est destinée à tous avec tout de même une préférence pour les écologistes et les élus.

Cette violence est justifiée chez CPNT par la défense, entre autres, de la nature, thème qui nous intéresse ici. Quel est donc le rapport qu'entretient le mouvement CPNT avec ce thème ?

## 2) CPNT et son rapport à la nature

### a) *Une valorisation procurée par le concept de nature*

Ce thème de la nature n'a pas toujours été présent chez CPNT.

En effet, progressivement, la thématique unique de défense de la chasse s'est élargie à la ruralité et à la nature. Ainsi, CPT (chasse pêche traditions) est devenu CPNT (chasse pêche Nature et traditions) en constatant l'importance et la complémentarité du créneau "ruraliste" et en amplifiant son discours environnementaliste.

Cet intérêt pour la « Nature » se manifeste chez CPNT par la revendication d'actions de protection de l'environnement d'une

<sup>7</sup> Pilniak Jean, entretien, 2000

<sup>6</sup> Tilly Charles, *La France contestée*, Fayard, 1986, p 541

importance assez relative. Néanmoins, ces actions, aussi rares soient-elles, sont très médiatisées par CPNT et la Fédération. Par exemple, il y a eu dans *Picardie Chasse* des photos d'Yves Butel et de chasseurs en train de nettoyer le littoral après les marées noires.

Cet ajout du thème de la nature procure à l'organisation de nombreux avantages.

Tout d'abord, cela permet à CPNT d'élargir son électorat potentiel. Le mouvement cible plus que les chasseurs et leur famille et essaye de s'intéresser aux ruraux et à tous ceux qui seraient sensibles à la protection de la nature.

D'autre part, en utilisant le thème de la nature, CPNT espère se débarrasser de son image corporatiste. Le thème de la nature serait plus légitimant aux yeux du monde. CPNT semble, en effet, avoir du mal à justifier son existence uniquement par la défense de la chasse.

***b) Des rapports chasseurs / protecteurs de l'environnement, rendus complexes par des conceptions de la nature différentes***

Mais, si le thème de la nature est riche pour cette organisation en terme de valorisation, en utilisant ce concept, CPNT doit alors faire face à d'autres organisations chez qui ce thème est fondateur. Ainsi, CPNT s'oppose à certains mouvements de protection de l'environnement et aux partis écologistes, cela de manière violente pouvant déboucher sur des attaques physiques.

A l'origine des conflits qui opposent chasseurs et protecteurs de l'environnement, on retrouve une différence de conception de la nature.

Selon Dominique Darbon, CPNT et plus généralement le monde de la chasse, partageraient une conception classique de la nature qui ferait de cette dernière toujours: " *A la fois un partenaire et un ennemi, contre lequel l'homme devait lutter en permanence pour affirmer sa vocation à la domination. L'homme développait avec*

*la nature, une relation paradoxale de collaboration et de prédation, la mort de l'animal, de l'homme et de la plante, la domestication et la violence de la nature sauvage s'inscrivant dans cette relation complexe. La nature est mise au service de l'homme [ ... ].*<sup>5</sup> CPNT aurait donc une conception de la nature assez ancienne, et l'envisagerait comme un ensemble sauvage à domestiquer.

Chez les protecteurs de la nature, cette notion serait différente. Dominique Darbon considère que la nature deviendrait un sanctuaire : " *L'homme n'y est plus prédateur, n'y inscrit plus son histoire ; il y est un étranger. Il n'est plus dans la nature qu'un visiteur toléré, qu'un intrus qui vient y puiser le repos, le délassement, le dépaysement. Ce patrimoine intouchable qui exclut progressivement l'homme du monde de la nature par la constitution de réserves interdites rejette toute intervention humaine, toute soumission de la nature à l'homme, toute inscription de l'humanité dans un rapport de force avec l'animalité tel que le décrit aussi bien la chasse que la tauromachie par exemple.*"<sup>9</sup>

Sur le terrain, cette opposition se traduit par des actions allant des injures aux attaques physiques que nous ne détaillerons pas ici.

**Conclusion : CPNT s'approprie - t - il la nature ?**

En définitive, est-ce que l'on doit pour autant en conclure à une appropriation de la nature ?

Sur un plan conceptuel, CPNT semble, en tout cas, vouloir imposer sa propre

<sup>8</sup>Darbon Dominique, *La crise de la chasse en France : la fin d'un monde*, Conjonctures politiques, l'Harmattan, Paris, 1997, p 46

<sup>9</sup>Darbon Dominique, *La crise de la chasse en France : la fin d'un monde*, Conjonctures politiques, l'Harmattan, Paris, 1997, p 47-48

conception des choses en tentant de décrédibiliser les autres acteurs. CPNT ne tolérerait, donc, que sa vision de la Nature. Et cette intolérance semble, effectivement, être parfois si forte, qu'elle peut se traduire, concrètement, par un désir d'appropriation de certains lieux. Je vous remercie.

**Pascal DACHEUX** : Merci Amélie Delaval pour votre travail. Nous sentons bien à

travers votre exposé le marché de dupes proposé par CPNT où seul le conflit entretient le mouvement.

Mais je vais maintenant donner la parole à Patrick Letangre qui représente ici l'ANCER : Association Nationale des Chasseurs Ecologiquement Responsables - je fais moi-même partie de cette association - et qui propose une autre approche de la chasse envers la société.



#### IV) Des chasseurs inclinés à la protection des sites et ouverts aux autres usagers de la nature : le cas de l'ANCER.



**Patrick LETANGRE**

Délégué Nord - Picardie de l'Association Nationale pour une Chasse Ecologiquement Responsable (ANCER).

Monsieur le président, Vincent, merci de m'avoir invité ; mesdames, messieurs, quelques mots pour vous présenter l'ANCER, Association Nationale pour une Chasse Ecologiquement Responsable, que je représente ici pour la Picardie.

L'ANCER a été constituée au mois de mai 1989 par Simon Charbonneau, Professeur de droit de l'environnement à l'université de Bordeaux et actuel Président de l'ANCER. Il fut l'un des pionniers de la critique du développement comme principale cause de la destruction de la nature, et il a obtenu l'agrément de l'ANCER en décembre 1992 au titre de la protection de l'environnement.

L'ANCER a pour ambition de regrouper les chasseurs modernes jugeant l'évolution de la chasse trop lente, et qui ont quelques difficultés à s'exprimer dans les structures existantes à l'intérieur du monde cynégétique.

Créée par des chasseurs pour que vive la chasse, l'ANCER s'ouvre vers l'extérieur en admettant tout non-chasseur intéressé par la gestion de la faune et qui approuve son action.

L'ANCER, si elle rejette certaines pratiques incompatibles avec les réalités d'aujourd'hui, ne privilégie pas tel ou tel mode de chasse, proposant plutôt une éthique, et la rigueur dans la gestion des espèces et des espaces.

De la même manière, l'ANCER ne privilégie pas un système plutôt qu'un autre, la chasse privée à la communale et

vice-versa, constatant qu'il est de bonnes et de mauvaises chasses dans l'un comme dans l'autre, et pensant que la vérité n'est pas dans un système mais dans la gestion.

##### 1) Les objectifs de l'ANCER

Nos objectifs sont de :

- Promouvoir un exercice de la chasse conforme au contexte de la société moderne et aux réalités écologiques ; conditions essentielles de l'activité cynégétique,
- Inciter à un changement de comportement du chasseur qui permettra le passage de la chasse cueillette à la chasse gestion,
- Participer aux actions de sauvegarde et de gestion des habitats, avec les autres usagers de la nature,
- Contribuer ainsi à restaurer l'image du chasseur dans l'opinion publique,
- Garantir aux générations à venir la possibilité de connaître une faune sauvage, riche, variée et naturelle, et le droit d'exercer sur cette faune une activité légitime de prédation.

Après cette présentation succincte de l'ANCER, j'aborderai directement le sujet du colloque :

## 2) « Apprendre et partager la nature »

En ce qui me concerne, j'aborderai les relations des chasseurs avec les autres utilisateurs de la nature.

La volonté de l'ANCER est de faire en sorte que les chasseurs entretiennent avec leur environnement, et le monde écologiste en l'occurrence, les meilleures relations qui soient, parce que nous sommes dans une société de droit et parce qu'une société qui verrait des groupes vivre en autarcie et parfois en opposition avec d'autres catégories de citoyens, ce serait peut être d'un point de vue démocratique particulièrement plaisant mais les conflits d'extrêmes n'apportent jamais les réponses qui contentent le plus grand nombre.

Il y a une montée, pas seulement en France d'ailleurs, mais en Europe, d'une revendication au droit à la nature qui est un phénomène tout à fait essentiel...

Des préoccupations se font jour, des clivages également qui ne sont pas sans incidence sur la politique, et parmi ces nouveaux clivages, il y a le rapport à la nature. La société est incontestablement de plus en plus urbaine mais, plus elle est urbaine, plus la vie des champs réenchante. Certains se préoccupent de la nature qu'ils voient de loin, ils ne la comprennent pas forcément bien, mais peu importe. Les chasseurs qui étaient pratiquement les seuls à utiliser l'espace rural - je ne parle pas des acteurs économiques que sont les agriculteurs et les forestiers -, du monde de la campagne et de la forêt, sont de moins en moins seuls : il y a les sports de pleine nature qui ont fait l'objet d'une reconnaissance devant la toute nouvelle loi sport, il y a des activités ludiques de pleine nature qui se développent, il y a une demande de plus en plus forte sur l'utilisation de la nature, sur le droit à la nature, et c'est un phénomène

incontournable auquel les chasseurs sont inévitablement confrontés.

C'est un fait, il y a 1 million quatre cent mille chasseurs en France, dont le nombre diminue d'environ 3 % par an, et il y a 15 millions d'utilisateurs de la nature dont le nombre progresse de 10 %.

Il y a une demande de droit à la nature, que fait-on ? Comment devons-nous vivre ensemble la nature, le partage des territoires ? Il y aura demain des endroits où il y aura des chasseurs, des randonneurs... Il faut arriver à composer et surtout à vivre ensemble.

Ce qui est important dans la nouvelle loi chasse, c'est qu'elle demande de prendre en compte ces problématiques de la relation avec les autres.

Le sujet est extrêmement compliqué, la relation avec les autres, lorsque l'on préside une société de chasse de village, nécessite d'informer peut être l'ensemble des habitants du village des dates de chasse - peut-être - mais c'est bien d'autres choses, c'est également des actions que ce responsable peut-être amené à conduire dans une commune en termes d'animation, de gestion des espaces, etc. C'est un tas de choses qui nous amène à nous dire que nous vivons avec d'autres, parmi d'autres, avec nos droits qui, sur le plan du droit positif, sont réels et puissants, mais avec d'autres qui revendiquent un droit qui n'est pas encore dans la loi, mais la notion d'usages non appropriatifs figure dans la loi chasse, est évoquée dans la loi sport, donc le droit à la nature n'existe pas en droit positif, mais l'idée d'usage non appropriatifs de la nature existe déjà dans la loi chasse.

Il se passe quelque chose que nous devons prendre en compte, nous, chasseurs.

C'est l'imagination qui doit nous inspirer pour diligenter des actions, les plus nombreuses possibles, qui incitent les chasseurs - les acteurs de terrain en l'occurrence - à faire la démonstration de leur capacité à vivre ensemble la nature.

C'est un sujet majeur. Si la chasse ne saisit pas les occasions qui lui sont offertes d'établir ces relations et de les raisonner, de les mettre en place ; concrètement de faire la démonstration de sa capacité de vivre avec les autres, la chasse pourrait rencontrer des problèmes.

La loi nous offre l'opportunité puisque c'est d'abord aux chasseurs qu'elle demande de s'en occuper, donc, c'est à nous de saisir cette opportunité.

Dans cette problématique là, le rôle de la nouvelle **Fédération Régionale** est tout à fait essentiel. J'aborderai dans le chapitre suivant les nouvelles structures mises en place par le législateur. A ce titre, elle doit être initiatrice auprès des institutions régionales en matière d'aménagement du territoire, elle doit être imaginative en matière d'établissement de relations avec notre environnement au sens le plus large du terme. Il s'agit de créer le cadre des droits et des devoirs de chacun.

Là, il y a un vrai travail à faire. Il y a d'ailleurs déjà eu des concertations qui se mettent progressivement en place : le Conseil Régional de Bourgogne avec les Fédérations des Chasseurs et le Saint Hubert Club de France ont organisé un colloque national le 3 novembre 2000 à Chalon-sur-Saône sur le thème : « La nature pour tous : Droits et Devoirs », ce qui est très voisin de notre colloque d'aujourd'hui.

Il faudra bien que des idées novatrices soit appliquées, pas de langue de bois : du concret, du réel.

### 3) **La nouvelle loi chasse et les nouvelles structures.**

Concernant la nouvelle loi « chasse », chacun en pense ce qu'il veut en penser. Ce n'est pas le lieu pour faire un jugement de valeur sur ce texte. Il existe, il s'applique. Nous devons le mettre en œuvre avec plaisir ou le subir. De toutes façons, nous devons travailler avec ces

nouveaux textes, qui d'ailleurs ouvrent de nouveaux horizons et un changement de mentalité radicale. Nous arriverons peut-être ainsi à gérer les espèces et les espaces.

Un point qui caractérise l'esprit de la loi et, par ricochet, intéresse et interpelle, c'est cette volonté du législateur de placer les chasseurs devant leurs responsabilités en terme de capacité à peser sur l'aménagement du territoire. Il est vrai que l'existence des espèces sauvages dépend des capacités d'accueil du territoire et d'habitats sauvegardés, protégés.

Le législateur a souhaité que les chasseurs puissent mettre en place un certain nombre de dispositifs visant à contribuer à l'amélioration des habitats de la faune sauvage, en passant par une Fédération Régionale, et là, je pense que le législateur en créant cette nouvelle structure a voulu éviter le travers politique actuellement rencontré dans de nombreuses fédérations départementales.

Très concrètement, la Fédération régionale sera appelée à suggérer, à discuter, à proposer à l'administration, à l'état et aux fédérations la mise en place d'un certain nombre de dispositifs, notamment en ce qui nous concerne aujourd'hui, à proposer les conditions d'une relation raisonnée et durable pour l'ensemble des utilisateurs de la nature, rendues possibles par la reconnaissance des droits et devoirs de chacun.

Il y a trois points essentiels, d'ailleurs simples à retenir, qui sont : formation, aménagement et relations.

Il faut placer les chasseurs devant leurs responsabilités :

Les chasseurs doivent faire aujourd'hui, de plus en plus, la démonstration de leurs compétences. Ce n'est pas propre aux chasseurs, toutes les structures existantes doivent faire la preuve aux autres de leurs compétences.

La question existentielle « que fais-tu, qui es-tu, pourquoi chasses-tu, à quoi sert l'intérêt général de chasser ? » nous est

posée. Il nous appartient à l'ANCER, et aux travers des nouvelles structures, de démontrer, à travers nos capacités à élever le niveau de connaissances et de compétences des chasseurs, à aider à la reconquête des habitats de la faune sauvage, à vivre ensemble la nature, que la chasse et les chasseurs sont porteurs d'un enjeu culturel important, légitime et nécessaire. Au même titre qu'il faut de la diversité en terme écologique, il faut de la diversité en terme culturel et les chasseurs sont un élément incontournable de cette diversité.

Pour ces raisons, la chasse doit passer par une remise en cause et apporter des réponses concrètes à l'ensemble des

utilisateurs de la nature. C'est dans cet esprit que l'Association Nationale pour une Chasse Ecologiquement Responsable œuvre.

Je vous remercie.

*Pascal DACHEUX* : merci à l'ANCER et à Patrick Letangre, son représentant, pour l'espoir que cette association suscite, notamment dans notre département. Je vais maintenant appeler Daniel Delaire, délégué régional adjoint à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ainsi qu'Etienne Petitjean, responsable de ce même office.

## V) L'application du droit en matière de chasse et la législation concernant le partage des espaces



**Etienne PETITJEAN**

Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS - Nord, Pas-de-Calais, Picardie)

et

**Daniel DELAIRE,**

Délégué Régional adjoint de l'ONCFS.

**Etienne PETITJEAN** : Bonsoir, nous sommes les derniers, nous essayerons de ne pas encore « allonger la durée ». Je vais juste faire une petite présentation de ce que nous faisons. Daniel Delaire et moi-même sommes les délégués régionaux de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Nous sommes des fonctionnaires du Ministère de l'Environnement et l'ONCFS est donc un établissement public à caractère administratif. La mission de cet office est assez simple, c'est la protection de la faune sauvage et de ses habitats - j'insiste bien sur les habitats -. La mission se concrétise en fait par trois pôles essentiels :

- . des missions de police, ça c'est tout à fait clair,
- . une mission de recherche, il y a une grosse activité technique,
- . des missions de développement.

Comme le disait tout à l'heure Pierre Barge en parlant de décentralisation, la création de cette délégation régionale, qui, en fait, couvre deux régions puisque c'est Nord-Pas de Calais et Picardie, rentre dans un cycle de décentralisation de l'office qui a souhaité avoir un représentant au niveau de la Picardie, dont le siège se situe à Amiens. Voilà, quant à la présentation de cette délégation qui a été créée il y a moins d'un mois ; c'est tout récent.

Je passe la parole à Monsieur Delaire sur le sujet même qui nous intéresse.

**Daniel DELAIRE** : Monsieur le président merci, mesdemoiselles, mesdames, messieurs, bonsoir.

J'espère que l'uniforme ne vous fera pas trop peur...je n'ai pas d'arme. Dans un premier temps, pour parler de ce qui est l'application du droit en matière de chasse il faut, d'ailleurs, passer par deux définitions :

- qu'est ce que la chasse ?
- qu'est ce que le gibier ?

Ensuite il faut se demander « où se passe la chasse ? » afin d'en arriver à une législation concernant le partage des espaces.

- la chasse : c'est une activité ancestrale qui, au départ, servait à se nourrir. On la définit à l'heure actuelle de la sorte : c'est la recherche du gibier en vue de se l'accaparer.
- le gibier, selon une définition jurisprudentielle toujours en vigueur, c'est les espèces que l'homme a l'habitude de chasser. L'homme a chassé au départ pour se nourrir et se vêtir, si bien qu'au niveau des espèces à l'heure actuelle, le gibier comprendrait aussi bien l'ours et le loup que le cerf, le lièvre et le lapin. Si bien qu'il a fallu classer les espèces. Il y a le gibier chassable, que l'on peut tirer, le « gibier protégé », totalement protégé, et certaines espèces qui sont partiellement protégées.



Je ne dévoilerai pas un secret d'Etat, ni même ne manquerai à l'obligation de réserve professionnelle en vous disant que la chasse s'exerce dans le milieu naturel, c'est connu de tout le monde, on rencontre très rarement des chasseurs dans les immeubles à six étages ou dans le métro parisien.

Le fait que cette chasse s'exerce dans le milieu naturel a fait que le droit de chasse a dû évoluer, l'espace naturel étant partagé, et même occupé, par d'autres utilisateurs, on évolue vers une législation qui concerne le partage des espaces.

Voici les rappels que l'on peut vous donner ce soir :

#### **- la liberté de chasser et le droit de propriété :**

Une simple coutume issue du droit romain a consacré le gibier comme « *res nullius* ». Elle permet tous les abus puisqu'il n'en résulte aucun devoir de protection de la faune. Or la faune sauvage fait quand même partie du patrimoine national et même européen, et même mondial si l'on veut aller plus loin. Après les privilèges de l'Ancien Régime, la Révolution va consacrer la liberté de chasser, liée au droit de propriété. La démocratisation de la chasse entraînera une chasse généralisée avec l'accord tacite des propriétaires. Il n'est alors aucunement question de protéger les espèces ni de maintenir les équilibres naturels.

#### **- les sources nationales du droit de la chasse :**

Le droit de la chasse s'est constitué progressivement au cours des deux derniers siècles. Des ajouts successifs traduisent l'évolution des préoccupations et des concepts.

Le droit de chasse propre à l'Ancien Régime, « droit exclusif féodal », disparaît le 4 août 1789. Il devient alors lié au droit de propriété. Il faut attendre pratiquement la loi du 3 mai 1844 pour aboutir à une

législation, que l'on disait alors complète, sur l'exercice de la chasse.

#### **- les sources internationales du droit de la chasse :**

Ces sources sont doubles. Les plus anciennes revêtent la forme de conventions internationales, dont on a parlé tout à l'heure ; les autres, plus récentes, découlent des institutions communautaires européennes. C'est-à-dire qu'il y a eu des conventions et ensuite, au niveau de la communauté européenne, on va retrouver des décisions, des règlements, des directives. La communauté internationale reconnaît pour principe que la faune constitue un patrimoine commun reçu de nos ancêtres, que nous devons transmettre intégralement à nos successeurs. Entre temps, en France, cette idée est reprise par la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature.

#### **- la loi chasse et ses ambitions :**

La loi chasse votée par le parlement et promulguée le 26 juillet 2000 traduit plusieurs ambitions : tout en légitimant la chasse dans ses pratiques actuelles, elle encadre l'acte de chasse en tenant compte des engagements internationaux de la France, du nécessaire partage de la nature entre les différents usagers, des impératifs de sécurité et de formation.

Elle fixe le fondement d'une gestion intégrée de la faune et de ses habitats. La loi 2000-698 du 26 juillet 2000 exige que la chasse s'exerce désormais dans des conditions compatibles avec les usages non appropriatifs de la nature (article L. 420-1 du Code de l'Environnement).

#### **- droit de non-chasse :**

La modification de la loi Verdeille (Associations Communales de Chasse Agréées), via la loi du 26 juillet 2000, permet à l'opposant à la chasse, propriétaire de terrain inclus dans l'ACCA, de retirer ce droit de chasse à l'ACCA.

### - **L'évolution de la législation vers le partage des espaces :**

Les nouvelles règles de gestion impliquent que le droit de propriété entraîne un certain nombre d'obligations liées à la conservation d'un habitat, d'un espace particulier ou de la faune sauvage ainsi que du gibier se trouvant sur les fonds. Des territoires sont actuellement classés en Réserves Naturelles obligatoires ou en Réserves Naturelles volontaires ou inclus dans des arrêtés de biotopes préfectoraux pour des raisons de préservation d'une espèce ou d'un habitat particulier.

Sur l'évolution de la chasse et du partage de la nature, je citerai Monsieur Gérard Tendron, Directeur Général de l'ONCFS, je ne veux pas l'oublier, c'est la période des notations qui arrive : *« Parce que l'amélioration de la qualité des habitats, indispensable au bon fonctionnement de la faune sauvage, est devenue la préoccupation d'intérêt général, la pratique de la chasse dans les années à venir devra s'insérer dans une politique de gestion durable et raisonnable, cohérente à l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire »*, et on parle bien de l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire.

### - **L'évolution de la réglementation**

Le partage des espaces naturels demeure soumis aux règles d'une législation évolutive depuis plusieurs décennies qui concernent tous les usagers de la nature aussi bien chasseurs que non-chasseurs. Cette législation attribue des droits à chaque usager de la nature mais leur implique également des devoirs, et certains de ces devoirs figurent d'ailleurs

dans des codes anciens, autant dans le code rural que dans le code forestier, même dans le code des communes. Je vous cite un exemple, au niveau du code forestier, il nous prescrit quand même un certain respect de la nature, y compris même de la propriété, quant au niveau de la propriété on interdit la cueillette des produits du sol - c'est prévu par le code forestier -, on ne peut pas prélever n'importe quoi en forêt, et si on peut se promener, avoir des activités en forêt, il ne faut pas non plus circuler hors des chemins forestiers avec des véhicules, hippiques ou à moteur.

Je vous remercie de votre attention.

**Pascal DACHEUX** : Merci monsieur. Vous avez posé la question d'une activité ancestrale, alors je voulais dire qu'aujourd'hui les chasseurs utilisent internet, les téléphones portables et les lunettes à visée nocturne, donc ça doit faire partie de la tradition ; vous avez également posé la question du gibier, c'est une notion assez subjective effectivement puisqu'en fait, en Angleterre le renard - puisqu'il est chassé à courre - est un gibier alors qu'en France il est classé comme nuisible, et qu'en est-il du faisan que l'on sort de la volière. A quel moment est-il un gibier, à quel moment est-il un animal d'élevage ? Et, enfin, vous avez aussi posé la question du lieu de la chasse, est-ce que le désert agro-industriel que nous laisse l'agriculture productiviste est le lieu idéal de cette activité ?... Or on n'entend pas souvent le lobby chasse « taper » sur le lobby agricole et là je pense qu'il y a des conflits d'intérêts qui ne sont pas abordés. Nous allons maintenant passer la parole à la salle et aux questions qui pourraient émerger.

**Alain MAILLARD**, Maître de conférences en sociologie à l'UPJV :

Bonsoir, j'ai une question de sociologue pour Amélie, puisque je suis sociologue à l'Université de Picardie : concernant votre enquête, avez-vous des indications sur les catégories socioprofessionnelles les plus représentées dans le mouvement CPNT, et est-ce que vous savez pour qui votaient la plupart des membres de CPNT avant qu'ils ne se constituent en groupe de pression comme vous nous l'avez expliqué ?

**Amélie DELAVAL** : Je pense qu'il y a, en fait, une majorité des électeurs de CPNT qui sont des ouvriers mais je n'ai pas eu accès à des statistiques sur cela. Sinon, je pense qu'il y a une partie de son électorat qui vient du Parti Communiste. J'ai rencontré par exemple Maxime Gremetz et je pense qu'effectivement il est conscient de devoir s'intéresser à cette thématique pour ne pas perdre totalement une partie de son électorat. C'est aussi un vote plus rural mais pas uniquement.

**Pascal DACHEUX** : Jean-Pierre Raffin a des éléments, peut-être, qu'il va nous communiquer.

**Jean-Pierre RAFFIN** : C'est au sociologue que je m'adresse : il y a eu un diplôme qui a été soutenu en 2000 par Monsieur Traini sur CPNT qui complète tout à fait ce que disait Amélie, et je pense qu'il y a les chiffres dedans, je regarde...

**Jean-François COCQUET**, membre du Bureau départemental de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) :

Je voudrais revenir sur trois partitions ou trois distinctions qui ont été faites, la première entre la ruralité et la ville ; la deuxième entre le droit et le non-droit, parce que pour qu'il y ait droit il faut qu'il y ait désir d'observer la loi ; et puis le discours du CPNT et sa réalité. Je précise que j'habite Abbeville, que je suis membre de la Ligue des Droits de l'Homme et que nous sommes les derniers, dans cette ville,

à protester contre certains abus que je préciserai lors de mon intervention. CPNT joue effectivement sur l'opposition, Pascal Dacheux l'a dit, entre la ville et la campagne : les citoyens n'entendant jamais rien à la campagne, ils sont même responsables des inondations à Abbeville, Paris étant tout désigné. Mais je crois que, dans la ville où je suis, CPNT touche des citoyens qui habitent des grands ensembles et qui se sentent exclus du développement, qui vivent dans une sorte de misère sociale et politique et qui sont capables de rejeter - pour voter pour Monsieur Butel qui n'avait aucun programme - un ancien élu socialiste notamment - peut-être porte-t-il une part de responsabilité dans son échec -.

D'autre part il y a une autre distinction qui est faite entre l'intellectuel - pour reprendre une expression de Roland Barthes « une sorte d'hélicoptère qui ne comprend rien à rien » - et puis la *vox populi* qui au contraire, elle, est très attachée à la réalité et comprend les réalités du terroir.

Je reviens sur la deuxième distinction entre le droit et le fait. On a bien parlé du droit à plusieurs reprises, le fait c'est des actes délictueux : caillassage de permanence électorale, tracts à connotation raciste ou antisémite, tel commerçant du Crotoy en Baie de Somme qui dit qu' « on ne chasse pas seulement du gibier mais on chasse également l'Arabe », occupation de l'espace public maritime pendant des semaines et des semaines sans que personne ne lève la main, ça fait beaucoup et, avec en plus de ça, ce renversement du discours CPNT que vous aviez noté : c'est maintenant les écologistes ou les défenseurs des droits de l'homme qui deviennent intolérants. Il y a d'ailleurs une expression qui commence à apparaître, même dans les journaux nationaux comme *Le Monde*, les « extrêmes - chasse » ; alors il y a les extrême chasse et les « extrêmes écologistes » maintenant. Et donc, le discours du CPNT et la réalité, c'est justement ces exactions, ces délits et ces crimes.

Mon étonnement est le suivant et c'est là que j'interroge qui voudra bien répondre : moi je suis étonné de l'utilisation par les politiques - et des aigrefins de la politique, je connais telle personne qui est un universitaire, un économiste distingué, dont l'argumentaire a précédé les élections et qui a joué avec toute une population qui a voté CPNT ; c'était préparé...contre l'Europe, contre les intellectuels, contre la ville... - ; donc il y a des politiques qui utilisent, et il y a des politiques qui se taisent et qui virent leur veste pour essayer de sauver leur siège, ou qui ne portent pas plainte. Je suis étonné, dans la ville où je suis, par le silence de la justice, très prompte à arrêter - je suis enseignant - un professeur pour un livre « absolument horrible » qui est le *grand cahier* d'Agota Kristof et qui ne s'aperçoit pas, par exemple, que monsieur Butel peut être sur une première page d'un journal en opposition totale avec la loi et inviter à chasser sans qu'il y ait la moindre poursuite. On laisse... . Et puis je suis aussi étonné par le silence des institutions fiscales, parce qu'on sait qu'il y a des huttes qui se louent très très cher, et il n'y a pas, à mon sens, d'imposition. Le CPNT d'ailleurs, mouvement populiste et poujadiste comme vous l'avez dit, joue sur une sorte d'unanimité alors qu'il masque une réalité qui est terrible. La réalité, c'est qu'il y a la hutte avec 4 x 4 et chemins goudronnés et puis le pauvre, et on masque cette réalité derrière une mystification, une fantasmagorie. Cela a été tout à fait bien dit, et je reviens là en tant que militant des droits de l'homme, je suis étonné de voir, précisément, ce silence assourdissant des responsables politiques et de la justice dans la ville où je suis.

*(applaudissements nourris dans la salle)*

**Pascal DACHEUX** : Merci pour votre témoignage, je ne sais pas si quelqu'un veut répondre à la position des politiques...

**Patrick LETANGRE** : Vis-à-vis de CPNT à Abbeville, ils sont toujours en campagne électorale, donc, actuellement, on rencontrera toujours des problèmes. C'est aux politiques aussi de prendre les décisions et à l'Etat de faire appliquer le droit...

**Jean-François COCQUET** : C'est à l'Etat de faire appliquer le droit et aux élus d'avoir du courage !

**Patrick LETANGRE** : Tout à fait, mais comme nous sommes en permanence en campagne électorale, actuellement, sur des sujets brûlants comme la chasse, on n'entend plus personne, bizarrement...

**Jean-François COCQUET** : ...Le Conseiller Général socialiste, qui s'est fait battre par Monsieur Butel, ne cessait pas de parler du terroir et se comportait comme un chasseur, lui aussi : il a la monnaie de sa pièce parce que les chasseurs ont voté pour celui qui les représentait peut-être le mieux, et d'une certaine façon il est responsable. Je souligne que je ne suis pas chasseur mais que je ne suis pas non plus anti-chasse...

**Vincent BAWEDIN** : Ta question s'adressait aux politiques. On peut regretter, effectivement, qu'ils ne soient pas plus nombreux ici aujourd'hui bien qu'ils aient été invités. En revanche, c'est vrai, on peut remarquer qu'ils sont beaucoup plus nombreux dans les Assemblées Générales de Fédérations de chasseurs...

**Patrick THIERY**, Secrétaire de Picardie Nature :

Je voulais simplement apporter quelques informations en ce qui concerne l'électorat de CPNT. Vous disiez tout à l'heure que Maxime Gremetz pensait que c'était essentiellement l'électorat ouvrier. On peut se rappeler que, parmi les inscriptions qui

fleurissaient sur la côte picarde à la veille des élections européennes, il y en avait une bien visible : c'était « votez CPNT ou Front National ». Par ailleurs, une autre information en ce qui concerne l'absence de poursuite contre les chasseurs de CPNT violents sur la côte picarde : le dossier qui a été instruit par un juge d'instruction d'Abbeville vient d'être transmis à un procureur, donc à priori on peut penser qu'il y aura quand même des poursuites judiciaires.

**Bruno GALLOO**, Président de la Confédération Paysanne de Picardie, membre du CESR :

Pour faire le lien avec la séance précédente, j'ai aussi été formé aux CEMEA dans le cadre d'un service en tant qu'objecteur. J'ai été moi aussi chasseur de 1978 - lors de mes 16 ans - jusqu'en 1988, pour rapidement me rendre compte qu'il n'y avait pas grand chose qui survivait après notre passage. J'ai refait un petit essai en 1992 lors d'un séjour en Allemagne, pensant que là-bas il y avait de la tradition. Effectivement, on ne posait pas le gibier n'importe comment sur le bord du champ, on ne passait pas tout son temps à chasser, il y avait aussi de la convivialité, et puis j'ai tué en Allemagne lors de deux traques plus de lièvres qu'en Picardie en huit ans de chasse... Il y avait donc du gibier, il y avait du plaisir. Mais lorsque la saison s'est terminée, la chasse changeait de main et on a « nettoyé le territoire » : lorsque j'ai eu l'occasion par le toit d'un 4 x 4 de tuer un chevreuil, c'est la dernière fois que j'ai tiré une balle et je me suis promis de ne plus jamais recommencer.

Je voudrais remercier Vincent d'avoir invité la Confédération Paysanne à participer à ce colloque citoyen, une autre organisation, elle, soit-disant démocratique, le Conseil Général, n'a pas daigné nous inviter à une conférence sur l'environnement qui avait lieu hier, mais on se retrouvera peut-être un jour, ils se rendront peut-être compte que nous

sommes là aussi, à vos côtés. Le respect de la vie dans toutes ses formes, c'est effectivement sa forme humaine, sa forme animale et sa forme végétale, donc dans ces cas là on a du mal, effectivement, à voir la chasse comme quelque chose de respectueux. Il y a quand même une analogie entre les chasseurs et les paysans : c'est le nombre. Ils sont même devenus plus nombreux que nous, on n'est plus qu'1,2 million, ils sont encore 1,4 million, mais je pense qu'on décline à la même allure, j'espère qu'« ils nous passeront en-dessous » rapidement parce qu'il y a beaucoup de points communs entre nos deux « professions » : ce sont des lobbies très puissants, violents - en terme d'attaques physiques aux personnes - et j'appelle les citoyens que vous êtes à vous lever parce que justement en terme de condamnation de personnes qui oeuvrent pour le bien commun, la Confédération Paysanne est bien placée pour savoir sur qui on tape, et c'est pour cela que je fais la différence entre des violences physiques et des atteintes aux personnes, et des violences qui selon nous n'en sont pas vraiment. L'autre analogie, c'est ce retour constant à la tradition, aux années 1960. Alors je n'aime pas beaucoup, même si ma question tout à l'heure portera là-dessus, tous ces rappels historiques qui font en sorte qu'on ne regarde pas beaucoup vers le futur. D'après les sondages sur les paysans, avec des résultats très proches de ce que Monsieur Raffin disait, l'image des paysans n'a jamais été aussi mauvaise et je peux vous dire que c'est dur quand on est paysan. Heureusement que l'on peut adhérer à un syndicat comme la Confédération Paysanne pour se redorer le blason parce que sinon, c'est très dur. Quand est-ce qu'on change ? On fait des rappels historiques sur les années 60, sur le productivisme mais quand est-ce qu'on change ? Puisqu'hier j'étais dans une assemblée avec des Anglais et ils citaient un proverbe « *learn to walk before you want to run* », « *apprends à marcher avant de vouloir courir* »... Aujourd'hui



on marche déjà sur la tête, donc il est grand temps de changer.

Enfin, pour finir, je vais poser une question parce que je ne voudrais pas être accusé de prosélytisme puisque « la Conf. » est quelques fois assimilée à une secte et nous avons un gourou, tout le monde le connaît ici, mais s'il a touché des cheveux ou des poils, ce ne sont que ceux des épis de maïs. Alors ma question s'adressera à Monsieur Delaire qui a abordé dans son exposé deux questions : qu'est-ce que la chasse, qu'est-ce que le gibier ? Je pense qu'il en manque une troisième, j'espère que vous y travaillerez ou que vous m'apporterez une réponse : qu'est ce qu'un chasseur ? La question ne s'arrête pas là, est-ce que vous pourriez nous donner quelques éléments d'histoire, justement, quant à la scission entre l'ONC (Office National de la Chasse) - et de la Faune Sauvage maintenant - et la Fédération des Chasseurs. Est-ce qu'il faut y voir, puisque vous avez rajouté Faune Sauvage à votre organisme, un défenseur de la faune sauvage et, du côté de la fédération, des défenseurs du *fun* sauvage ?

**Daniel DELAIRE** : Oui, en ce qui concerne la scission entre les fédérations départementales des chasseurs et l'Office National de la Chasse, on peut en parler. Le conflit justement venait des missions de police confiées à la garderie nationale, qui était placée, en matière judiciaire sous l'autorité directe du procureur de la République. Là, la garderie nationale a fait son travail, parfois même dans les plus mauvaises conditions. En ce qui concerne l'évolution de l'établissement, de l'ONC on en arrive à l'ONCFS. C'est peut-être malheureux vous allez me dire, qu'il ait fallu que ce soit une loi chasse qui décide de modifier l'appellation de l'établissement mais il faut quand même savoir que l'ONC, tout en portant l'étiquette « Office National de la Chasse » s'occupait déjà de la faune sauvage en matière de gestion et de police depuis 1977. La preuve dans l'historique : la création de la « brigade convention

Washington », une brigade de police, spécifique de l'ONC sur le commerce international des espèces de la faune sauvage.

Qu'est ce qu'un chasseur ? Je peux le définir de par moi-même, je suis chasseur et je n'ai pas honte de le dire. Je pense être un chasseur respectueux et des autres - parce que ma liberté à moi s'arrête où celle des autres commence - et de la nature. Je vous dirai que je chasse le gibier qu'il me plaît de chasser, que je chasse très peu, et qu'à l'heure actuelle, je ne prendrai aucune position. Je regrette quand même quelque chose, c'est que - ce n'est pas spécifique - dans des assemblées où quand on rencontre des personnes pour discuter comme telle en est l'occasion aujourd'hui, un amalgame se crée, autant dans l'esprit du public que dans l'esprit même de certaines personnes de la haute administration, y compris judiciaire : quand on parle de chasseurs, systématiquement on « voit » des groupuscules de chasseurs qui en réalité n'ont absolument rien de chasseurs. Dans toutes les sociétés, il y a ce qu'on appelle - même chez les sangliers, vous devez le savoir - des bêtes que l'on qualifie de « noires ». Même si leur nombre représente *epsilon*, ces personnes peuvent faire très mal...

Sachez que, pour nous, Office National de la Chasse, les chasseurs doivent être des personnes respectueuses des autres et respectueuses de l'environnement ; quant aux groupuscules, je préfère les ignorer pour aujourd'hui.

**Bruno GALLOO** : Mais, en aucun cas je ne voulais vous manquer de respect ! Je voulais simplement terminer en félicitant Amélie pour son courage qui frise un peu l'inconscience en pays de Somme.

**Jean-Pierre RAFFIN** : Je voudrais compléter ce qu'a dit Monsieur Delaire. Effectivement, lorsqu'il parlait du travail sur la CITES (Cf. convention de Washington - nldr), l'Office National de la Chasse - c'était avant qu'il ne soit ONCFS

- a fait un énorme travail dans ce domaine là contre d'ailleurs l'avis et le sentiment des responsables nationaux de la chasse qui estimaient que ce n'était pas le boulot de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de s'occuper des perroquets. J'ai encore en tête certaines discussions où l'on disait « non ça, c'est la protection de la nature, nous c'est pas ça, c'est le gibier qui intéresse les chasseurs... » et c'est tout à l'honneur de l'ONCFS d'avoir monté cette brigade, d'avoir diffusé et d'avoir travaillé dans ce domaine. Deuxième élément, on a toujours beaucoup de mal à comprendre le mode de fonctionnement de la société cynégétique parce qu'il est vrai que c'est une organisation qui est exorbitante du droit français. Tous les gens qui ont travaillé, les juristes - et il y a eu un rapport de la Cour des Comptes en 2000 justement sur les projets de la loi 2000, et la loi sur la chasse n'a pas touché à ce domaine là - , il y a une intrication de la sphère du privé et de la sphère du public qui date de 1941. C'est lorsque l'Etat français en 1941 a attribué à des sociétés privées le monopole de l'adhésion et le monopole de la cotisation. Cela n'existe que dans le domaine de la chasse, ce qui donne un grand pouvoir financier aux fédérations. On ne se rend pas compte de l'intrication qu'il y a et le rapport de la cour des comptes a dit « il faut que l'Etat choisisse : ou les associations cynégétiques sont des associations de loi 1901 et fixent leurs cotisations comme bon elles l'entendent mais elles ne peuvent pas être à la fois dans l'Etat et en dehors de l'Etat ». Or le monde de la chasse a une organisation sociale qui est une organisation ambiguë. Et toute une série de problèmes qui se posent vis à vis de la chasse sont liés au maintien de cette ambiguïté parce qu'il y a des intérêts financiers et d'une certaine manière - là je parle en mon nom personnel - c'est un peu un système mafieux. Le fait qu'il n'y ait pas de poursuites dans un certain nombre de cas, quand on va regarder ce qu'il y a sous le tapis, c'est pas toujours très propre au point de vue financier. Le nombre de

fois où des personnes privées ou des associations ont essayé que le Fisc intervienne, lorsque par exemple il y a des locations sur le domaine public maritime, il ne peut pas y avoir sous-location... Il y a de l'argent qui passe là-dedans, c'est tout un système, c'est lié au système corporatiste. Il y a beaucoup de gens qui se sont intéressés à cette organisation, il y a beaucoup d'articles là-dessus.

Il y a eu un très bon article, sorti dans l'Express il y a trois semaines, sur « où va l'argent des chasseurs ? ». C'est très instructif parce qu'il y a un monde noir. Yves Mény, qui avait travaillé sur la corruption de la République - c'était la corruption en col gris ou en col blanc - dit énormément de choses là-dessus, et on vit cela lorsqu'on commence à essayer de creuser et de voir comment ça marche.

*Jean-Claude DEMAIE*, Conseiller municipal de Corbie :

Ce n'est pas une question, c'est plutôt une précision que je voudrais apporter à Amélie Delaval que je remercie d'ailleurs pour son exposé, qui a été très courageux comme cela a été dit, et puis un petit regret après.

La précision, c'est que dans toute la brochette de responsables cynégétiques qu'elle a pu nous citer, elle a oublié quelqu'un qui, à mon sens, a joué un rôle très important au niveau de la Somme, qui a eu une place aussi assez grande faite par FR3 et par le Courrier Picard : il s'agit de Jean Louis Soufflet dont tout le monde a entendu parler et qui, sous couvert de respecter la loi et de ne pas donner d'ordres, a quand même répété maintes et maintes fois que lui, respectueux de la loi, ne pourrait pas empêcher ses troupes - ce sont ses propres mots, un terme militaire quand même...- d'avoir des débordements, ce qui voulait dire qu'il les poussait en se cachant derrière.

Le regret, c'est que le mercredi qui avait été envisagé, presque décidé comme jour de non-chasse ait été annulé, grâce, en partie, à l'aide de trois députés de la

Somme dont je partage les idées mais en tout cas je ne partage pas celle là.

**Xavier COMMECY**, Vice-président de Picardie Nature :

Ce n'est pas une question, c'est une anecdote pour illustrer cette fin d'après midi : « *plaidoyer pour une harmonie entre les différentes catégories d'usagers de la nature* ». Je n'ai entendu que les derniers exposés parce que j'étais en début d'après midi à Chaulnes pour dire, avec d'autres, qu'un certain nombre de picards ne veulent pas d'un troisième aéroport en Picardie.

Alors pourquoi je vous raconte mon début d'après-midi ? Parce qu'il n'y avait pas que nous là-bas, il y avait aussi des chasseurs et quand Jean-Pierre Raffin terminait en disant qu'il faisait un vœu sur un compromis pour qu'il y ait une façon de discuter ensemble et rappelait que dans les années 1970 / 1980 c'était possible, et bien cet après-midi, au simple nom de Noël Mamère, qui est intervenu, il y a eu sifflets, quolibets et insultes. Et, pendant très longtemps, Noël Mamère n'a pas pu parler. Pourquoi je rappelle cela ? Parce que les gens qui faisaient ça étaient sous une banderole qui était CPNT. Et sur cette banderole de CPNT - Amélie Delaval nous disait qu'il ne voulait pas s'inscrire dans le paysage politique - était inscrit « non à la gauche plurielle ». Dans une manifestation où, théoriquement, tout le monde devait aller dans un même but - chacun fait ses choix, je ne sais pas si tout le monde est d'accord ou non avec cette manifestation, ce n'est pas le problème -. Mais même quand il y a un objectif commun, ces gens-là ne sont même pas capables de respecter quelqu'un qui parle et qui dit la même chose qu'eux, parce qu'il a une étiquette et sous couvert de ruralité, on prend des positions politiques très nettes.

Un dernier petit point sur la personne qui est intervenue au nom de l'ANCER, il nous a parlé de cette nouvelle loi avec les aspects positifs sur les droits, les devoirs des chasseurs, sur la prise en compte des habitats... Il a quand même oublié quelque chose, il nous a dit que cette loi il fallait

l'accepter, éventuellement la subir mais que de toute façon elle existait et que l'ANCER suivait ce qu'elle disait. Et bien je voulais rappeler que dans cette loi il y a aussi des dates de fixation de chasse - Jean-Pierre Raffin nous disait tout à l'heure qu'il était totalement aberrant de chasser des espèces en période de reproduction -, l'ANCER approuve ces dates, il a oublié de nous le dire. Monsieur Simon Charbonneau (président de l'ANCER - ndlr) qui était à Amiens la semaine dernière revendiquait ces dates.

**Patrick LETANGRE** : Non, non, je vous répondrai et Monsieur Raffin peut vous répondre également. Quand il y a eu cette fameuse réunion - que monsieur Raffin a d'ailleurs rappelée tout à l'heure - au ministère de l'environnement avec Dominique Voynet, Simon Charbonneau était présent avec l'Union des Fédérations de Chasseurs. Simon Charbonneau a proposé comme date le 15 août pour essayer de trouver un compromis général afin d'apaiser évidemment ce conflit qui ne débouchait sur rien. Or, monsieur Raffin l'a rappelé tout à l'heure, les chasseurs n'ont absolument pas voulu écouter Simon Charbonneau, en pensant qu'il était un traître parmi les traîtres, des chasseurs - d'ailleurs nous passons très régulièrement pour des traîtres puisqu'on n'a pas la parole identique aux chasseurs de base -. Peu importe, on a le droit de s'exprimer mais là où je ne suis absolument pas d'accord avec vous, monsieur Raffin peut me contredire si je mens, mais Simon Charbonneau avait à cette réunion proposé le 15 août. Donc on était au 20 août ou au 15 août, on allait trouver le compromis, mais les chasseurs ont malheureusement fait échouer la négociation par leur intransigeance, ils étaient restés bloqués sur le 14 juillet qui est de toute évidence une mauvaise date parce que l'on ne peut pas chasser le gibier d'eau au 14 juillet. Et ça, la majorité des

sauvaginiens en sont conscients, mais remontés, malheureusement, par des dirigeants, toujours avec une arrière pensée politique, on leur fait miroiter, on leur fait croire qu'ils vont rechasser au 14 juillet, ce qui est aberrant.

**Jean-Pierre RAFFIN** : ...Je confirme tout à fait ce que dit Monsieur Letangre...

**Xavier COMMECY** : ...Mais ça n'a pas été la position de Monsieur Charbonneau il y a trois semaines, ici à Amiens.

**Jean-Pierre RAFFIN** : ... Non mais, attendez ! On discutait en 1998, c'était autour du 15 - 20 août, on entrait dans un processus de négociations et on n'avait pas fixé de dates. Il aurait été anormal que lorsqu'on commence une négociation, on dise : c'est telles dates. On s'orientait vers ces dates-là, parce qu'il y avait aussi des problèmes comme savoir sur quels types de milieux elles s'appliqueraient, parce que chasser sur des vasières ou chasser sur des zones où il y a des nids, on pouvait trouver des dates différentes. Donc la problématique, était d'entrer dans un processus de négociations et comme l'avait dit Lionel Brard à l'époque, président de France Nature Environnement, d'aller vers un compromis politique. On savait très bien qu'en matière de reproduction des espèces, si on autorisait l'ouverture anticipée aux alentours du 15 - 20 août on tapait dans des oiseaux qui n'avaient pas fini leur reproduction. Donc au pied de la lettre, on ne respectait pas la directive, ça on le savait bien mais cela touchait un pourcentage d'oiseaux moins important qu'en ouvrant au 14 juillet. Et politiquement, les associations étaient prêtes à transiger pour retrouver une atmosphère un peu plus pacifiée que la guérilla qui existe depuis les années 1980. Cela, effectivement, les chasseurs officiels, l'Union Nationale des Chasseurs, monsieur Daillant et monsieur Pouget n'ont pas voulu rentrer dans cette démarche, ce qui fait qu'on est reparti dans la guérilla et là,

il n'y a pas de problème : les associations ont le droit pour elles. Donc elles jouent gagnant !

**Pierre BARGE** : On a raison de donner des exemples précis concernant la tradition. Une question qui nous est posée souvent, c'est la question - je l'évoquais tout à l'heure - de ses origines, de sa culture, de ce que l'on est aujourd'hui, et moi je prends toujours l'exemple des traditions alimentaires, parce que j'aime bien manger. La tradition alimentaire date toujours de la grand-mère, l'armagnac date du début du siècle, le riz en Camargue et les chevaux de Camargue sont très récents, les plats traditionnels sénégalais avec du riz cassé proviennent de la colonisation de l'Indochine et le fait que le riz cassé, impropre à la consommation en France, on l'expédie au Sénégal et que finalement maintenant, quand on veut faire un plat traditionnel et bien on prend du riz cassé pour faire du riz traditionnel...il y a des tas d'exemples comme cela qui font que la tradition, elle n'est pas loin, et que si l'on veut parler d'avenir il faut parler par rapport à ce que l'on est, comment on construit l'avenir dans des rapports interculturels et comment les gens peuvent se rencontrer. J'ai aimé ce qui a été dit tout à l'heure parce que je n'aime pas la notion des devoirs. Je crois effectivement qu'il y a des droits individuels et que ces droits individuels, ça a été dit, et bien ils s'arrêtent où commencent ceux des autres, c'est-à-dire qu'il y a la question des droits individuels et des droits collectifs et qu'il y a une responsabilité individuelle aussi par rapport au respect des droits collectifs. La Ligue des Droits de l'Homme est une association généraliste, c'est-à-dire qu'elle croit à l'universalité des droits et à leur indivisibilité, ce qui fait que dans toutes les questions de société, les choses se rejoignent et parmi les questions qui ont été posées, il y a celle de nos institutions, celle du rôle des politiques et, je l'ai dit tout à l'heure, une des grosses questions qui nous est posée aujourd'hui, c'est le



rapport entre la représentation politique et la production publique, qui n'est pas forcément adaptée au niveau local, ce qui fait que dans une société qui est celle d'aujourd'hui - où, il ne faut jamais l'oublier, cinq à six millions de personnes sont des populations paupérisées -, la question de la responsabilité politique n'est pas toujours très visible parce qu'elle est plutôt transférée, et que par conséquent se pose une grosse question, c'est : quelles institutions politiques et quelle réforme institutionnelle nous devons avoir et en particulier, est-ce que ceux qui aujourd'hui font de la politique sont prêts à accepter le non-cumul des mandats qui est une condition *sine qua non* des réformes politiques ? Je ne parle pas de tous ceux qui, étrangers, sont exclus des élections locales qui est aussi une autre question qu'il faudrait aborder.

Ensuite, il y a la question de la construction des droits. Je dis bien la construction des droits, parce que l'on construit des droits et il y a des représentants qui votent la loi, mais des organisations comme la nôtre ne sont pas toujours d'accord avec ce qui est voté par nos représentants. Si je vois les lois anti-terroristes qui sont plutôt des lois anti-délinquance aujourd'hui, il est évident qu'une organisation comme la nôtre n'est pas tout à fait d'accord avec la forme que ça prend. Par contre, nous serions assez contents que certaines lois qui sont actuellement en vigueur soient actuellement appliquées.. En fait, nous sommes confrontés à trois questions qui sont :

La construction des droits et comment les citoyens participent à la construction de ces droits ; comment ces droits trouvent une valeur législative et à ce moment, la question de leur application ; et la troisième question c'est la question de l'évolution du droit. Mais il ne peut pas y avoir de droits figés à un moment donné dans la mesure où la société évolue, même s'il y a des fondamentaux que nous essayons toujours, en tant qu'organisation

des droits de l'homme, de faire respecter, et il est bien certain que ces fondamentaux ne sont pas toujours dans la loi.

C'est là la question. En fait, il faudrait qu'on arrive à parler de ces trois niveaux de la construction du droit, du droit existant et de son respect dans la mesure où nous estimons que la loi qui est votée n'est pas contradictoire avec les fondamentaux, et donc des moyens que nous nous donnons ensuite de faire évoluer la loi. Voilà ce que je voulais dire sur la question des droits qui avait été posée tout à l'heure.

**Pascal DACHEUX** : Alors, je ne sais pas s'il nous reste un petit peu de temps pour continuer ce débat...

**Thierry RIGAUX**, Ingénieur écologue :

Je souhaiterais intervenir sur la thématique de l'accès aux milieux naturels, sur le partage des espaces. Les espaces protégés sont des espaces qui sont intéressants, non seulement pour la conservation de la nature, de la diversité biologique, mais aussi pour tout un ensemble de personnes qui ont envie d'être au contact d'une nature relativement préservée.

Il se trouve que du coup, sur ces espaces-là, les gestionnaires quels qu'ils soient - que ce soit des Réserves Naturelles ou pas - ont tendance à essayer de limiter la pression exercée par l'homme sur les espaces - si on prend un exemple régional : la Réserve Naturelle de la Baie de Somme où on a des paysages qui sont magnifiques et assez uniques - et donc ce sont des espaces qui en eux-mêmes sont très attractifs pour pas mal d'usagers. Alors, ce qui se passe, c'est que dans une logique de conservation de la nature, petit à petit on va édicter - c'est la tendance à mon avis dans laquelle on s'inscrit - pas mal de limitations aux droits des uns et des autres à se promener dans ces espaces naturels protégés, et je pense qu'il y a un écueil en tout cas à éviter. Je pense que, d'une



certaine manière, aujourd'hui, c'est une forme de logique que de limiter les pressions sur un réseau d'espaces qui sont des confettis sur le territoire national, et on risque d'avoir des conflits entre ceux qui se soucient de conservation de la nature et tout un ensemble de catégories d'usagers de la nature - alors en Baie de Somme, c'est de la randonnée équestre, des promeneurs, des ornithos, etc... - et tout ça parce que les espaces protégés sont réduits à des espaces extrêmement restreints et que, du coup, comme par ailleurs il y a une pression de chasse qui est relativement forte sur les quelques espaces protégés qui subsistent, on ne peut pas, à la limite, supporter la moindre pression humaine - je force un peu le trait -. Cela me paraît donc important de veiller, d'une manière générale, à ce qu'en dehors de ces espaces-là, on essaye de maintenir des espaces que l'on appelle d'un vilain nom de « nature ordinaire », c'est-à-dire de faire en sorte que la campagne soit, disons plus vivante et agréable. Car si on laisse s'installer une sorte de dichotomie et d'évolutions divergentes entre des espaces protégés qui seraient bien gérés, où la nature serait encore bien vivante, et des espaces voués à une agriculture qui est quasiment mono fonctionnelle, de production, alors c'est évident que les pressions sur les quelques espaces protégés seront de plus en plus fortes et qu'il faudra interdire aux gens de bénéficier des espaces protégés. Alors, théoriquement, sur la nature ordinaire, on devrait avoir des convergences d'intérêts évidentes entre la plupart des usagers de la nature, qu'ils soient chasseurs et non-chasseurs. Là c'est un domaine sur lequel il est évident que les chasseurs ont intérêt à maintenir une campagne qui ait encore des infrastructures écologiques, des talus, des haies, aussi importants que possible et pourtant jusqu'à présent, c'est quand même pas un terrain sur lequel ces différentes catégories d'usagers de la nature ont beaucoup œuvré ensemble.

C'est sûr qu'elles ont en face d'elles une activité agricole qui, dans une région comme la Picardie, a des pratiques qui simplifient les paysages très fortement et que ce n'est pas évident d'infléchir cette tendance.

*Jean-Christian CORNETTE*, Directeur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde (SMACOPI) :

Je voudrais un peu prolonger le propos de Thierry, avec une illustration simple : le Conservatoire du Littoral a fait une grande enquête sur ses terrains et il a posé la question « Quel est à votre avis en France l'espace naturel, propriété du Conservatoire, qui est le plus naturel ? », 70 % des réponses étaient : le parc ornithologique du Marquenterre. C'est intéressant parce que c'est un endigage des années 1960, donc il serait totalement proscrit par la loi littoral, et en fait on fait passer 130 à 140 000 personnes dans des couloirs grillagés et on va dans des observatoires. Et on a demandé tout à l'heure « Que sont les chasseurs ? », mais j'aurais proposé « Qu'est-ce que la nature ? ». Finalement, ces utilisateurs de la nature qui sont de plus en plus nombreux veulent une nature mise en scène et la confusion entre nature et paysage est très forte. Ce qui est clair, c'est que la demande sociale de nature est considérable, l'espace de la Baie de Somme est un espace de plus en plus convoité, les flux de circulation sont de plus en plus nombreux et nous, nous sommes gestionnaires, nous sommes confrontés à des problématiques de gestion extrêmement complexes, c'est vrai que le monde de la chasse doit s'adapter et on en est les premiers conscients, mais aussi on peut donner un autre exemple :

une manifestation aussi intéressante que le Festival de l'Oiseau qui glorifie et essaye de montrer une nature extraordinaire. Quand on est confronté au mois d'avril à des promenades sur des levées de galets du

Hourdel ou de la digue des bas-champs où il y a quelques dizaines de nids de Gravelots, eh bien, ce merveilleux défilé de gens tout habillés en Décathlon, derrière eux ça devient un désert... On n'ose pas le dire, et je crois que les conflits sont multiples et, vraiment, l'éducation du public ça nous pose problème. Et la difficulté c'est que plus on communique, plus on informe sur la qualité de cette nature, et plus la demande sociale et la demande de visite sont fortes. Alors quelque part aujourd'hui on n'est pas loin de l'effet de ciseaux entre...on ne sait plus : faut-il informer ou faut-il cacher cette nature comme l'a dit Thierry ? Faut-il sanctuariser ? Quel est le niveau d'information, quel comportement doit-on adopter ? Je vous avoue qu'on est en plein doute. En tout cas ce que l'on sait, c'est que beaucoup de certitudes sont en train de tomber devant ces dizaines, ces centaines de milliers de personnes qui arrivent et on ne sait plus très bien. Dernier exemple qui est un exemple assez intéressant. Nous gérons un site cynégétique totalement emblématique qui est la « Hutte des 400 coups » - qui est vraiment le mythe du chasseur de gibier d'eau en Picardie - et nous avons tenté de faire partager cet espace qui est absolument extraordinaire, hors des périodes de chasse. On s'est dit, il y a un public de chasseurs, il paye cher, à la limite il le mérite. Et puis on voudrait faire venir des non-chasseurs. Nous louons cet espace en gîte de nature de la fermeture de la chasse à l'ouverture - on ne sait plus très bien quand c'est, mais enfin on se débrouille, on fait à peu près comme on peut - et on est surpris. D'abord, ça marche très peu, alors qu'on a un public d'amoureux de la nature : ils arrivent à la maison du garde, ils frappent à la porte, ils disent « bon, on va à la hutte »...et ils remontent dans leur voiture, parce qu'il y a 350 mètres à faire à pieds. C'est la principale raison pour laquelle nous avons du mal à louer ce gîte, c'est incroyable, pour ceux qui aiment un lever de soleil au mois de mars sur la Mare des 400 coups

avec plusieurs centaines d'oiseaux - c'est un spectacle extraordinaire -, et bien ça ne fonctionne pas. Et on ne sait pas très bien : faut-il informer sur la distance à parcourir ou faut-il complètement fermer cet espace, comme cela les oiseaux seront vraiment tranquilles. En tout cas, moi je suis au niveau du point d'interrogation pour l'instant.

**Jean-Pierre RAFFIN** : Je dirai que c'est un débat typiquement français. Il y a belle lurette que, par exemple les Américains et les Britanniques, voire les Finlandais et les Suédois, se sont posés, en anticipant sur ce qui allait se passer, les problèmes de la fréquentation des milieux naturels préservés, comme d'ailleurs on les pose chez nous en matière de patrimoine culturel. Quand on dit que dans tel château il ne faut pas qu'il y ait plus de tant de personnes à l'heure parce que sinon la charpente ne tient pas, c'est parfaitement admis du public d'avoir des quotas en fonction de l'objet que l'on veut maintenir. Et là je dirai, en matière de milieux naturels - je me souviens, j'ai siégé au Conseil National de Protection de la Nature à partir de 1977-1978 - lorsque l'on disait « il faut anticiper, ne pas se trouver confrontés à ce problème parce qu'après il faut le gérer » on entendait « Oh là, non, non, non, non, c'est le droit à la nature... »...on parle toujours des droits mais jamais des devoirs. Cela rejoint ce que l'on disait sur l'information et l'éducation, tant qu'on n'expliquera pas, parce que les gens ne sont pas forcément de mauvaise foi, mais ils ne savent pas. On ne leur a quelquefois pas expliqué qu'ils ne peuvent pas être plus de 10, 20, 30 ou 50 sur tel itinéraire à tel moment à la journée. On arrive à le faire comprendre, par exemple au Conservatoire du Littoral (CLRL), en terme d'érosion, par rapport aux dunes, que s'il y a un piétinement, les oyats ne poussent pas et qu'à ce moment-là on arrive à faire démarrer un phénomène d'érosion, mais en matière de fréquentation

et de dérangement par rapport à la faune, et dérangement parfois lié aussi aux ornithologues ou aux photographes - il n'y a pas que les chasseurs qui sont perturbants, les ornithos et les protecteurs de la nature peuvent l'être -. Mais ça, c'est tout un travail de fond, d'information et d'éducation. Mais il ne faut pas attendre, encore une fois, d'être confronté au problème pour s'en préoccuper. Malheureusement, en matière de gestion et de fréquentation des espaces naturels, on attend que le problème soit là pour essayer de réagir, et c'est quelquefois trop tard. Moi je vois un autre exemple : la loi 4 x 4 pour l'accès des véhicules tout terrain aux milieux naturels qui a été votée du temps de Brice Lalonde. Je me souviens avoir rencontré Huguette Bouchardeau sur cette thématique-là en 1983, il n'y avait pas encore de problème en France. On commençait à voir s'installer des importateurs - il n'y avait pas encore de fabricants de 4 x 4 français - de matériel japonais. Je me souviens très bien avoir dit « c'est un loisir qui va se développer, il est donc temps avant qu'il ne devienne important, qu'il n'y ait un lobby économique qui va faire pression pour qu'on fasse du 4 x 4 partout, y compris dans les zones à Ours - Total avait même organisé des concours de 4 x 4 sur la transpyrénéenne - avant que ce problème ne se pose, il faut essayer de se donner les outils permettant de le contrôler ». On ne l'a pas fait et on a dû voter la loi 4 x 4, je ne dirais pas en catastrophe mais beaucoup trop tard. Et ce que vous dites, c'est aussi un autre exemple de la difficulté, dans nos sociétés, d'anticiper l'évènement et de se donner les moyens de pouvoir y répondre quand c'est encore possible. Une fois que le lobby d'importateurs est là, que partout vous avez en montagnes, des gens qui vendent des 4 x 4, qui organisent eux-mêmes des petits safaris sans contrôle, ça devient un lobby économique et à ce moment-là c'est une confrontation parce qu'on n'a pas anticipé, et en ce qui

concerne l'accès aux milieux naturels il y a à la fois cet aspect-là et aussi il faut quand même dire qu'il y a des tas d'autres endroits où les gens pourraient aller. Moi je travaille pas mal dans le Parc National des Ecrins parce qu'il y a le label Parc, les gens viennent sur tel itinéraire, mais de l'autre côté, dans la même vallée, vous avez exactement les mêmes milieux qui sont aussi intéressants, et bien les gens n'y vont pas, parce qu'il y a aussi l'effet publicitaire. Il y a aussi, je pense, un certain dévoiement de l'image télévisuelle où vous avez la nature à vos pieds dans vos pantoufles. Bien sûr, on ne sait plus qu'il faut marcher pour y aller et on a l'impression que lorsqu'on va aller sur le milieu naturel, on n'aura aucune difficulté, ça sera facile parce qu'on a pris l'habitude de voir l'animal à trois mètres de son fauteuil et quand on va sortir, on demande la même chose. Il y a tout un travail d'information, y compris des gens qui projettent ces émissions, tout un travail de fond, y compris au niveau de l'Education Nationale où là - je n'ai pas voulu intervenir mais il se trouve que j'ai été parlementaire européen - j'ai eu à faire un rapport sur l'éducation à l'environnement dans les différents pays européens. En France, on a signé des quantités de protocoles, protocole Savary / Crépeau, protocole Lang / Ségolène Royale, etc., le problème c'est que quand on veut, après, les appliquer, c'est déjà beaucoup plus compliqué mais on a une belle loi. Cela, c'est aussi assez français. Moi, j'aime mieux les pays anglo-saxons qui n'ont pas de belles lois, ils ont des trucs beaucoup plus pragmatiques, mais ils se posent d'abord la question de la mise en œuvre.

*Pascal DACHEUX* : Merci Jean-Pierre Raffin, nous allons maintenant arrêter le dialogue avec la salle, parce qu'il se fait tard. Alors Vincent, bravo pour ce colloque... mais qu'est-ce qu'on peut faire ?



**Vincent BAWEDIN** : ...Eh bien, nous allons conclure, mais c'est un travail collectif. Chacun aura pu s'exprimer au cours de ce colloque, c'est déjà un premier point ; colloque dont les thématiques n'ont pas fini d'être à l'ordre du jour.

En effet, qu'il s'agisse de s'informer en matière d'environnement, ou de « pratiquer » les espaces naturels publics, les attentes et les demandes seront de plus en plus nombreuses et diversifiées. L'environnement sera une discipline phare de ce XXI<sup>e</sup> siècle, et la notion, complexe, nous l'avons vu, de territoire qu'il intègre sera au cœur des problématiques présentes et à venir. Ces notions de territoire et d'espace sont aussi associées à celle de frontière. Mais les valeurs universelles, auxquelles nous croyons au Comité Nature et Citoyenneté - liberté, égalité, fraternité, laïcité - peuvent permettre, sinon de faire abstraction de ces frontières, de comprendre, d'accepter et d'appliquer les règles communes, d'utilité publique, qui seules peuvent garantir le respect des droits de chacun et en l'occurrence, de tous les usagers de la nature sans exclusive. La tendance chez ces derniers va connaître des changements au cours de ce siècle : le nombre de chasseurs est globalement en baisse - ça je crois que c'est inéluctable - ce qui peut traduire, nous l'avons abordé,

une certaine radicalisation, une « contraction » chez certains d'entre eux ; pas chez ceux de l'ANCER en tout cas. Proportionnellement à cette réaction d'ailleurs, le sentiment anti-chasse croît, ce qui prouve bien que la radicalité n'amène à rien pour quiconque.

En revanche, le tourisme dit de nature fait de plus en plus d'adeptes, et pour illustrer les propos de Jean-Christian Cornette, je peux montrer ceci : (voir document 5). C'est tiré du magazine *La Recherche* du mois dernier, évidemment cela a été pris en Grande Bretagne, le *Birdwatching* (l'observation ornithologique) ; alors, à quand ce genre d'image au Hâble d'Ault monsieur Cornette ?...

Ce ne sont là que quelques exemples. Il semble en tout cas qu'un pas dans le sens d'un partage de la nature plus harmonieux a été engagé par de nombreuses parties réunies ici aujourd'hui, il aboutira si la ligne directrice qui les rassemble est l'intérêt général. Nous avons confiance.

De même, en terme d'éducation à l'environnement, il importe, aujourd'hui plus qu'hier, d'être vigilant et de faire appel aux organismes agréés pour ce faire. Nous avons vu là que c'était un minimum.



**Document 5**

Tiré du mensuel *La Recherche* n° 347 (novembre 2001)

Sur cette note d'espoir, je tiens à remercier ceux sans qui ce colloque n'aurait pu être : la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN Picardie) d'une part, et nos partenaires que sont les Fédérations départementales de la Ligue des Droits de l'Homme et des Conseils de Parents d'Elèves, ainsi que la Confédération Paysanne.

Je laisse maintenant le dernier mot au représentant de Monsieur Daniel Cadoux, Préfet de la région Picardie, Préfet de la Somme ; un autre représentant de l'Etat : Monsieur Laurent Roy.

**Laurent ROY :** C'est un exercice un peu redoutable de venir conclure maintenant, tout d'abord parce que ça a été dense et ensuite parce que conclure après avoir ouvert, il faut être capable de démontrer qu'on a retenu quelque chose de ce qu'on a écouté !

Alors je vais essayer, sans prétendre résumer ni faire une synthèse exhaustive de ce qui s'est dit - évidemment, ce serait présomptueux -, de présenter ce que, moi, ce colloque m'a inspiré. C'est d'abord la nécessité d'apprendre pour mieux partager la nature et pas seulement comme ci c'était découplé, mais vraiment dans un but de rendre le partage possible, et pour cela, pour apprendre, il faut d'abord des spécialistes. Je trouve que c'est quelque chose qui n'est pas complètement revenu dans la première partie de ce colloque, c'est la nécessité d'appuyer cet apprentissage sur des spécialistes et notamment, puisqu'on parle de nature, sur des naturalistes. A été évoqué tout à l'heure, par Monsieur Hoeblich, le fait que l'environnement ce n'était pas uniquement des gens pour faire des inventaires. Certes, néanmoins il y a un moment où on finira par ne plus les trouver, ces gens pour faire des inventaires et pour compter les oiseaux et les petites fleurs. En particulier d'ailleurs, tout ce qui est plus petit que les oiseaux, les petites fleurs, les insectes, etc. où là, la compétence se raréfie à très

grande vitesse. Donc cette nécessité d'un apprentissage repose d'abord sur la continuité, la transmission d'un savoir naturaliste, notamment à l'université et là nous avons de quoi être réellement inquiets.

Il ne faut pas que des spécialistes bien entendu, il faut une approche interdisciplinaire, une approche globale autour des questions d'environnement, l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques, l'intégration de l'environnement dans les projets de territoire qui sont certainement un des défis du moment, à la suite des nombreuses lois qui se sont succédées sur ce sujet, la loi Voynet sur l'aménagement du territoire, la loi Chevènement et la nouvelle loi SRU en matière d'urbanisme, qui toutes favorisent l'émergence de projets de territoires sur des territoires bien identifiés. L'enjeu pour les politiques de l'environnement est de s'intégrer dans ces politiques de territoires pour qu'elles se traduisent en vrais projets de développement durable. D'ailleurs ce n'est sans doute pas un hasard si, à quelques jours d'intervalle, à la fois le Conseil Général dans le cadre de sa conférence départementale pour l'environnement dans la Somme hier, et l'ADEME mardi, ont traité de cette question. Des spécialistes, une approche globale interdisciplinaire et puis, bien entendu, cela a été au cœur cette fois du premier débat, la nécessité d'une culture générale chez chacun, et le meilleur moyen pour l'acquérir c'est évidemment au niveau scolaire, d'où le rôle essentiel de l'Education Nationale, tout d'abord parce qu'après, c'est difficile à rattraper. Cela a été une des questions qui a provoqué le débat lors du premier échange sur « comment fait-on pour toucher ensuite les adultes et en particulier les adultes qui ne sont pas sensibilisés ? », parce que toucher un public déjà acquis à la cause, c'est facile. Toucher un public qui n'est pas réceptif, à priori, et qui ne s'intéresse pas aux questions de l'environnement est une difficulté beaucoup plus redoutable. D'où



la nécessité de commencer d'abord chez les scolaires parce qu'après on aura du mal à rattraper le coup. Ceci dit, ce n'est pas forcément irrattrapable. On a vu, par l'exemple de Natura 2000, qu'en se plaçant résolument au niveau du terrain et du concret, en faisant ce que disait Jean-Pierre Raffin tout à l'heure - c'est à dire en faisant du débat de bistrot -, en allant voir vraiment les gens individuellement, ce qui suppose à la fois du temps et des gens, et ce qui empêche d'avancer rapidement sur beaucoup de territoires à la fois. Mais en faisant vraiment de la proximité et du concret, on réussit à discuter sur cette politique de la nature, on réussit à faire de la sensibilisation à la nature et à l'environnement mais ça devient vraiment un travail de conviction à conduire individu par individu, en particulier si le travail à l'âge scolaire n'a pas été complètement fait.

Ensuite, pourquoi ce passage chez les scolaires est-il une nécessité ? Parce que, et cela est bien ressorti de quelques interventions, notamment celle de Madame Katalan, c'est une éducation à la citoyenneté. C'est une éducation à la citoyenneté et je m'écarterai un petit peu d'ailleurs du parallèle qui a été fait avec l'éducation à la santé. L'éducation à la santé c'est quand même un petit peu moins altruiste : on est directement concerné, on le voit bien d'ailleurs en matière de politique alimentaire, on voit bien que, en matière alimentaire, le consommateur lambda, sans que ce soit désobligeant, c'est à dire celui qui n'est pas forcément dans les cercles militants, est spontanément beaucoup plus réceptif à des arguments de type sanitaire, « attention vous allez risquer de vous empoisonner si vous mangez tel type de produit, etc... », ( Cf. par exemple le débat sur les OGM ), qu'à des arguments de types environnementaux « attention, il ne faut pas acheter tel type de produit parce que la manière dont il a été produit n'est pas respectueuse de l'environnement... ». L'éducation à l'environnement permet donc un

apprentissage de la citoyenneté dans la formation de chacun. Le but en l'occurrence, je l'ai dit : apprendre pour partager la nature donc réussir ensuite à partager la nature.

Comment partager la nature et d'abord pourquoi partager la nature ? C'est en fait sur les dernières interventions, celles de Thierry Rigaux et de Jean-Christian Cornette que je rebondirai. Parce que s'il n'y a pas de partage de la nature en masse, en général, en ce qui concerne l'ensemble des espaces naturels, on va vers un partage physique. C'est-à-dire on partage, on met des barbelés autour d'espaces naturels à forte valeur patrimoniale, ailleurs on chasse, ou alors on fait de l'agriculture intensive, etc.. On a alors un partage géographique de la nature, une espèce de ghetto de nature avec, à ce moment-là, des problèmes redoutables, où on concentre sur des espaces de faible superficie, à la fois la vocation patrimoniale de protection de la nature à proprement parler et la vocation de découverte, d'ouverture, d'usage récréatif, etc.. . Donc, la nécessité, c'est bien d'élargir la base, c'est-à-dire d'être capable de concilier différentes utilisations des espaces naturels et ruraux sur la plus grande superficie possible, donc y compris sur la nature ordinaire. Pour ce faire, j'ai retenu le concept de démocratie participative, donc d'associer l'ensemble des acteurs concernés pour définir des règles de gestion dans la concertation, avec à nouveau, là, des difficultés qui se posent : trouver le bon niveau, avec des niveaux réglementaires qui sont hétérogènes et qui peuvent remonter au niveau communautaire ou international. Donc là, le niveau local peut être en porte à faux s'il n'a pas de marge d'adaptation par rapport à ces règles ; avec le problème également que cette gestion participative se passe quand même entre titulaires de droit qui ne sont pas tous égaux entre détenteurs de « droits réels » et les autres.

Et là, j'ai été surpris que la question du droit de propriété ne soit quasiment pas évoquée. Et pourtant, cette question de

droit de propriété est bien au cœur des difficultés que l'on peut avoir dès lors qu'on discute du partage de la nature. On a bien quelque part, quand même, quelqu'un, dès lors qu'on parle d'un espace naturel, qui en est le propriétaire et qui, de ce fait, est en situation fondamentalement différente de tous les autres en terme juridique. Et cela, pour bâtir de manière concertée une politique de gestion concertée, c'est une difficulté fondamentale.

Néanmoins, je souhaiterais moi aussi, comme vous l'avez fait, terminer sur une note optimiste, et d'abord parce que c'est le métier de la puissance publique. Parce que quel est donc le rôle de la puissance publique si ce n'est d'essayer de dégager un compromis pour arriver à un partage apaisé des espaces ? Ce devrait être cela le métier de la puissance publique, faire accoucher les compromis : donc il faut être capable de se placer dans cette situation là. Je verrai plusieurs facteurs d'optimisme dans les événements récents. On avait parlé, lors du discours d'introduction tout à l'heure, des inondations de la Somme et des problèmes de rumeurs qu'on avait pu rencontrer. Ces inondations de la Somme ont eu entre autres, comme conséquence de démontrer l'inefficacité et les risques que peut engendrer une gestion totalement privée, « particulière », de la vallée et de ses zones humides et de ses étangs. La multiplication d'une gestion chaotique de l'ensemble des zones humides conduit à une absence de solidarité de bassin versant, conduit à protéger des zones qu'il vaudrait mieux laisser inondables et donc d'inonder des quartiers habités qu'il aurait fallu protéger, etc... Donc essayons de faire en sorte que cet événement fasse émerger la nécessité d'une gestion plus collective, donc d'aller vers ce consensus, d'aller vers ce compromis. Premier point, premier facteur d'optimisme, ça peut faire apparaître cette nécessité.

Deuxième facteur, eh bien c'est la loi chasse. On en a parlé, la loi chasse, elle est

ce qu'elle est, ceci dit, de la loi chasse vient notamment, cela a été dit pendant les interventions, la création des Fédérations Régionales des Chasseurs. Je prends note, je donne acte au nouveau président de la Fédération Régionale des Chasseurs qui a été élu, d'un discours qui est très compatible avec ce qui s'est dit aujourd'hui en terme de partage, d'ouverture, etc . Alors, bien entendu, il peut y avoir loin des discours aux actes, donc maintenant il reste à faire et on ne fait que commencer. Mais, ceci dit, le fait d'entendre d'un président élu à la Fédération Régionale des Chasseurs des discours qui auraient eu tout à fait leur place cet après-midi parmi les intervenants, je considère ça comme un facteur d'espoir. Il nous reste à travailler pour construire sur cet espoir.

La troisième enfin, c'est ce qui se passe sur le littoral. Bien sûr que ce n'est pas facile de concilier la fréquentation touristique et la préservation, néanmoins, on assiste sur le littoral à une émergence de stratégies de développement, basées sur la très grande qualité des espaces naturels et des paysages littoraux, qui essaient d'être compatibles par rapport à cela. C'est bien ce qu'essaye de monter, petit à petit, le SMACOPI et c'est d'ailleurs pour donner un cadre, un outil à ce type de conciliation, que le gouvernement a décidé en juillet dernier de lancer une opération « Grand Site » sur la Baie de Somme, sur le littoral picard, dont le but est de concilier protection et préservation des espaces et gestion d'une fréquentation en accroissement. On s'est bien placé, là, dans une situation où l'on devra avoir les outils pour faire correctement ce type de travail.

Voilà les raisons qui me conduisent à être optimiste sur cette capacité, petit à petit, à dégager du consensus autour du partage de la nature. En tout état de cause, je crois que votre colloque et les débats d'aujourd'hui auront été utiles à cette fin, ils auront montré à la fois la richesse du sujet et la capacité à discuter autour de ce sujet, c'est pourquoi je vous remercie de l'avoir organisé.

# ANNEXES

- **Annexe 1** (document volant joint aux actes) : plaquette « *pour une information sur l'environnement équilibrée, large et objective* », novembre 2001, Comité Nature et Citoyenneté, DIREN Picardie, Inspection Académique de la Somme et FCPE - Somme, 4 p.
- **Annexe 2** : extraits de la charte du réseau « Ecole & Nature », août 1998.
- **Annexe 3** : liste des sigles utilisés dans les actes du colloque « *Apprendre et partager la nature* ».
- **Annexe 4** : liste des personnes inscrites au colloque « *Apprendre et partager la nature* » du 01 décembre 2001.



## POURQUOI L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ?

Depuis l'animation-nature d'il y a 20 ans, visant à faire connaître et protéger la nature, l'éducation à l'environnement a progressivement élargi ses champs d'actions à la prise en compte des problématiques environnementales plus globales (pollutions, déchets, ressources...) puis sociales (rapports nord/sud, équité sociale, droits de l'homme, développement de l'individu...), économiques et culturelles.

Cette dynamique d'ouverture se poursuit et l'éducation à l'environnement d'aujourd'hui s'intéresse autant à l'être humain et à l'organisation de la société qu'à l'environnement naturel et physique. Elle œuvre à former des individus épanouis dans un contexte social serein, sur une planète accueillante aujourd'hui et pour l'avenir.

### Pour un épanouissement de l'individu

- Sérénité, bien-être, bonheur de vivre avec les autres, santé... constituent autant de besoins essentiels à l'être humain pour être en mesure de construire. Ils représentent des objectifs majeurs de l'éducation à l'environnement.
- L'éducation à l'environnement se veut également formatrice de l'intelligence : éveil, sens critique, autonomie, culture générale, méthodologie, émancipation...

Pour cela, l'éducation à l'environnement propose d'une part une grande variété de concepts, données et méthodes, et d'autre part un support motivant, impliquant et universel. C'est ce que l'on appelle l'éducation PAR l'environnement.

### Pour des sociétés de l'interaction et du respect mutuel

Au delà de l'échelle individuelle, l'éducation à l'environnement s'implique dans le fonctionnement des sociétés en aidant chacun à :

- comprendre les enjeux sociaux d'aujourd'hui et de demain, d'ici et d'ailleurs
- être acteur dans la mise en œuvre des solutions collectives aux problèmes qui se posent, en laissant toujours à la personne le libre choix de ses engagements
- gérer avec les autres, en responsabilité et en toute conscience, les espaces, sociétés et ressources.

### Pour une planète riche et diversifiée

L'éducation à l'environnement travaille à cet objectif en favorisant la prise de conscience de la complexité, de la fragilité et de l'acuité des relations de l'homme avec son environnement.

Il s'agit "*d'acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la préservation et à la solution des problèmes de l'environnement et à la gestion de la qualité de l'environnement*" (UNESCO 1977).

Cet aspect constitue ce que l'on nomme souvent l'éducation POUR l'environnement.

### ... pour aujourd'hui et pour l'avenir !

Le Réseau Ecole et Nature a pour ambition de promouvoir une Education à l'Environnement au carrefour de toutes ces approches, complexes et diverses, sans les hiérarchiser.



C'est de cette synergie que pourra émerger la citoyenneté qui, rendant chacun responsable du passé, du présent et de l'avenir, est une des clés du développement durable.

## DES OBJECTIFS EDUCATIFS

L'éducation est bien plus que le simple apprentissage d'un métier. Elle amène l'individu à s'appropriier tous les moments et domaines de sa vie.

Le projet du Réseau Ecole et Nature sur l'éducation à l'environnement se construit à partir des objectifs suivants :

- un objectif de **mieux-être individuel et collectif**. L'éducation à l'environnement participe à la formation d'individus sereins, épanouis, émancipés, éveillés au monde, qui acceptent la différence et savent construire dans l'échange.
- un objectif **comportemental**. L'éducation doit également aider l'individu à l'acquisition de nouvelles attitudes, notamment de respect, vis à vis de lui-même, de son environnement, de la société et d'autrui... recherchant ainsi la compatibilité avec le concept de développement durable.
- un objectif **méthodologique**. Il s'agit d'acquérir des méthodes d'approche diversifiées, pour développer cette capacité à observer, à comprendre, penser, imaginer, et à agir, avec créativité, lucidité, responsabilité et esprit critique.
- un objectif **notionnel**. Une connaissance objective des phénomènes et des systèmes reste le support essentiel d'une bonne appréhension des problèmes d'environnement, notamment dans une perspective d'aide à la décision et à l'action. Cependant, plus que dans toute autre démarche, on sera conscient de la nécessité d'articuler ces apports de connaissances factuelles et conceptuelles avec des objectifs méthodologiques et comportementaux.

### Des principes fondamentaux

Ecole et Nature appuie sa vision de l'Education à l'Environnement sur quelques principes mis en évidence par l'expérience, la pratique éducative et la recherche :

- le **contact avec le terrain** : être dehors, au sein d'un milieu naturel ou humanisé, être en relation avec lui, le vivre, observer, écouter celles et ceux qui l'habitent, diversifier ses regards et ses points de vue, user des sens et des émotions, de son intellect...
- l'importance d'une démarche **collective** : en alternance avec les temps individuels, partager le questionnement et la recherche, jouer sur l'implication et l'enthousiasme, dynamiser les relations inter-individuelles, partager aussi des moments informels...
- une **vision large et plurielle** : mettre en système les données et les relations, ouvrir les champs de l'exploration, du petit à l'universel, du fortement anthropomorphique au naturel, de l'éphémère au durable, de l'historique au prospectif...
- une **formation dans l'action** : élargir la simple pratique pédagogique aux problématiques de la vie réelle, proposer et mettre en œuvre des actions débouchant sur de véritables projets citoyens, travailler en partenariat avec tous les acteurs de la vie sociale, hors des limites du champ éducatif habituel... L'éducation à l'environnement n'a pas de publics, elle n'a que des participants.
- la **non hiérarchie** : permettre à chacun d'être formé par l'autre, et de prendre des responsabilités au fur et à mesure de l'acquisition de ses compétences en reconnaissant celles des autres
- l'importance du **temps** : laisser l'imprégnation se faire, permettre la rupture avec le quotidien, permettre au recul de s'installer ; l'importance de l'**espace** : reconnaissance de " l'ailleurs ", du " différent "
- l'**absence de prosélytisme** : éduquer avec attention plutôt qu'intention



<b>Liste des sigles utilisés</b>
----------------------------------

**ACCA** : Association Communale de Chasse Agréée  
**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
**ANCER** : Association Nationale pour une Chasse Ecologiquement Responsable  
**ANCGE** : Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau  
**APBG** : Association des Professeurs de Biologie-Géologie  
**APCGE** : Association Picarde des Chasseurs de Gibier d'Eau  
**BEP** : Brevet d'Enseignement Professionnel  
**BOEN** : Bulletin Officiel de l'Education Nationale  
**BTS** : Brevet de Technicien Supérieur  
**CAUE** : Conseil à l'Architecture à l'Urbanisme et à l'Environnement  
**CDOA** : Commission Départementale d'Orientalion Agricole  
**CEE** : Communauté Economique Européenne  
**CEMEA** : Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active  
**CESR** : Conseil Economique et Social Régional  
**CIN** : Centre d'Initiation à la Nature  
**CLRL** : Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres  
**CPIE** : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement  
**CPNT** : Chasse Pêche Nature Traditions  
**DDE** : Direction Départementale de l'Equipement  
**DEA** : Diplôme d'Etudes Approfondies  
**DESS** : Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées  
**DEUG** : Diplôme d'Etudes Universitaires Générales  
**DIREN** : Direction Régionale de l'Environnement  
**DRAF** : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt  
**DRJS** : Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports  
**ERE** : Education Relative à l'Environnement  
**FCPE** : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves  
**FDSEA** : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles  
**FNSEA** : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles  
**FNE** : France Nature Environnement  
**FOL** : Fédération des Œuvres Laïques  
**GEMEL** : Groupe d'Etudes des Milieux Estuariens et Littoraux  
**GRAF** : Groupe de Recherches et d'Actions pour la Formation  
**GRAINE** : Groupement Régional d'Animation et d'Information à la Nature  
**IEP** : Institut d'Etudes Politiques  
**IFREMER** : Institut Français de Recherches et d'Etudes sur la Mer  
**IGARUN** : Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes  
**INRA** : Institut National de la Recherche Agronomique  
**IUFM** : Institut Universitaire pour la Formation des Maîtres  
**LDH** : Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen  
**LETG** : Littoral Environnement Télédétection Géomatique  
**LP** : Lycée Professionnel  
**LPO** : Ligue pour la Protection des Oiseaux  
**MAFPEN** : Mission Académique à la Formation du Personnel de l'Education Nationale  
**MATE** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement  
**MST** : Maîtrise de Science et Technique  
**ONC** : Office National de la Chasse (remplacé par le suivant depuis la loi de juillet 2000)  
**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

**PAE** : Projet d'Actions Educatives  
**PEC** : Projet Educatif et Culturel  
**PEP** : Pupilles de l'Enseignement Public  
**SMACOPI** : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Côte Picarde  
**SMVO** : Syndicat Mixte de la Moyenne Vallée de l'Oise  
**SRU** : loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain  
**SVT** : Sciences de la Vie et de la Terre  
**UE** : Union Européenne  
**UFOLEP** : Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique  
**UNFDC** : Union Nationale des Fédérations Départementales de Chasseurs  
**UPJV** : Université de Picardie Jules Verne  
**ZEP** : Zone d'Education Prioritaire  
**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêts Ecologique Faunistique et Floristique  
**ZPS** : Zone de Protection Spéciale  
**ZSC** : Zone Spéciale de Conservation

<b>Liste des inscrits au colloque « <i>apprendre et partager la nature</i> » du 01 décembre 2001</b>
--

M. Mathieu	ALBERS	lycéen	Albert (80)
M. Olivier	ANCELIN	INRA	Laon (02)
Mme Françoise	ANDRIEUX	Solidarité Sans Frontière	Amiens (80)
<b>M. Jacques</b>	<b>AUBRY</b>	<b>Inspection Académique de la Somme</b>	<b>Amiens (80)</b>
M. Aurélien	AVRONSART	étudiant - Université de Picardie Jules Verne (UPJV)	Amiens (80)
<b>M. Pierre</b>	<b>BARGE</b>	<b>Ligue des Droits de l'Homme - Bureau National</b>	<b>Paris (75)</b>
Mlle Karine	BARRAL	étudiante DESS - UPJV	Amiens (80)
M. Stéphane	BAUDELET	Scouts de France	Amiens (80)
M. Christophe	BATICLE	sociologue - UPJV	Amiens (80)
Mme Francine	BAUDRY	retraîtée de l'enseignement	Velennes (80)
M. Gérard	BAUDRY	retraité de l'enseignement	Velennes (80)
Mme Nadine	BAWEDIN-PRUVOT	retraîtée de l'enseignement	Amiens (80)
<b>M. Vincent</b>	<b>BAWEDIN</b>	<b>Comité Nature et Citoyenneté</b>	<b>Amiens (80)</b>
Mme Danièle	BAZIN	formatrice IUFM	Amiens (80)
M. Frédéric	BLIN	Picardie Nature	Amiens (80)
Mlle Caroline	BERDAL	étudiante - UPJV	Amiens (80)
M. Frédéric	BOUCHINET	Groupe d'Etudes Ornithologique de l'Oise (GEOR - 60)	Morienvall (60)
M. Pascal	BRUNON	CEMEA de Picardie	Amiens (80)
M. Jean-Louis	CADOUX	enseignant - chercheur à l'UPJV Faculté d'Histoire Géographie	Amiens (80)
M. Grégory	CASSORET	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Côte Picarde (SMACOPI)	Abbeville (80)
Mlle Sophie	CHEVALIER	étudiante - UPJV	Amiens (80)
M. Olivier	CLOQUIER	étudiant - UPJV	Amiens (80)
Mme Martine	COCQUET	Ligue des Droits de l'Homme	Abbeville (80)
M. Jean-François	COCQUET	Ligue des Droits de l'Homme	Abbeville (80)
M. Julien	COLARD	étudiant à l'EDHEC	Lille (59)
M. Xavier	COMMECY	Picardie Nature	Amiens (80)
M. Jean-Christian	CORNETTE	SMACOPI	Abbeville (80)
Mme Claudine	CORNETTE		Abbeville (80)
M. Philippe	COULON	animateur	Longueau (80)
Mlle Delphine	DEBAST	étudiante DESS - UPJV	Amiens (80)
<b>M. Pascal</b>	<b>DACHEUX</b>	<b>Confédération Paysanne</b>	<b>Le Bosquel (80)</b>
M. Samuel	DECERF	étudiant DESS - UPJV	Amiens (80)
Mlle Line	DESCOURRIERE	étudiante à l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) - Lille 2	Lille (59)
Mlle Edwige	DE FERAUDY	DIREN Picardie	Amiens (80)
<b>M. Daniel</b>	<b>DELAIRE</b>	<b>ONCFS Nord Pas-de-Calais Picardie</b>	<b>Bergueneuse (62)</b>
<b>Mlle Amélie</b>	<b>DELAVAL</b>	<b>Institut d'Etudes Politiques - Université de Lille 2</b>	<b>Lille (59)</b>
M. Régis	DELAVAL	enseignant	Condé sur l'Escaut (59)
M. Régis	DELCOURT	enseignant	Tours en Vimeu (80)
Mlle Karine	DELIGNIERE	étudiante DESS - UPJV	Amiens (80)
M. Jean-Claude	DEMAIE	conseiller municipal	Corbie (80)
Mme Séverine	DEMAILLY	conseillère municipale	Quevauvillers (80)

Mme Marie Odile	DESJONQUIERES	enseignante	Amiens (80)
M. Régis	DESPLANQUES	retraité de l'Education Nationale (IUFM - Géographie)	Amiens (80)
Mlle Nathalie	DOLLE	Ras l'Front	Amiens (80)
Mme Françoise	DRON	enseignante	Sains en Amiénois (80)
<b>M. Pierre</b>	<b>DRON</b>	<b>Association des Professeurs de Biologie - Géologie (APBG) de Picardie</b>	<b>Sains en Amiénois (80)</b>
Mme Josiane	DUPUIS	Ligue des Droits de l'Homme	Amiens (80)
Mme Marie-Odile	DUPUIS	Fédération des Œuvres Laiques (F.O.L.)	Amiens (80)
Mme Caroline	DURANT	enseignante	Amiens (80)
M. Jacques	ESTIENNE	Pupilles de l'Enseignement Public de la Somme (PEP - 80)	Amiens (80)
M. Cédric	FAGOT		Abbeville (80)
Mlle Isabelle	FARCY	étudiante DEA de sociologie - UPJV	Amiens (80)
M. Hervé	FARCY	Ligue des Droits de l'Homme	Abbeville (80)
M. Christian	FEUILLETTE	ADEME	Amiens (80)
M. Yves	FLAMENT	retraité de l'enseignement - guide conférencier	Amiens (80)
M. Emmanuel	FOURNIER		Picquigny (80)
M. Rémy	FRANCOIS	Société de chasse communale	Yonval (80)
Mme Marie Hélène	FREMAU		Berck / Mer (62)
M. Jean-Louis	FREMAU		Berck / Mer (62)
M. Bruno	GALLOO	Confédération Paysanne, Conseil Economique et Social (CESR Picardie)	Ville / Ancre (80)
Mme Anne	GALLOO - LAMBLIN	Collège Saint Exupéry	Bray / Somme (80)
M. Laurent	GAVORY	Picardie Nature	Amiens (80)
M. Hervé	GOURLAIN	Ligue des Droits de l'Homme	Abbeville (80)
Mlle Sandrine	HAMIOT		Abbeville (80)
<b>M. Thierry</b>	<b>HANOCQ</b>	<b>DIREN Picardie</b>	<b>Amiens (80)</b>
<b>M. Jean-Marc</b>	<b>HOEBLICH</b>	<b>maître de conférences en géographie - UPJV</b>	<b>Amiens (80)</b>
M. Ludovic	HURIEZ	étudiant DESS - UPJV	Amiens (80)
M. Hermann	ISENBRANDT		Amiens (80)
M. Yann	JOSEAU	Fédération Léo Lagrange de Picardie	Amiens (80)
<b>Mme Ketty</b>	<b>KATALAN</b>	<b>Lycée Professionnel Romain Rolland</b>	<b>Amiens (80)</b>
M. Jean-Pierre	KATALAN	enseignant	Amiens (80)
M. Alain	KERVEILLANT	étudiant DESS - UPJV	Amiens (80)
Mme Monique	LAOUT	retraîtée de l'enseignement	Franvillers (80)
M. Jean-Marie	LAOUT	Ligue des Droits de l'Homme - Fédération de la Somme	Camon (80)
Mme Dominique	LARIVIERE	enseignante	Abbeville (80)
M. Gilles	LARIVIERE	Ligue des Droits de l'Homme	Abbeville (80)
Mlle Marie	LAVAL	étudiante - UPJV	Amiens (80)
Mlle Mathilde	LEFEVRE	étudiante - UPJV	Amiens (80)
M. Philippe	LEFUR		Beauvais (60)
M. Jean-Paul	LEGRAND	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Picardie	Le Caule (76)
M. Fabien	LEGRAND	Rectorat - service culturel	Amiens (80)
M. Sébastien	LEGRIS		Neufmoulin (80)
M. José	LEJEUNE	enseignant	Berck / Mer (62)
Mme Colette	LEJON	Ligue des Droits de l'Homme	Amiens (80)

M. Thierry	LEMAIRE	Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (CSNP)	Amiens (80)
M. Olivier	LE NEANNEC	étudiant DESS - UPJV	Amiens (80)
M. Bertrand	LENOBLE	étudiant - UPJV	Amiens (80)
Mme Bernadette	LETANGRE		Heilly (80)
<b>M. Patrick</b>	<b>LETANGRE</b>	<b>ANCER Nord - Picardie</b>	<b>Heilly (80)</b>
Mme Sylvie	LIEVAL		Amiens (80)
M. Francis	LIEVAL		Amiens (80)
M. Mathieu	LOISEL		Amiens (80)
M. Didier	LONCLE	élu comité de quartier sud-est	Amiens (80)
M. Cédric	LOUVET	Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise (GEOR - 60)	Morienvil (60)
M. Alain	MAILLARD	maître de conférences en sociologie à l'UPJV	Amiens (80)
M. Gilles	MAIRESSE	enseignant-chercheur, UFR de Pharmacie - UPJV	Amiens (80)
Mme Sabine	MALLE		Saint - Sauveur (80)
M. Stéphane	MALO	étudiant - UPJV	Amiens (80)
M. Christian	MANABLE	Conseiller Général de la Somme	Rainneville (80)
Mme Evelyne	MARCHAND	ADEME	Amiens (80)
Mme Régine	MARCHAND	retraîtée de l'enseignement	Amiens (80)
Mlle Linda	MARTINEZ	étudiante - UPJV	Amiens (80)
M. William	MATHOT	Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise	Morienvil (60)
Mme Maud	MENAGER-LEMAIRE		Camon (80)
Mme Brigitte	MERCIER - TRICOTTET	conseillère municipale	Camon (80)
Mme Yvette	MOMEGE		Amiens (80)
M. Jean-Marc	MOMEGE		Amiens (80)
M. Franck	MONCOMBLE	Comité Nature et Citoyenneté	Amiens (80)
M. Martial	MOUQUERON		Loeuilly (80)
M. Jean	MUNGUIA	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Somme	Amiens (80)
Mlle Elodie	MUNOZ	étudiante DESS - UPJV	Amiens (80)
Mlle Alexandra	NAUWYNCK	étudiante DESS - UPJV	Amiens (80)
Mlle Gaél	NEDELEC	INERIS	Amiens (80)
M. Alain	NEDELEC	F.O.L. / UFOLEP de la Somme	Amiens (80)
M. Cédric	NOCLERCQ		Lille (59)
M. Paul	OUDART	professeur émérite de géographie - UPJV	Amiens (80)
Mme Chantal	PEGUET	médecin	Bacouel / Selle (80)
Mlle Amandine	PERRIAND	étudiante - UPJV	Amiens (80)
<b>M. Etienne</b>	<b>PETITJEAN</b>	<b>ONCFS Nord Pas-de-Calais Picardie</b>	<b>Bergueneuse (62)</b>
Mme Christiane	PIOT		Camon (80)
M. Jean-Louis	PIOT	adjoint au Maire	Camon (80)
Mme Annick	POILLY	puéricultrice - Conseil Général	Amiens (80)
M. Jean-Marie	POILLY	FCPE - Somme	Amiens (80)
M. René	PRESTAUX	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	Amiens (80)
M. Jean-Louis	PUCHALA	FCPE - Somme	Amiens (80)
Mlle Florence	QUIGNON	étudiante BTSA - GPN	Liez (02)
<b>M. Jean-Pierre</b>	<b>RAFFIN</b>	<b>enseignant-chercheur, université de Paris 7 - Denis Diderot</b>	<b>Paris (75)</b>
M. Bénoule	RASIDIMANANA	pasteur	Amiens (80)
<b>M. Pierre</b>	<b>RECHENMANN</b>	<b>GRAINE de Picardie</b>	<b>Chantilly (60)</b>



M. Thierry	RIGAUX	ingénieur écologue	Amiens (80)
Mme Marie Martine	ROUSSEL	enseignante à l'IUT	Salouel (80)
<b>M. Laurent</b>	<b>ROY</b>	<b>DIREN Picardie</b>	<b>Amiens (80)</b>
M. Jérôme	SAINTIGNY	attaché parlementaire d'Yves Butel (eurodéputé CPNT)	Amiens (80)
M. Cédric	SIRANTOINE	étudiant - UPJV	Amiens (80)
Mlle Estelle	SOMONT	étudiante en DEUST Environnement et Milieux Marins	Calais (62)
M. Jean Paul	SOUPE	Ligue des Droits de l'Homme	Abbeville (80)
Mme Eliane	SOUPE	Ligue des Droits de l'Homme	Abbeville (80)
Mme Monique	TELLIER	Ligue des Droits de l'Homme	Amiens (80)
M. Pierre	TELLIER	retraité de l'Enseignement Supérieur	Camon (80)
M. Patrick	THIERY	Picardie Nature	Amiens (80)
M. Jean-Marie	THIERY	délégué médical en retraite	Saveuse (80)
M. Michel	THUILLIER	Lycée Professionnel Romain Rolland	Amiens (80)
M. Sylvain	TOURTE	étudiant en environnement ISA Lille	Lille (59)
Mlle Anne	TRANNOY	CPIE Pays de l'Aisne	Merlieux (02)
Mlle Laetitia	VANDAMME	étudiante en Santé- Environnement	Lille (59)
M. Guy	VINCENT		Amiens (80)
Mme Anne	VIOLET		Marcq en Baroeul (59)
M. Florent	VIOLET	agrégé de biochimie - génie biologique	Marcq en Baroeul (59)
Mme Patricia	WALLET	Fédération des Chasseurs de la Somme (FDC - 80)	Amiens (80)
Mme Nicole	WARIN	Collège Jules Verne	Rivery (80)
M. Jean-Michel	WARIN	instituteur	Amiens (80)
M. Alain	WILLIAM	animateur nature	Amiens (80)



**Ces actes ont pu être réalisés grâce au soutien du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**

« **Apprendre et partager la nature** » : vaste programme ! L'accès à l'environnement : diffusion des connaissances et partage des espaces... un besoin d'éthique ?

Telles ont été les thématiques et les questions abordées au cours de ce colloque, le 01<sup>er</sup> décembre 2001 à Amiens (Somme).

Sa réalisation, dont l'idée a germé dans la capitale de la Picardie Maritime - Abbeville -, est apparue particulièrement opportune au **Comité Nature et Citoyenneté**, organisme agréé par le **Ministère de l'Éducation Nationale**, à l'heure où les enjeux sociétaux prouvent que des connaissances solides en matière d'environnement ont plus que jamais besoin d'être transmises, le plus largement possible mais aussi avec la meilleure qualité et objectivité qui soient...

De même, le « besoin de verdure », qui se fait de plus en plus ressentir aujourd'hui, amène des catégories d'**usagers de la nature** toujours plus nombreuses et diversifiées à se retrouver dans les espaces naturels publics. Il s'agit d'un fait récent, que l'on doit entre autres à la place toujours plus grande laissée aux loisirs dans notre société, à une péri-urbanisation grandissante, etc... Certes des conflits d'usage persistent ça et là dans ces milieux dits « naturels », mais un partage harmonieux de ces espaces est désormais une nécessité reconnue et souhaitable.

Afin qu'il puisse être fait dans le respect des utilisations, des besoins et aussi des aspirations légitimes de chacun, mais également dans un souci de développement durable, une connaissance globale et commune de l'environnement et des activités que chaque catégorie d'utilisateurs y exerce est essentielle. C'est pourquoi « **éducation** » et « **partage** » sont les deux axes complémentaires de ce colloque. Bien évidemment, dans le département où avait lieu ce rendez-vous, le thème de la chasse a tenu une place de choix.

Grâce à ce programme, entre 150 et 200 personnes ont pu assister aux exposés de qualité proposés et débattre sur les différentes thématiques abordées. L'assistance, riche et diversifiée (représentants d'organismes publics, de l'Etat, du monde de la chasse, agriculteurs, enseignants, universitaires - géographes, biologistes, économistes, politologues, sociologues -, élus, responsables d'associations - scientifiques, de protection de l'environnement, d'éducation populaire, de randonnée pédestre -...) a, en effet, contribué à la dynamique de cette journée.

Ce colloque, dû à l'initiative de Vincent Bawedin, président fondateur du Comité Nature et Citoyenneté, a pu se réaliser grâce au soutien de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN Picardie), à l'aide des Fédérations départementales de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) et des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), au concours de la Confédération Paysanne ainsi, bien entendu, qu'à la participation des nombreux intervenants sollicités.

Les interventions et les débats qui s'en sont suivis sont retranscrits dans ces actes dont nous espérons qu'ils permettront, dans les domaines d'un savoir et d'une nature partagés, **de réfléchir, d'échanger et de progresser ensemble.**

**COMITE NATURE ET CITOYENNETE, 3 place Dewailly – OVACAM -  
BP 40326 - 80003 Amiens cedex 1**

[comitenaturecitoyennete@yahoo.fr](mailto:comitenaturecitoyennete@yahoo.fr)